



COMPTE RENDU IN EXTENSO
3^{ÈME} SESSION EXTRAORDINAIRE 2019
DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

25 ET 26 JUILLET 2019
(2^{ÈME} JOURNEE)

MANDATURE 2018/2021



COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

3^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
RÉUNION des 25 et 26 JUILLET 2019

S O M M A I R E

Journée du 26 JUILLET 2019

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

Rapport n° 234 : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica

Présentation du rapport du Conseil exécutif	8
DISCUSSION GENERALE	11
AMENDEMENT	12
VOTE du rapport	19

QUISTIONE DIVERSE/ QUESTIONS DIVERSES

Rapport n° 189 : Désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission d'Appel d'Offres pour l'attribution des marchés publics de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	20
DISCUSSION GENERALE	20

VOTE du rapport	21
------------------------	-----------

FUNDIARIU / FONCIER

Rapport n° 241 : Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	22
DISCUSSION GENERALE	27
AMENDEMENTS	31
VOTE du rapport	68

ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENERGIE
--

Rapport n° 207 : Ajout de nouvelles fiches-mesures au dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE

Présentation du rapport du Conseil exécutif	69
DISCUSSION GENERALE	69
AMENDEMENT	70
VOTE du rapport	70

Rapport n° 232 : Avis sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de la Stratégie Nationale Bas Carbone

Présentation du rapport du Conseil exécutif	71
DISCUSSION GENERALE	72
AMENDEMENT	73

VOTE du rapport**74****STRATEGIA, INNUVAZIONE / STRATEGIE, INNOVATION**

Rapport n° 235 : Cadre d'exploitation des eaux minérales de la source territoriale d'Orezza - Approbation du choix d'un contrat de droit privé d'une durée de 18 mois avec la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'Orezza (SNEEMO)

Présentation du rapport du Conseil exécutif**74****DISCUSSION GENERALE****78****AMENDEMENT****84****VOTE du rapport****99****LINGUA CORSA / LANGUE CORSE**

Rapport n° 208 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CdC programme 2019. Aiutu à a pruduzione d'arnesi pedagogichi per l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzione CANOPE-CdC prugramma 2019

Présentation du rapport du Conseil exécutif**100****DISCUSSION GENERALE****101****AMENDEMENTS****102****VOTE du rapport****103**

Rapport n° 237 : Avenants n° 3 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse le GIPACOR et la Collectivité de Corse pour le grand plan de formation Langue Corse des enseignants du premier degré 2019-2020 - Mudifiche n° 3 di e cunvenzione passate trà l'Accademia di

Corsica u GIPACOR è a Cullettività di Corsica per u gran'pianu di furmazione lingua corsa di l'insignanti di u primu gradu 2019-2020.

Présentation du rapport du Conseil exécutif	104
DISCUSSION GENERALE	106
AMENDEMENTS	109
VOTE du rapport	122
DIVERSES ALLOCUTIONS	123

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

Rapport n° 210 : Création de postes à la Collectivité de Corse (juillet 2019)

Présentation du rapport du Conseil exécutif	125
DISCUSSION GENERALE	127
VOTE du rapport	143

Rapport n° 233 : Instauration du régime indemnitaire de la Collectivité de Corse

Présentation du rapport du Conseil exécutif	144
DISCUSSION GENERALE	151
AMENDEMENT	151
VOTE du rapport	163

Rapport n° 236 : Mise à disposition auprès du Service d'Incendie et de Secours 2A

Présentation du rapport du Conseil exécutif	163
VOTE du rapport	164

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport n° 211 : Versement de subventions à l'association « Prévoyance des conseillers généraux de Corse-du-Sud »

Présentation du rapport du Conseil exécutif **164**

DISCUSSION GENERALE **164**

VOTE du rapport **165**

Rapport n° 212 : Mise à disposition à titre gratuit d'une emprise en terrain sise à I Bagni di Guagnu, commune d'U PIGHJOLU (Pumonte) par la Collectivité au profit de M. Jean-André CANAVELLI - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Présentation du rapport du Conseil exécutif **165**

VOTE du rapport **166**

Rapport n° 213 : Transfert en pleine propriété au profit de la Collectivité de Corse des biens immobiliers de l'Etat mis à la disposition du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse - Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa (CSJC) sis à Aiacciu - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer l'acte authentique administratif constatant ce transfert de propriété

Présentation du rapport du Conseil exécutif **166**

DISCUSSION GENERALE **167**

VOTE du rapport **168**

Rapport n° 214 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la

loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE

Présentation du rapport du Conseil exécutif **168**

DISCUSSION GENERALE **169**

VOTE du rapport **172**

Rapport n° 215 : Convention et accord-entreprises « CdC-UGAP-MICROSOFT » pour la fourniture de licences et d'achat de services

Présentation du rapport du Conseil exécutif **172**

VOTE du rapport **174**

Rapport n° 238 : Avis sur la proposition de loi déposée par le Sénateur Jean-Jacques Panunzi

EXAMEN DU RAPPORT REPORTE A LA SESSION DE SEPTEMBRE **174**

N° 2019/E3/066 déposée par M. Pierre GHIONGA au nom du groupe « La Corse dans la République - A Corsica indè a Republica » : Sensibilisation des randonneurs à la sécurité et à la protection de la faune et de la flore sur les lacs et fleuves de Corse. **RETIREE**

Le Président TALAMONI

Merci de regagner vos places.

Nous allons, si vous le voulez bien, prendre le rapport n° 234. C'est Lauda GUIDICELLI qui nous le présente. Vous avez la parole.

GHJUVENTÙ - ATTIVITÀ SPURTIVE / JEUNESSE - ACTIVITES SPORTIVES

* **Rapport n° 234** : Imbasciatrice è imbasciatori spurtivi di Corsica

Mme Lauda GUIDICELLI

Je vous remercie, M. le Président.

Le rapport qui vous est présenté, aujourd'hui, propose la création d'un titre d'ambassadrice et d'ambassadeur sportif de Corse.

En effet, la Collectivité souhaite mettre en place un partenariat avec les jeunes sportifs afin d'enrichir son dispositif d'action publique en faveur du sport et de la jeunesse.

Ce dispositif, si vous l'approuvez, viendra mettre en avant les atouts de notre jeunesse et fait donc écho à la réponse donnée hier à la question orale de Cathie COGNETTI.

La présence d'ambassadeurs sportifs permettra de créer des liens entre les sportifs de haut niveau, les sportifs « amateurs » et les jeunes Corses, de favoriser la diffusion et la transmission des valeurs du sport auprès du public jeune et de soutenir les athlètes de haut niveau dans leur parcours.

En effet, ce dispositif, en créant les conditions de rencontres et d'échanges entre les sportifs de haut niveau labellisés ambassadeurs d'une part, et des publics scolaires, des étudiants, des apprentis, des jeunes NEET (ni scolarisés, ni emploi, ni en formation) d'autre part, a pour objectif :

- De favoriser la découverte, la sensibilisation autour du sport et du handicap,
- De développer la pratique sportive et de lutter contre la sédentarité,
- De promouvoir les valeurs humanistes et de renforcer la citoyenneté,
- De contribuer à l'information et la formation des jeunes,
- De sensibiliser à des pratiques sportives respectueuses de l'environnement,
- De valoriser et de renforcer la politique sportive de la Collectivité de Corse ainsi que l'image de notre Île.

Concernant les fondements du dispositif, celui-ci a été élaboré dans une logique de transversalité et s'inscrit dans la continuité et en complément d'une part, du « pattu per a ghjuventù », lequel prévoit de créer un cadre favorable à l'épanouissement et au bien-être de chaque

jeune, notamment en impliquant, je cite « les artistes et sportifs de haut niveau de l'île dans des campagnes de sensibilisation et de favoriser l'engagement citoyen de tous les jeunes Corses pour leur permettre d'être maître de leur choix et de leur vie et valoriser l'éthique de responsabilité. D'autre part, en lien avec la politique sportive de la Collectivité de Corse retranscrite dans le règlement des aides de sport où il est question de soutenir les meilleurs sportifs, en particulier, les plus jeunes d'entre eux ».

Cependant à la différence du système d'aide individuelle qui existe actuellement dans le règlement des aides et qui permet d'accompagner les jeunes dans leur parcours sportif de haut niveau, être ambassadeur sportif demande un engagement favorisant la diffusion et la transmission des valeurs du sport sur l'ensemble des territoires et notamment à destination des jeunes.

Concernant la procédure et les catégories, il est proposé la création de postes d'ambassadeurs pour une durée de 2 ans afin de respecter et de valoriser la parité à l'issue du processus de sélection 6 ambassadeurs seront nommés dans les catégories suivantes :

1 homme, 1 femme dans la catégorie des 16 -18 ans. Mais je pense qu'il y aura un amendement de Christelle COMBETTE pour qu'on descende à 15 ans, l'âge des jeunes.

1 homme, 1 femme dans la catégorie 18-30 ans,

2 athlètes en situation de handicap, pratiquant une discipline sportive de haut niveau.

Ce titre une fois obtenu n'est renouvelable qu'une fois. Donc, la durée du mandat serait de 4 ans maximum. Comme il s'agit d'une démarche d'engagement citoyen, la Collectivité de Corse procédera à un appel à candidatures. Les sportifs de haut niveau intéressés devront, dans un délai d'un mois, il y avait une coquille dans le rapport qui précisait 2 mois. Donc, on a fait un amendement pour dire que c'était 1 mois à compter de la date de publication pour se porter candidat en envoyant une lettre de motivation à l'attention du Président de l'exécutif, courrier dans lequel ils expliciteront les raisons et motivations de leur candidature.

La nomination de ces 6 ambassadeurs se fera à l'issue d'un jury composé de 6 membres : le Président du CSJC, 1 représentant de la direction des sports de la Collectivité, 1 représentant du CSJC,

1 journaliste sportif membre de l'union nationale de journalistes sportifs et 1 représentant du mouvement sportif ainsi que la conseillère exécutive en charge de la jeunesse et du sport.

Le jury aura pour mission d'analyser les candidatures, de sélectionner les meilleurs profils au regard du respect des critères d'éligibilité et de la qualité des motivations du candidat.

Nous avons retenu comme conditions d'éligibilité le fait d'être sportif de haut niveau dans des disciplines olympiques et paralympiques, des disciplines non olympiques délégataires en handisport et sport adapté, d'être âgé entre 15 et 30 ans, puisque l'amendement portera en ce sens, d'être licencié dans un club en Corse depuis 2 ans, d'être domicilié en Corse, d'être inscrit sur les listes de sportifs de haut niveau du ministère des sports ou avoir réalisé des performances de niveau national ou international, de respecter l'éthique sportive et notamment l'usage de la langue corse. Un amendement a été proposé en commission de la culture par Pierre GHIONGA. Nous proposons une bonification de 500 € à la fin des 2 ans de mandat d'ambassadeur, si la certification a été obtenue en langue corse par l'ambassadeur.

Il est attendu des ambassadeurs, dans le cadre de la contractualisation, des engagements et des missions. Il y aura une convention qui sera signée liant la Collectivité de Corse et le jeune sportif pour une durée de 2 ans qui vient préciser les modalités de leur engagement.

Il est prévu des interventions auprès des publics jeunes, notamment dans le cadre de projets pédagogiques, avec pour objectifs principaux de sensibiliser aux valeurs humanistes à éthique du sport, à l'olympisme et au paralympisme, mais également des actions de représentation de la Collectivité lors de participation des événements sportifs soutenus par notre institution et organisés avec le concours du mouvement sportif insulaire.

A l'issue de leur première année de mandat, les ambassadeurs présenteront un bilan de leur activité personnelle. Au niveau de l'aspect financier, chaque ambassadeur va percevoir une aide individuelle d'un montant de 4 000 € qui sera complémentaire de leur bourse de sportif de haut niveau et auxquels viendront s'ajouter les 500 € à l'issue des 2 ans de mandature.

Le coût annuel est de 24 000 € et de 48 000 € pour les 2 années, en comptant en plus la bonification si les jeunes ambassadeurs y répondent.

Ce dispositif, on a décidé de le passer avant les « scontre » et le nouveau règlement des aides pour coïncider avec la saison sportive qui débute en septembre et de pouvoir avoir avant la fin 2019 des ambassadeurs qui pourront remplir leur rôle et se déplacer sur le territoire.

Enfin, cette volonté de doter la Collectivité d'ambassadrices et d'ambassadeurs sportifs vient conférer aux jeunes un rôle actif dans le développement des valeurs humanistes, sportives, sociales et citoyennes sur tout le territoire et auprès de toute une jeunesse.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Il y a un avis de la commission de la culture. Qui va présenter l'avis de la commission de la culture ? Mme SANTUCCI n'est pas là. Laura-Maria POLI qui préside la commission n'est pas là.

M. Guy ARMANET

Il faut absolument que ce soit quelqu'un de la commission, Président ?

Le Président TALAMONI

En principe, oui, mais bon. C'est Marie SIMEONI qui va le présenter.

Mme Marie SIMEONI

Madame TIBERI a relevé une erreur de chiffrage : il convient effectivement, comme elle l'a indiqué, de lire 24 000 € par an et non pas 16 000 € par an.

Monsieur Pierre GHIONGA a exprimé son regret que l'usage du corse ne soit pas davantage encouragé. Il a donc déposé l'amendement oral

suivant : « bonification de 500 € octroyée à chaque jeune atteignant le niveau B1 au terme des deux années ».

J'ai moi-même souhaité avoir confirmation que les appels à candidatures débutaient bien en septembre 2019.

Il m'a été répondu de manière affirmative par Madame Lauda GUIDICELLI, conseillère exécutive, qui a ajouté que ces candidatures pouvaient être déposées auprès des associations, des comités sportifs mais également directement sur le site de la Collectivité de corse.

Madame Catherine RIERA a souhaité savoir quel était le niveau d'exigence pour pouvoir candidater.

Madame Lauda GUIDICELLI a indiqué qu'il est demandé, dans le cadre d'un engagement citoyen, au moins 3 représentations annuelles dans des établissements scolaires, des CFA, des missions locales, pour témoigner de leur parcours et s'inscrire dans un projet pédagogique porté par un enseignant, un centre, une institution... Elle a ajouté que ceci résultait également du fait que des sportifs avaient témoigné de leur volonté préalable de représenter la Corse au travers des valeurs positives du sport.

Monsieur CASALTA a souligné que l'intérêt majeur de la présente démarche résidait dans sa reconnaissance institutionnelle.

Madame Cathie COGNETTI a quant à elle estimé que la démarche étaient très positive dans la mesure où le domaine de la formation était directement liée au sport et ceci aura sans doute pour effet de valoriser encore davantage les formations impactées ainsi que les jeunes stagiaires qui parfois sont éloignés du cadre scolaire.

L'amendement déposé par M. GHIONGA est adopté à l'unanimité

Compte tenu de l'adoption de l'amendement, la commission a émis un avis favorable à l'unanimité des membres présents

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Qui est favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Il y a un amendement déposé par Lauda GUIDICELLI à son propre rapport. Il y a un amendement déposé par Pierre GHIONGA en commission et aussi des amendements de Mme COMBETTE, c'est ça ? Non ?

Je vous propose de les déposer oralement, en tout cas s'agissant des 2 amendements que j'ai déjà à ma disposition et qui peuvent être défendus oralement, ils sont très simples. S'agissant de ceux de Mme COMBETTE, je ne sais pas...

La parole est à qui la demande et tout particulièrement aux conseillers qui ont déposé des amendements. Vous voulez commencer, Mme COMBETTE ?

Mme Christelle COMBETTE

Merci, M. le Président.

Mme la conseillère exécutive, effectivement, le sport transmet plusieurs valeurs (courage, persévérance, dépassement de soi, tolérance, respect...) et j'en passe. Il représente un formidable vecteur d'éducation et de cohésion sociale.

Hier matin, notre collègue Cathie COGNETTI évoquait la déshérence de la jeunesse. Ce dispositif, outre la valorisation des athlètes régionaux de haut niveau est aussi un moyen d'inciter les jeunes à pratiquer un sport, à mener une vie moins sédentaire et s'identifier à ces ambassadeurs, voire susciter des vocations.

Nous saluons donc cette initiative, apportons toutefois quelques petites remarques. L'une concerne l'engagement des ambassadeurs. Leur statut de sportif de haut niveau est très contraignant et l'exigence de la performance, les déplacements très fréquents risquent de ne pas leur laisser beaucoup de temps pour assurer assidûment ce rôle d'ambassadeur.

A ce titre, ne serait-il pas opportun d'étendre un petit peu la sélection pour bénéficier d'un roulement, si j'ose dire, des représentations ?

D'autre part, n'est-ce pas restrictif de limiter la sélection aux athlètes régionaux inscrits dans une ligue corse ? Certes, c'est de moins en moins le cas, mais il existe encore certains sportifs corses qui sont obligés de s'expatrier pour assurer leur discipline. Je prends pour exemple le jeune Kilian THIERCELIN qui est champion de France de ski de vitesse ou Christophe CHARLIER, champion de motocross, ces deux champions régionaux qui pourraient, s'ils le désiraient, s'inscrire dans ce dispositif et être de bons ambassadeurs pour notre région.

D'autre part, effectivement, nous l'avions évoqué hier, nous nous posons la question de savoir s'il ne serait pas bon de réduire un petit peu l'âge des ambassadeurs. On en a parlé hier, effectivement, à 15 ans peut-être plus que 16, dans la mesure où les jeunes, en général, de haut niveau sont sélectionnés beaucoup plus tôt. On pense que 15 ans, ça pourrait être intéressant déjà de les faire intégrer ce dispositif.

Merci, Mme la conseillère.

Le Président TALAMONI

Merci.

Il y a 3 notions qui sont mises en avant par Christelle COMBETTE. Il y a la question du roulement. Est-ce que cela nécessite un amendement ou bien est-ce que vous pouvez prendre en compte cette demande ? Je vous interroge.

Mme Lauda GUIDICELLI

On a justement limité à 6 interventions par an. Ce n'est pas extraordinaire. On a dit minimum 3, en tout 6 entre les représentations dans les établissements qui soient universitaires, scolaires, auprès des missions locales, CFA et 3 pour les événements sportifs. 6, ça reste, je pense, raisonnable.

Après, le fait qu'ils soient licenciés en Corse, c'est aussi pour permettre de ne pas faire des allers-retours par rapport aux contraintes des

entraînements et parfois des centres de formation qui sont sur le continent. Pour les 15 ans, évidemment, il n'y a pas de soucis.

Le Président TALAMONI

S'agissant du roulement, vous êtes défavorable. S'agissant de l'abaissement à 15 ans, vous êtes favorable et s'agissant de l'extension à des Corses, on reste sur le défavorable également ? D'accord.

Est-ce que vous maintenez vos 3 propositions d'amendements auquel cas, il faut passer au vote ?

Mme Christelle COMBETTE

Je reste sur les 15 ans puisqu'on en a parlé. Sur le reste, j'ai confiance en la conseillère exécutive.

Le Président TALAMONI

D'accord. On va quand même voter formellement sur l'amendement...

Mme Anne TOMASI

Ò Sgiò Presidente, c'eranu altre dumande di prese di parola.

Le Président TALAMONI

Iè, d'accordu, ma pudemu vutà nant'à st'affare qui puisque de toute façon, ensuite, il va y avoir également Pierre GHIONGA qui va défendre le sien. C'est pareil ? Voilà.

Qui est favorable à l'abaissement à 15 ans ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 1 est retenu à l'unanimité.

Pierre GHIONGA a la parole.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, comme d'habitude, Lauda GUIDICELLI présente des rapports très intéressants et des initiatives qui me conviennent

tour à fait. Il m'a semblé opportun d'enrichir un petit peu ce dispositif en promouvant notre langue. Donc, il s'agit, non pas obliger, mais de stimuler ces ambassadeurs pour qu'ils pratiquent la langue corse en leur donnant 500 € de bonification s'ils acquièrent le niveau linguistique B1.

Le Président TALAMONI

D'accord. Avis de l'exécutif ? Favorable.

Je mets cet amendement aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Il y a l'amendement de Lauda GUIDICELLI à son propre rapport. Vous l'avez peut-être devant les yeux « Sélection des ambassadrices et ambassadeurs sportifs ». Remplacer « dans les 2 mois » par « dans un délai de 1 mois ».

Vous vouliez dire un mot ?

Mme Lauda GUIDICELLI

C'était juste une erreur. C'était 1 mois et pas 2 mois, parce qu'on pensait 2 mois sur la totalité pour pouvoir les recruter.

Le Président TALAMONI

D'accord.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole. Vous voulez la parole, Mme TOMASI, vous l'avez.

Mme Anne TOMASI

À ringrazià vi.

Vuleria à ringrazià a cunsigliera esecutiva pè stu cartulare. Cume no l'avemu detta quandu sta misura hè stata presentata in u pattu di a ghjuventù. Hè un'iniziativa nova impurtantissima à parechji livelli.

Impurtantissima prima, pè l'aiutu à sti spurtivi.

Impurtantissima dopu pè a vetrina ch'elli sò pè i più ghjovani, cum'esempiu tremendu di riuscita. Pè ottene sti risultati spurtivi, sta ghjente deve travaglià assai assai è impegnassi à 2 000 % in a so disciplina. Un pò esse che bonu di mostrà iss'impegnu à un publicu largu.

Impurtantissima infine pè a trasmissione di i valori di u sportu. Oghje, ciò ch'elli veranu i ghjovani di u sportu si passa à spessu à a televisìo à colpa di centina è di milioni u transferimentu di un ghjucadore di ballò, di putaghji di partite arrangjate, di viulenza ò di « dopage ».

Ùn ci pudemu allegrà ch'ella sia quessa l'immagine di u sportu. I valori di u sportu sò a cuesione è a cuuperazione, micca messe in davanti di l'eccellenza d'una persona in una squadra. Sò u travagliu è l'impegnu, micca i milioni, sò l'unestia, micca u « dopage », sò u rispetu di l'altru, partenariu cume avversariu, micca e barrufe à nantu à i terreni, sò a tulerenza micca a viulenza ò u racisimu ch'ella si pò vede di tantu in tantu.

Aimé JACQUET dicia « le sport, c'est l'école de la vie ». Diceraghju piuttosto « le sport, c'est l'école de la citoyenneté », u locu induv'ellu s'impare à campà in sucietà.

À stu titulu, pruponenu ss'imbasciadori è s'imbasciatrice cume nuvelli pè quelli chì feranu u populu di dumane, ci pare un'arnese interessante pè u nostru avvene chì, ò ghjuventu, l'avvene s'è tu.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi. D'altre dumande di parolla ? Julien PAOLINI a la parole. Pourtant vous êtes grand, mais je ne vous voyais pas !

M. Julien PAOLINI

Merci, M. le Président. J'ai vu que j'allais passer au travers de ces interventions ! Merci de me donner la parole.

On n'aura pas de remarques sur les critères techniques d'attribution de ce rôle d'ambassadeur. Des remarques plutôt d'ordre général sur le fond.

Hier matin, lors de la séquence des questions orales, Anne-Laure SANTUCCI a rappelé dans son intervention, dans sa question, notre inquiétude, nos craintes pour l'avenir de notre jeunesse (problèmes de violence, d'addictologie). Le constat, il est fait, il est incontestable, c'est une réalité, notre jeunesse vit aujourd'hui, c'est vrai, dans une société de plus en plus anxieuse. Elle est confrontée à des mutations profondes d'ordre sociétal, environnemental. Notre collègue, Cathie COGNETTI, sur ce point, je cite ce qu'elle a fait hier, un constat volontairement exagéré « trop de jeunes aujourd'hui sont exclus (accès à l'emploi, au logement). Trop de jeunes sont en difficulté ».

J'ai envie plutôt de délivrer, moi, un message d'espoir pour notre jeunesse. Nombreux jeunes réussissent chez nous et il faut aussi le souligner, dans leurs études. Un chiffre, et j'en profite aussi pour les féliciter, 2 048 nouveaux bacheliers cette année dont 209 mentions « très bien ».

De nombreux jeunes entreprennent dans le secteur associatif, dans nos villages, dans les entreprises, en politique et de nombreux jeunes bien sûr brillent dans le sport de haut niveau. A ce titre, féliciter Ghjuliana BALLO du pôle espoir judo qui a remporté une médaille de bronze hier à Bakou en Azerbaïdjan et s'est donc qualifiée pour les championnats du monde au Kazakhstan, en septembre. Je regarde Petr'Antone TOMASI qui doit être fière puisqu'elle est hébergée au CSJC.

Donc, on peut voir le verre à moitié vide ou le verre à moitié plein. Cette proposition de création d'ambassadeurs permet, Mme la conseillère exécutive, de remplir un peu plus le verre, un dispositif gagnant, gagnant. Un sportif insulaire qui pourra valoriser sa discipline, des disciplines qui ne sont pas forcément les disciplines les plus connues chez nous en Corse, mais dans lesquelles de nombreux jeunes s'impliquent et réussissent. Partager ses expériences, faire connaître leurs différences aussi, on a parlé des jeunes en situation de handicap, transmettre des valeurs universelles du sport, notamment le dépassement de soi dans une jeunesse, parfois, qui peut manquer d'ambition, qui est en perte d'espoir. Démontrer enfin, par l'exemple, qu'avec la volonté de grandes choses sont possibles dans ce petit pays.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Ça aurait été effectivement dommage de ne pas vous entendre ! S'il n'y a plus de demandes de prise de parole, peut-être un mot de la conseillère exécutive ?

Mme Lauda GUIDICELLI

Juste remercier l'Assemblée qui a vraiment saisi l'essence de ce rapport, c'est-à-dire de mettre en avant notre jeunesse, les valeurs qu'elle peut véhiculer et de ne pas réduire le sport à ce qu'a pu dire ma collègue Anne TOMASI, au cliché qu'on peut avoir du million, du dopage, et de vraiment encourager au portage des valeurs humanistes que l'on retrouve dans le sport, le dépassement de soi, la confiance et en même temps, que ces jeunes puissent être des modèles pour d'autres et susciter des vocations, c'est ce qu'a dit Christelle COMBETTE.

Je vous remercie, je pense qu'il sera adopté. C'est un bon signal qu'on peut envoyer à notre jeunesse et encore une fois, la valoriser à travers les compétences qu'elle a et cette fois-ci, les compétences sportives.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, Mme la conseillère exécutive.

Nous allons mettre aux voix ce rapport qui a été amendé, comme vous le savez, à l'instant. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹

QUISTIONE DIVERSE/ QUESTIONS DIVERSES

Nous allons passer au rapport suivant. Rapport n° 189.

¹ Délibération N° 19/261 AC

*** Rapport n° 189 : désignation des représentants de l'Assemblée de Corse à la commission d'appel d'offres pour l'attribution des marchés publics de la CdC**

Mme Vanina BORROMEI

M. le Président, merci.

Donc, un mot, mais je ne sais pas si les listes proposées sont fournies ou pas.

Effectivement, nous proposons un renouvellement de la commission d'appel d'offres. Il y a eu des membres commissaires démissionnaires et il faut donc la renouveler.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler l'importance de cette commission d'appel d'offres et le rôle qu'elle a dans le bon travail et le bon déroulement des investissements de notre Collectivité.

Nous avons désigné les membres titulaires : M. Louis POZZO di BORGO, M. Paul MINICONI, Mme Juliette PONZEVERA, Mme Vannina ANGELINI-BURESI, Mme Chantal PEDINIELLI.

Les membres suppléants : M. Romain COLONNA, Mme Anne TOMASI, M. François BERNARDI, M. Pierre-José FILIPPETTI, M. Jean-Louis DELPOUX.

Mme BURESI et M. COLONNA ont présenté leur démission. Nous vous proposons donc, aujourd'hui, en membres titulaires : M. Louis POZZO di BORGO, Mme Juliette PONZEVERA, M. Paul MINICONI, Mme Rosa PROSPERI et M. Jean-Louis DELPOUX.

En membres suppléants : M. Hyacinthe VANNI, M. Julien PAOLINI, M. François BERNARDI, Mme Vannina ANGELINI-BURESI et Mme Chantal PEDINIELLI. Merci.

M. Petr'Antone TOMASI

Président, simplement une interrogation. Lors de la constitution de la CAO première version, nous avons procédé à un vote à l'urne, non pas que j'y tiens, mais eu égard à l'importance du sujet aux implications que cela a, je voudrais simplement savoir s'il n'était pas bon de le faire.

Le Président TALAMONI

C'est prévu cher collègue.

Nous allons faire voter le rapport et ensuite nous allons voter à l'urne. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.²

Nous allons distribuer le matériel électoral et nous allons vérifier les pouvoirs.

Merci de regagner vos places, on va faire l'appel.

C'est une procédure importante, solennelle et il ne faudrait pas qu'on procède à ce vote dans la panique et le brouhaha parce que ça implique beaucoup de choses. Je vous demande donc, de regagner vos places, de faire silence, de venir voter à l'appel de votre nom parce que c'est sérieux. OK ?

Nous allons procéder à l'appel.

Mme Laura FURIOLI procède à l'appel des conseillers.

Le Président TALAMONI

Inscrits 63 et 63 bulletins.

La liste POZZO di BORGIO a recueilli 63 voix sur 63 inscrit et 63 suffrages exprimés. C'est un bon résultat. Félicitations.

Sont proclamés élus : membres titulaires : M. Louis POZZO di BORGIO, Mme Juliette PONZEVERA, M. Paul MINICONI, Mme Rosa PROSPERI et M. Jean-Louis DELPOUX.

Membres suppléants : M. Hyacinthe VANNI, M. Julien PAOLINI, M. François BERNARDI, Mme Vannina ANGELINI-BURESI et Mme Chantal PEDINIELLI.

Nous pouvons les applaudir.

(Applaudissements).

² Délibération N° 19/262 AC

Nous allons passer au rapport suivant. U fundiaru. Rapport n° 241. M. le conseiller exécutif en charge du foncier, vous avez la parole.

FUNDIARIU / FONCIER

*** Rapport n° 241 : Rapport d'information sur les marchés fonciers et immobiliers de Corse**

M. Jean BIANCUCCI

Je vous remercie, Président.

Je mesure la responsabilité qui m'échoit de vous présenter un tel rapport, non pas parce qu'il y a des choses véritablement extraordinaires, mais tout simplement parce que cela touche une matière qui nous est chère, a tara, a casa, un nosciu circondu.

Je vais présenter ce rapport de manière dépassionnée, du moins je vais essayer. Je me contenterai donc, d'une présentation succincte et me laisse l'opportunité, bien entendu comme il se doit, de répondre à vos interrogations et à vos interventions, par la suite, c'est l'usage.

Je me permets d'insister, M. le Président, sur le fait que c'est bien la première fois que nous disposons de données chiffrées précises indiscutables.

Je dois rappeler quand même que c'est le PADDUC qui a arrêté « la structuration », je cite, « d'une compétence régionale de suivi et de coordination en capacité de produire et de diffuser des connaissances ». Nous sommes donc, dans la continuité d'action et d'esprit du PADDUC.

L'objectif étant de recueillir ces informations, de les mettre en forme parce que c'est un ensemble de données éparses. Il ne nous a pas échappé que ces questions relatives au marché foncier et immobilier constituent dans notre pays un enjeu de première importance, à la fois en matière de développement urbain, d'aménagement du territoire, mais aussi de la nécessaire lutte contre la spéculation.

C'est ainsi que l'observatoire des marchés foncier et immobilier qu'abrite l'agence a été créé par délibération 17/224 de l'Assemblée de Corse il y a 2 ans tout juste.

L'observatoire s'appuie sur des acteurs compétents en matière de question foncière. Je me permets de les citer. Tout d'abord, la Collectivité de Corse, l'Etat, les collectivités locales, le GIRTEC, la SAFER, le conservatoire du littoral. L'agence en assume l'animation, le secrétariat et la production de rapport d'analyse, c'est le cas.

Pour établir ce rapport, obligation nous a été faite de croiser plusieurs bases de données afin d'être au plus près de la réalité.

Quelles données a-t-on pu utiliser ? Il s'agit de celles de l'INSEE, de Corsica statistica, de l'enquête sur le prix des terrains à bâtir réalisée par le ministère de la cohésion des territoires, de la base DVF fournis par le CEREMA à partir des demandes de valeur foncière et la mise à disposition par la Direction générale des finances. C'est dire le sérieux et le cadre dans lequel on a travaillé.

Mais à ce stade, cela me permet de répondre à des interrogations de professionnels qui, j'ai entendu à RCFM, étaient perplexes. On peut le comprendre. On peut le comprendre, néanmoins toutes nos sources sont fiables, elles sont citées, elles sont vérifiables, ce sont des données chiffrées.

Tout d'abord, le traitement des données fournies par la Direction générale des finances, je dois vous le dire, ne nous a pas permis une évaluation complète concernant les terrains à bâtir. Ce qui veut dire qu'il reste un chantier qui est ouvert et j'espère que, bien entendu, l'agence continuera à faire ce travail. À charge, bien entendus, de la Direction générale des finances de nous fournir tous les éléments chiffrés d'analyse.

Il va donc falloir des investigations plus poussées, plus détaillées. Et par voie de conséquence, une collaboration beaucoup plus étroite avec les services fiscaux.

Deuxième bémol : concernant l'approche territoriale des données, il est nécessaire à l'avenir, il me semble, de tenir compte à la fois de la dimension infra et supra communale.

Ainsi, dans la réalité, on va pouvoir constater dans ce rapport des disparités très importantes entre la zone du littoral et la zone de moyenne montagne où se situent les villages souches.

Je peux donner quelques exemples, mais ça ne se limite pas à cela : pour la Rive sud notamment, la problématique se pose pour Albitreccia, Grossetto, Pitrusedda, Coti Chjavari. Mais, bien entendu, dans d'autres zones et dans d'autres territoires de Corse.

Donc tour à tour, nous aurons à examiner et vous avez sans doute le rapport sous les yeux, l'évolution des mutations à titre onéreux, l'évolution du prix des terrains et les disparités de situation que l'on peut constater.

Et puis nous terminerons par l'accessibilité ou non des jeunes ménages insulaires au logement.

Les éléments concernant les évolutions des mutations à titre onéreux, vous avez les chiffres, je ne vais pas revenir au tableau, aux pourcentages... Simplement, quand même, alors que, et on l'a vu je crois, on a un élément chiffré qui ressort au compte administratif et dans les comptes administratifs, on le voit très bien, les mutations à titre onéreux augmentent de près de 42 % entre 2010 et 2017. Alors que le produit intérieur brut se limite à une progression de 17 %.

L'activité d'intermédiation immobilière et des secteurs associés augmente, nettement plus vite que l'activité économique générale de l'île.

Deuxième point : une hausse très, très forte, considérable du prix des terrains.

Alors là, il s'agit d'une période qui est somme toute une période assez longue puisqu'il s'agit de 11 ans, la période 2006-2017. On peut observer concernant le prix moyen au mètre carré, qu'en France il est de 68 % d'augmentation sur la période ; soit au prix en mètre carré de 46 € à 82 €. En Corse, il y a une progression qui de 138 % ! Les prix sont passés sur la période de 34 € à 81 €.

Je vous renvoie bien entendu aux graphes, ils sont très explicites et vous aurez l'occasion tout à l'heure dans vos interventions, bien entendu, de donner votre point de vue, mais il faut bien considérer de manière très objective que la situation est alarmante.

Si le prix du terrain en Corse augmente rapidement, il constitue qu'on le veuille ou non une part croissante du coût de production du logement. Cela nous interpelle.

Vous avez encore un graphe qui est très clair entre les évolutions qui se sont faites en France et puis les évolutions qui se sont faites, toujours sur la période, en Corse.

Concernant la répartition par territoire, on doit constater que la pression foncière et immobilière d'abord est incontestable. On observe que seulement 10 % des communes concentrent l'essentiel de cette pression.

Ce second constat nous amène à bien admettre qu'il y a une corrélation évidente entre la baisse des prix et l'éloignement de la mer. Alors c'était quelque chose que l'on savait, je dirai, puisqu'on connaît très bien notre pays les uns et les autres, et on a l'occasion à la fois d'aller en montagne et puis d'aller en bord de mer, mais quand même ! Mais quand même ! Quand voit les prix, c'est quand même affolant et quand on a des prix entre 4 000 et 4 500 € au bord de mer, il y a un simple constat qui s'impose : la plupart d'entre nous, et je ne parle pas des précaires parce qu'une partie de la population de la Corse est précarisée, je parle de ceux qui ont un emploi, ceux qui ont des revenus constants, ceux qui pourraient éventuellement accéder à la propriété, eh bien ceux-là mêmes, c'est-à-dire 95 % de la population ne peut plus. Ce qui pose un problème de l'exclusion par l'argent.

C'est un sujet qui doit nous interpeller. C'est un sujet qui, bien entendu, anime un certain nombre de rapports que l'on vous propose et qu'on est amené à voter pour essayer de compenser cette problématique. Mais quand même, il va falloir je pense aller beaucoup plus loin.

On a vu, lors des débats, concernant notamment le schéma de massif qu'il fallait intervenir d'une manière plus forte, plus lourde, plus massive sur les territoires de montagne.

Ce rapport va nous permettre d'affiner encore plus nos modes d'intervention, sachant que bien entendu les zones de montagne aujourd'hui demandent à la fois des mesures en termes d'aménagement du territoire, du développement économique parce qu'il faut fixer des populations. Et puis, bien entendu, mais ça va faire l'objet d'un rapport qui arrivera, Président, fin septembre concernant le logement.

Il y a un certain nombre de secteurs clés sur lesquels il faut agir et de manière très forte.

Des chiffres. Je fais référence bien entendu à cette carte qui vous a été donnée dans le rapport. Je vais m'arrêter aux chiffres, on pourrait commenter.

Les territoires, les zones en situation de développement et puis les autres sur lesquelles bien entendu il faut agir.

Pour ce qui concerne le prix médian d'un T4 en Corse. Encore une fois, ce qui est vrai dans le Cap n'est pas forcément vrai du côté de Sartène, et ce qui est vrai à Corte n'est peut-être pas vrai à Piana. Il s'agit d'un prix médian. Le prix médian d'un T4 en Corse, c'est 260 000 €.

Pour ce qui concerne le Cismonti, le prix médian d'un T4, c'est 215 000 €. Et là, on va voir qu'il y a des disparités entre le Pumonti et le Cismonti. C'est donc une donnée là-aussi qui va nous obliger à réfléchir.

On a en Corse-du-Sud un prix médian à 320 000 €.

Le revenu moyen d'un ménage en Cismonti est de 30 902 €, alors qu'il est de 32 745 € en Pumonti.

La capacité de financement (arrondie bien entendu) est en Cismonti de 250 500 € et 265 000 € en Pumonti.

Je vous donne ces chiffres pourquoi ? Pour vous montrer que ça n'a pas été une étude faite à la légère. On retrouve dans la cartographie tous ces éléments qui vous permettent d'apprécier la situation.

Je pourrais bien entendu, militant nationaliste depuis des lunes, appuyé sur ce qu'a été la spéculation immobilière dans notre pays, qui l'a dénoncée et qui l'a couverte. Je ne le ferai pas !

Je ne le ferai pas pourquoi ? Parce qu'il me semble qu'aujourd'hui, on est au cœur d'un dossier qui relève à la fois de la responsabilité de chacun, mais aussi d'une responsabilité collective. CO-LEC-TIVE.

Je terminerai par quelques mots.

Le dossier est ouvert, à charge pour nous tous de trouver des solutions rapidement. Il y a un certain nombre de préconisations qui avaient

été faites. Vous aurez sans doute, je pense, l'occasion d'y revenir lors des interventions qui vont suivre la présentation de ce rapport.

J'insiste sur une chose et cela me permet de remercier les personnels : Philippe ISTRIA, Thomas LANIESSSE, Tristan CASABIANCA et bien entendu, toute l'équipe administrative de l'agence.

Je vous demande de continuer à nous donner mandat. Nous avons les moyens d'aller plus loin, il faut conforter cette démarche qui est une démarche d'intérêt public.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a donc un rapport de la commission du développement et c'est Julie GUISEPPI qui va nous le présenter.

Mme Julie GUISEPPI

Merci, M. le Président.

La présidente Nadine NIVAGGIONI a relevé à la fois l'intérêt du rapport et son caractère préoccupant, dans le sens où il permet de confirmer par des éléments chiffrés ce qui est observé par tous.

De son point de vue, il aurait été intéressant d'avoir des précisions sur les acheteurs, observant qu'en creux, si les jeunes corses n'ont plus la possibilité d'acheter, ce sont des personnes venues d'ailleurs qui achètent.

Elle a pris l'exemple de pratiques immobilières observées notamment à l'Isula Rossa consistant pour des personnes à investir dans des appartements, inoccupés l'hiver, à des fins purement lucratives.

Elle a pointé également la corrélation visible entre une zone littorale où les résidences secondaires sont plus nombreuses que les résidences principales, qui conduit certains ménages, qui ne sont pas forcément du lieu, au pouvoir d'achat plus faible, à se déplacer vers des zones plus rurales (exemples : Figari, Sotta) car plus accessibles.

À cet égard, elle a appelé à une véritable prise de conscience de la mutation sociologique que subissent ces territoires ruraux, ces derniers se transformant peu à peu en agglomérations.

Elle a fait part de ses craintes de voir bouleversés les fonctionnements et les codes propres des locaux, redoutant qu'une mutation non maîtrisée ne conduise à bouleverser tout un peuple.

De même, elle a fait part du constat regrettable de l'explosion des ventes, en dépit de l'existence du PADDUC, à l'instar de ce qui est observé dans l'Extrême-Sud.

Faisant le lien avec une économie du bâtiment qui à l'évidence se porte bien, elle a mis l'accent sur la nécessité de poser les bonnes questions : pour qui ? Comment ? Quels bénéfices pour les Corses ? Elle a notamment relevé, dans les deux régions à vocation touristique que sont l'Extrême-sud et la Balagne, le fossé social qui se creuse de plus en plus, avec, d'une part, des locaux et des personnes de l'extérieur de plus en plus riches, d'autre part, des personnes contraintes à la vente de terrains pour vivre et avoir de la liquidité. Cette situation constituant en réalité un véritable appauvrissement.

Faisant observer que ce rapport avait suscité l'attention de la presse locale valant notamment une prise de position des professionnels de l'immobilier, selon laquelle il n'y aurait pas d'augmentation spectaculaire mais un rattrapage historique, **Mme Rosa PROSPERI** a souhaité recueillir l'avis des services de l'AUE sur la pertinence de cette affirmation.

M. Tristan CASABIANCA (*Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse*), a fait valoir un décalage entre les impressions existantes sur un territoire et la réalité globale à l'échelle de la Corse. Il a souligné la nécessité de pouvoir disposer de l'appui des fichiers fiscaux pour accéder à des données suffisamment précises.

S'agissant des données transmises par les services fiscaux, **Mme Rosa PROSPERI** s'est inquiétée des incidences éventuelles liées à la fin programmée des arrêtés Miot qui entraînera, sur la base du droit commun, une appréciation des biens non plus sur leur valeur cadastrale mais sur leur valeur réelle.

M. CASABIANCA a répondu par la négative précisant que la base de travail statistique reposait sur les transactions réelles.

En complément, **M. Stefanu CARDI** a précisé que le travail réalisé par les services de l'AUE devait être apprécié comme étant l'image d'une situation à un moment donné et non comme l'étude des causes qui ont conduit à ce constat.

M. Julien PAOLINI a pointé pour sa part le caractère perfectible de l'étude présentée.

Précisant qu'elle ne ciblait que les maisons de type T4, il a émis des doutes quant aux possibilités d'acquisition pour les jeunes ménages corses aux revenus moyens. De son point de vue, l'étude aurait vocation à être complétée par une analyse sur des superficies plus petites du type T3 / T2, en collectif, et tenant compte du prix du foncier.

Il a fait état d'une double peine à l'endroit des jeunes ménages corses, lesquels ne peuvent plus acheter dans les bassins de vie qui concentrent l'emploi (Bastia, Ajaccio, Porto-Vecchio) et sont contraints, pour devenir propriétaires, de s'éloigner vers les communes de l'intérieur avec les contraintes que cela suppose : transport, frais de véhicules, qualité de vie.

Aussi, au-delà du constat, il a estimé nécessaire de s'interroger sur les politiques publiques qui devront être mises en œuvre à des fins de régulation de la question du foncier et tenant compte des contraintes actuelles telles que celle du statut de résident.

Sur la question des résidences secondaires, **M. Jean-Jacques LUCCHINI** a pointé quant à lui la nécessité de réfléchir à des moyens d'agir sur cette situation pour limiter les flux et notamment par le biais d'une fiscalité spécifique.

M. Jean BIANCUCCI, *Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse*, a tenu, en premier lieu, à féliciter les services de l'agence pour le travail complexe réalisé.

Il a fait valoir la présentation d'un rapport réalisé dans un espace-temps relativement pertinent (2006-2017), précisant qu'il eût été intéressant de pouvoir disposer de données sur la période antérieure à l'année 2006.

De la même façon, il aurait été également pertinent d'avoir connaissance des permis de construire opérationnels en lien avec la problématique de la consommation des ESA.

Il a relevé l'existence de zones d'exclusions pour des ménages de revenus médians ainsi que des zones où la désertification s'accroîtra de plus en plus.

Aussi, au-delà du grave constat, il a appelé à envisager des solutions politiques.

Il a rappelé que l'objectif de ce rapport consistait pour l'Assemblée de Corse à prendre acte de la situation donnée et lui donner les moyens d'aller plus loin en termes d'investigation, en termes de délais, voire même à solliciter dans le futur l'appui d'une ingénierie spécifique si nécessaire.

Précisant que la connaissance de tous les éléments se devait d'éclairer les politiques publiques, il a notamment annoncé la présentation devant l'Assemblée de Corse, fin septembre, d'un rapport sur le logement, dans le cadre de l'aide aux primo-accédants, destiné à corriger certaines failles du dispositif et qui devrait permettre de mieux accompagner l'accession des locaux, au sens de la communauté de destin, dans l'intérieur et dans les centres villes.

Parmi les solutions envisageables, il a fait valoir la nécessité de se pencher sur les différents dispositifs destinés à lutter contre la spéculation imaginés par la majorité territoriale. Il a rappelé, enfin, que deux visions politiques étaient en présence, une première consistant à laisser faire le marché avec les conséquences supposées, une seconde où le politique se doit d'intervenir pour penser des mécanismes de régulation du marché sans pour autant s'y opposer.

Aux craintes exprimées par la présidente **NIVAGGIONI** quant aux risques d'anti-constitutionnalité, le président **BIANCUCCI** s'est voulu rassurant précisant que des expertises pourront être sollicitées.

Pour conclure, au regard de la gravité de la situation, il a appelé toutes les sensibilités politiques à se pencher sur cette question primordiale afin de réfléchir à des solutions adaptées et remédier à cet état de fait.

La commission a émis un avis favorable sur ce rapport.

Non-participation du groupe « Per l'Avvene ».

Absence des groupes « La Corse dans la République / A Corsica indè a Republica » et « Andà per Dumane ».

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole est à qui la demande.

Muriel FAGNI, vous avez la parole.

Mme Muriel FAGNI

Merci, M. le Président.

M. le Conseiller exécutif, également Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie, le rapport que vous venez de nous présenter est loin d'être anodin. Loin d'être anodin car cela fait des décennies que les nationalistes dénoncent cette spéculation foncière dont la Corse est l'objet. Et aujourd'hui, grâce à cette enquête, que j'avais d'ailleurs découverte en ma qualité de membre administrateur de l'Agence et dont nous avons débattu en conseil d'administration, cette enquête sérieuse aujourd'hui nous permet d'objectiver ce que depuis bien longtemps nous combattons.

Si pour notre part nous sommes convaincus de la prégnance de la spéculation foncière et immobilière en Corse, il a souvent pu nous être opposé l'absence de données fiables ; c'est chose faite à présent. Même si comme vous le dites, il est nécessaire de préciser les données et de continuer à creuser comme justement vient de le lire Mme GUISEPPI et je rejoins aussi les interrogations des conseillers, il faudra continuer à travailler là-dessus, mais je crois que l'essentiel est là.

Alors, non, la spéculation foncière et immobilière n'est pas un fantasme ! Et la lutte contre la spéculation relève de l'intérêt collectif et doit tous nous intéresser, peu importe la famille politique à laquelle on adhère.

Hier, il a été évoqué dans cet hémicycle un tsunami, mais un tsunami prévisible et aujourd'hui, on se doit vraiment d'endiguer cette vague de béton.

Mais, je sais aussi que l'adage populaire qui dit « quand le bâtiment va, tout va » et Dieu sait si je l'ai entendu, a aussi un sens et que nous devrions être heureux aujourd'hui de voir des grues à l'horizon.

Évidemment, la construction c'est une économie importante, ne serait-ce que pour tous les corps de métiers qui l'entourent. Mais le véritable problème, ce n'est pas des constructions raisonnées, c'est cette libération du

marché et le résultat de cette enquête qui nous amènent à être plus que vigilants.

Malgré nos efforts, en dehors et en dedans de cet hémicycle, force est de constater que la situation s'est aggravée : alors que l'intérieur se vide, nos côtes font l'objet d'une spéculation immobilière indéniable.

La jeunesse, nous avons beaucoup évoqué ce sujet hier et ce matin, oui, nos jeunes n'ont plus les moyens de s'installer à proximité des grands bassins de vie et de travail.

Il s'agit en réalité d'une exclusion pure et simple, à mon sens, des Corses de certaines zones du territoire. C'est intolérable ! Nous contribuons à parquer les citoyens et nous sommes vraiment loin de la mixité sociale aujourd'hui recherchée par beaucoup d'acteurs de la société. Et comme vous le disiez, M. le Conseiller exécutif, nous nous devons de refuser cette ségrégation par l'argent.

Donc, votre rapport est éloquent et je ne souhaite pas revenir d'une manière exhaustive sur tous les contenus, mais je citerai quand même quelques points.

Le pourcentage que tout le monde retient, évidemment, c'est cette augmentation du prix du terrain au m² de plus de 138 % en près de 10 ans, une concentration de près de 80 % du marché sur environ des communes ; des prix de vente sur le littoral plus de 4 fois supérieurs à ceux de l'intérieur, ce qui creuse des disparités ; quatre grands bassins de vie globalement inaccessibles aux jeunes ménages insulaires ; et un revenu par habitant qui stagne alors que le marché immobilier explose.

Mais après avoir posé le diagnostic, il faut des réponses adaptées afin de développer une offre utile. Le sujet n'est pas nouveau et de nombreux travaux ont déjà été menés. On pense notamment au statut de résident voté il n'y a pas si longtemps par notre assemblée.

Mais des questions :

Aujourd'hui peut-on construire autrement ?

Faut-il repenser l'urbain et accroître son parc immobilier ?

Si l'offre hôtelière est suffisante en ville, il faut donc sortir des logements vacants qui sont uniquement loués en saison. La ville doit être agréable et vivante tout au long de l'année afin de recréer du lien.

Continuer à chercher des pistes pour créer du logement social sans en construire forcément d'autres.

Deux exemples récents dans les deux principales villes de Corse : à Bastia, un appel à projets pour relancer l'îlot de la Poste et à Ajaccio, la signature d'une convention de partage entre la Ville et l'Office foncier de Corse pour l'acquisition d'un immeuble (rue Frediani) destiné au logement social.

Donc, pour toutes ces pistes et bien d'autres encore, il est temps aujourd'hui d'avancer et de proposer des solutions concrètes pour que les Corses ne soient pas privés de leur terre.

C'est pour cela, M. le Conseiller exécutif, que nous vous proposons donc un amendement.

Nous souhaitons que la CdC, via l'AUE, et en collaboration évidemment avec tous les services nécessaires, travaille activement sur ce sujet et nous présente au plus tôt, non plus seulement des éléments de constat, mais des mécanismes ayant conduit à cette situation, et des pistes de solution. Et d'ailleurs, c'est conforme à une délibération qui a été votée il y a deux ans, qui donnait cette mission à l'AUE.

Évidemment, ces idées devront être débattues devant notre assemblée ; ceci pour que le peuple corse puisse vivre dignement et librement sur sa terre.

À ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Merci. Pierre GHIONGA demandé la parole, il l'a.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, M. le Conseiller, je vais appuyer modestement le rapport de M. BIANCUCCI en l'illustrant de quelques chiffres, en parlant d'une situation que je connais bien : la situation de Corte.

1969, on pouvait acheter Cité Bertrand, François connaît bien, un F4 15 000 €. Tout le monde devenait propriétaire. 80 % des Cortenais sont devenus propriétaires.

1993, j'ai acheté mon terrain, 1 200 m², 25 000 €. Je suis dans un lotissement où il y a de la mixité sociale, il y a des ouvriers, des employés, des médecins.

Maintenant, le prix du m² à Corte, c'est 100 à 110 € le m². Et on commence à assister à de l'apartheid social.

Et c'est pour cela que j'appuie vos propositions. Je suis depuis très longtemps pour le statut de résident, je serai pour qu'on puisse lutter contre ces situations.

Et Corte, ce n'est pas Porto-Vecchio ! Je n'ose pas imaginer ce que ça peut être à Porto-Vecchio ou à Ajaccio...

Donc, je suis tout à fait en faveur de votre rapport.

Le Président TALAMONI

Vous avez la parole.

M. Paul MINICONI

Je vous remercie.

La lutte contre la pression foncière et immobilière.

Simplement d'abord, je voudrais remercier les services de Jean. Le rapport est vraiment très bien fait, à mon goût. Il fait ressortir beaucoup d'analyses, beaucoup de chiffres qui sont affolants, inquiétants et surtout qui traduisent la réalité de la problématique.

Pour être bref, parce que je m'aperçois que tout le monde rebondit sur certains chiffres, je vais y rebondir moi aussi, mais pour rebondir surtout sur les termes qui figurent dans le rapport qui sont : « des zones accessibles et non accessibles ». Quand on en arrive là dans le débat, c'est-à-dire à parler de zones accessibles et de zones non accessibles, cela veut dire que c'est très, très grave à mon goût.

Bien entendu, tout le monde l'a compris, les zones accessibles, ce sont le rural, les villages souches comme dit Jean, et les zones non accessibles deviennent les bords de mer, le pays ajaccien, la Balagne, le pays bastiais, etc., etc., le sud de la Corse.

D'autres chiffres qui sont inquiétants et je vais les reprendre vite, à la volée :

Le prix du m² 138 % d'augmentation sur 10 ans, c'est énorme !

Les prix des T4, 2 fois et demi selon les zones accessibles ou non accessibles. C'est encore plus qu'énorme.

J'arrêterai parce que l'analyse de ces chiffres peut être faite sur tous les graphiques que nous a donnés Jean dans ce rapport, et il y a des choses à dire.

Donc maintenant, il faut effectivement apporter des solutions à cela. Il existe des solutions, mais à mon avis il faut les maîtriser.

Première solution : l'outil foncier, qu'il va falloir faire activer le plus rapidement possible.

La maîtrise des résidences secondaires : et là je rebondis sur la motion, ou la question orale, je ne me souviens plus, qu'avait faite Jean-François CASALTA lors d'une précédente session.

Ensuite, si les politiques prennent à la volée éventuellement ce dossier, comme c'est le cas aujourd'hui, je souhaitais que les politiques aussi au niveau de nos communes ou de nos EPCI s'engagent dans une certaine voie également.

Pour terminer, bien entendu, en Corse malheureusement, depuis 30 ans, il y a un débat qui nous anime : il faut garder notre terre, ne pas la vendre, j'en suis pleinement d'accord. Mais je pense qu'il y a une prise de conscience maintenant qui est vraiment limite et qui s'impose de l'ensemble des Corses, relayée bien entendu par la Collectivité territoriale.

Et je souhaiterais, éventuellement en appui du dossier, qu'on essaie de nous donner les chiffres qu'a relevés Muriel ou Nadine dans son intervention, sur quel est le pourcentage de gens qui achètent en Corse maintenant, qui est un peu la clé du problème.

En tout cas, je voulais féliciter encore les services et surtout mettre en avant l'outil du PADDUC qui est à mon avis un peu « la clé de voûte » de ce dossier.

Jean l'a rappelé tout à l'heure, des missions ont été données à l'agence, via la délibération N°17-284. Je pense que l'ensemble des communes devraient abonder dans ce sens.

J'en ai terminé et je remercie encore une fois les services pour ce dossier.

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Guy ARMANET a demandé la parole, il l'a.

M. Guy ARMANET

Merci, Président. Juste quelques mots.

Tout d'abord, comme tout le monde, je souhaite me joindre aux remerciements pour le travail effectué parce que je crois que c'est un travail extrêmement important.

Et pour être un peu plus terre-à-terre et le ramener à ma commune, par exemple, j'entends parler de T4 avec des augmentations faramineuses à 138 % ; je peux vous dire que nous le vivons au quotidien les maires. Et le prix du terrain à Santa Maria di Lota aujourd'hui oscille entre 200 à 250 € le m². Et que les ventes actuelles, j'en ai signé quelques-unes puisque j'y avais des droits de préemption, oscillent entre 1,5 et 2 M€.

Donc, effectivement, il s'agit d'un rapport extrêmement important et je tenais à le souligner, et je tenais à dire combien il est important que l'on travaille de concert tous ensemble afin d'essayer de ramener les choses à une juste proportion.

Moi j'y verrais trois axes :

Le premier axe, vous l'avez dit, le statut de résident. Et si ce sont les propos qui choquent ou interpellent, faisons de ce statut de résident quelque chose d'acceptable pour tous, mais essayons de faire quelque chose qui nous permette de sortir vers le haut et de garantir à nos jeunes la

possibilité de construire chez eux et d'avoir un pied à terre sur la commune où ils sont nés. Aujourd'hui, ce n'est plus le cas.

Le deuxième axe sur lequel je voulais attirer votre attention, ce sont les résidences secondaires. Aujourd'hui, les municipalités, les maires ont de grandes difficultés à percevoir ce qui est dû sur leur commune afin de les faire fonctionner. On sait très bien que les résidences secondaires aujourd'hui nous dépouillent de toute économie et de toute matière essentielle à faire fonctionner nos communes et nos intercommunalités : nos écoles, nos commerces... Et on se rend bien compte que c'est une économie éphémère qui ne nous garantit de rien.

Le troisième point, Président, j'aurais voulu aussi vous interpeller sur les réserves foncières, les réserves foncières des communes qui aujourd'hui s'amenuisent, pour ceux qui en ont. Et pour ceux qui n'en ont pas, à ces prix-là, je crois qu'il est extrêmement difficile d'en constituer.

Donc, j'en appelle à la raison de tous et j'en appelle à votre office afin que l'on puisse travailler de concert pour essayer d'amortir les choses et de faire de sorte que i nostri giovani pudissenu campà ind'è elli è ind'è i so paesi.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. Annette PIERI demande la parole, elle l'a.

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, M. le Président.

La première chose que je voudrais dire : c'est un peu regrettable, on l'a dit hier, que ce rapport soit venu un peu tardivement parce qu'il est très important et on n'a pas eu le temps vraiment de travailler.

A l'occasion de la commission de développement à laquelle j'appartiens, le 17 juillet il n'a pas été évoqué. Il a été évoqué la veille de la session, malheureusement je n'ai pas pu être présente, je le regrette.

On a déposé un amendement qui sera porté Jean-Martin MONDOLONI.

Moi, je voulais apporter quelques observations sur ce rapport.

Quand vous parlez de territoire et de cette étude plus précisément, est-ce qu'elle est faite au niveau national et est-ce qu'on compare des régions similaires ? C'est la première question que je voulais vous poser. Est-ce qu'on est sur un territoire similaire à la Corse quand on avance des chiffres aussi importants ? Parce que comparaison, à ce moment-là, n'est pas raison.

M. le Président TALAMONI, hier, a eu des mots très forts par rapport à ce rapport, en parlant de tsunami par rapport au foncier à bâtir, puisqu'il y a une hausse de plus de 138 %. Alors moi, je vais vous dire quelque chose de très basique, M. le Président : est-ce que ce n'est pas la rareté qui fait le prix ? Je vous pose la question. Est-ce que ce n'est pas la rareté qui fait le prix ?

Parce qu'aujourd'hui, effectivement, sur notre terre, on a une difficulté d'installation, de l'accession à la propriété des jeunes et des moins jeunes. Mais le nœud du problème, est-ce qu'il ne vient pas aussi de l'indivision qu'on ne règle pas ? Dans les familles, vous avez des maisons et vous avez des terres qui sont à l'abandon et qui pourraient permettre à nos jeunes de s'installer, sans payer le foncier et cela je vois que vous ne l'évoquez pas.

Donc, il faudrait à un moment donné poser les vrais problèmes et dire qu'en Corse, il y a ce problème de l'indivision, est-ce qu'on va le régler ou est-ce qu'on va continuer à traîner cette gangrène ? Parce que dans chaque famille, on le sait, sur le littoral, dans le piémont et en montagne, il y a des biens qui deviennent des biens sans maître parce que les successions ne sont pas réglées, à cause de l'indivision.

Ensuite, dans le rapport, vous vous basez sur une biographie, notamment vous faites référence à la motion ou au rapport qu'avait porté mon collègue Jean-François CASALTA sur les résidences secondaires et sur cette super taxe sur les résidences secondaires. Je veux bien, j'entends bien, et de faire une dichotomie entre les biens d'origine successorale et les biens d'achat pur de résidences secondaires.

Cette dichotomie aujourd'hui je ne vois pas comment on peut la faire, parce que vous avez dans le cadre de partages, pas forcément des partages en nature, vous pouvez les avoir en valeur, vous pouvez avoir des achats en démembrement de propriété pour une résidence secondaire. Et puis

une résidence secondaire, M. le Président, un jour ça peut devenir une résidence principale.

Il y a une chose que vous n'avez pas portée dans votre rapport et qui est importante face à la spéculation et à l'accès à la propriété, c'est le bail réel solidaire. C'est une délibération 18-176 qui a été votée par l'Assemblée de Corse. Une étude devait être faite et portée par l'Office foncier, aujourd'hui qu'en est-il ?

Ce bail réel solidaire, ce foncier solidaire qui devrait être en Corse quelque chose d'évident, comme il l'est sur le continent, je n'arrive pas à comprendre qu'aujourd'hui il n'y ait pas une étude ! Je ne dis pas que c'est la solution, mais c'est une solution.

Ensuite, concernant les mairies et les délivrances de permis : il peut y avoir un partenariat, ou du moins une charte, entre le promoteur et le maire. Le maire peut très bien demander à un promoteur de mettre à disposition un certain nombre de logements pour les primo-accédants. Ça se fait. Ça s'est fait.

Concernant les 4 communes dites tendues, il serait peut-être bon que l'Office foncier dont c'est la vocation soit le porteur de ces réserves foncières pour qu'on puisse justement permettre aux communes de mettre en place, du moins d'apporter les logements qui manquent à nos jeunes.

Je terminerai mon intervention en disant que cette étude est faite sur 10 ans. Pendant ces 10 années, il y a eu une crise immobilière. Je ne sais pas si c'est pris en compte, je ne sais pas à quel moment on se rend compte de cette augmentation galopante des prix.

Ensuite, les exemples que vous donnez aussi sur les T4, il faut faire très attention quand on donne des sommes, des prix au m² ou des prix tout court, parce qu'un T4, suivant son exposition, suivant où il est situé, le prix n'est pas le même.

« Médian », ça veut tout dire et ça ne veut rien dire, Président.

Ensuite, pour les maires, je dirai qu'il y a eu une instabilité foncière pour les maires des communes ; une instabilité foncière qui est liée – je sais que je vais vous faire réagir en disant cela, mais je vous le dis quand même - à la cartographie des ESA qui n'a pas permis aux maires de Corse d'établir un plan local d'urbanisme digne de ce nom.

Et j'en terminerai. Merci, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. Rosa PROSPERI a demandé la parole et ensuite Romain COLONNA, Jean-François CASALTA. Romain COLONNA bénéficie d'un reliquat du groupe Femu a Corsica.

Rosa PROSPERI, vous avez la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Dire que ce rapport nous surprend serait une contrevérité. Il présente un certain nombre de chiffres et de sources, et pourtant je n'en dirai pas grand-chose.

Nous avons tellement dit, nous avons tellement hurlé, nous avons tellement fait, nous avons tellement occupé, nous avons tellement marché, pendant des décennies, tellement seuls, souvent stigmatisés. Et puis peu à peu rejoints parce que la situation était tellement difficile que la population commençait dans sa vie quotidienne à ressentir la réalité de ce que nous portions. Certains ont même employé des moyens que l'on pourra qualifier d'un peu moins consensuels, souffrants en se voyant privés de leur liberté, quelquefois de plus.

Et j'aurais voulu dire aujourd'hui qu'il n'y avait plus rien à dire, sauf à accepter qu'aujourd'hui enfin ont ait des éléments sourcés. Et je vous avoue que je suis un peu stupéfaite, assez chagrinée d'avoir entendu tout à l'heure des interrogations que je croyais ne plus avoir droit de citer.

Qu'aujourd'hui, alors qu'on nous explique que sur la période de 2006-2017, le prix moyen au mètre carré d'un terrain à bâtir augmentait en France de 68 % et en Corse de 138 %.

Quand, et je le rappelais à la dernière session, alors qu'en France, notamment en Ile-de-France et en Côte d'Azur, le chiffre des permis de construire a baissé respectivement de 7 à 19 %, il a augmenté en Corse de 26 %. Alors qu'il est certain que cette situation est une évidence, on s'interroge encore sur le point de savoir si l'étude concerne aussi la France, si des éléments de comparaison ont été faits ailleurs, si la cartographie a été bien faite, si on a intégré le problème des ESA, si le revenu médian est le bon, si le problème de l'indivision pollue le débat... Mais les Corses vivent cette

situation au quotidien ! On l'a rappelé tout à l'heure, 95 % des Corses ne peuvent plus acquérir !

Vous avez indiqué, M. le Président de l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie, dans votre rapport, je cite, « une étonnante corrélation entre la baisse des prix et l'éloignement de la mer ». J'y vois un clin d'œil parce que j'imagine bien que cette corrélation, vous ne la considérez absolument pas comme étonnante, mais évidente.

Alors aujourd'hui, moi je pensais qu'on n'en serait plus au stade des interrogations, des doutes sur la situation que nos compatriotes vivent et qu'on serait plutôt unanimement dans la phase de proposition de dispositifs clairs, efficaces, sérieux et rapides.

Je ne pensais pas être naïve, il faut croire qu'un soupçon de naïveté m'anime encore.

Je vous le disais tout à l'heure, je ne vais pas relever beaucoup de choses de ce rapport. Certains éléments, sont, pourtant particulièrement, non pas étonnants, mais graves.

Premier élément : il est indiqué dans le rapport que le prix du terrain en Corse constitue une part croissante du coût de production du logement, nous le savons tous, à tout le moins je l'espère.

Le rapport propose d'agir plutôt sur le prix du foncier que sur celui du logement. Cela paraît être une évidence. Le rapport conclut qu'il faut donc éviter que le foncier soit libéré de manière inconsidérée, illimitée.

Oui, les dispositifs comme le bail réel et solidaire sont intéressants et moi, j'y adhère entièrement, mais tellement, tellement peu de choses au regard de la situation. Le bail réel et solidaire, si le prix du foncier continue d'augmenter de façon aussi exponentielle, sera un bien faible rempart par rapport à ce qui nous attend. Ce sera une digue de roseaux sur l'ouverture d'un barrage. Mais il faut le faire. Mais ce sera bien peu de choses malheureusement.

Qui achète ? On l'a dit tout à l'heure. On a fait une comparaison entre le niveau des prix et le revenu médian d'un jeune ménage corse. On répond vite à la question : pas les Corses !

Je pense même qu'aujourd'hui, l'accès au foncier, par la réduction et la diminution considérable des coûts du crédit immobilier, diminue encore la possibilité aux Corses d'acquérir. Tout simplement parce que leurs revenus ne leur permettent pas d'avoir accès au crédit bancaire, parce que la politique des banques est celle que l'on connaît. En revanche, d'autres qui ont des moyens peuvent accéder encore plus facilement au foncier que le coût du crédit est faible.

Alors aujourd'hui, certes on a des moyens techniques qu'il faut mobiliser, j'en suis d'accord. Mais il faut surtout mobiliser des moyens politiques mus par une véritable volonté politique. Il faut arrêter d'imaginer tous les obstacles avant d'imaginer, de souhaiter concourir à un résultat.

Non, le statut de résident n'est pas définitivement impossible en France parce qu'il existe aussi en France ! Ce qui a été fait à Courchevel, on en parlait l'autre jour, existe en France.

Le tribunal administratif de Bastia retoquant une délibération n'a pas fermé la porte.

L'Europe ne ferme pas la porte.

Et puis, tiens, le fameux bail réel et solidaire, s'il n'est pas un véritable exemple que le droit de propriété n'est pas le totem que l'on ne peut pas attaquer, que l'on nous oppose. On nous explique que le statut de résident ne pourrait pas exister parce que le droit de propriété est un principe constitutionnel d'un niveau considérablement élevé. Ben, que fait le bail réel et solidaire à part démembrer le droit de propriété ? Donc, on peut y toucher au droit de propriété, ce ne sont pas les tables de la loi. Mais il faut surtout que nous, nous soyons convaincus de cela, que nous soyons convaincus, nonobstant les obstacles qu'on nous oppose, que cette possibilité existe. Et pour en être convaincus, il faut que nous ayons une véritable volonté politique de voir ces revendications portées et admises.

Rapidement, une autre réflexion dans ce rapport qui interpelle. On nous explique que la hausse des mutations à titre onéreux a été plus rapide en Corse que l'augmentation du PIB, c'est-à-dire plus rapide que la croissance de l'économie générale de la Corse. Ça pose la question de l'économie et du développement.

Quand le montant des mutations à titre onéreux dépasse la hausse de l'économie générale, ça veut dire qu'il n'y a pas d'autre économie que

celle-là. Quelle économie ? Quel développement ? Celui qui rime avec béton ? Il nous amène là, là où ce rapport commence à nous amener et là où nous irons prochainement.

On ne peut pas construire une économie sur la base de la hausse des mutations à titre onéreux. Ça n'existe nulle part.

Enfin et j'en terminerai, l'élément le plus effrayant de ce rapport de mon point de vue est, je crois en tout début de rapport, dans un paragraphe intitulé « un marché atypique ». Il n'est pas atypique le marché en Corse, il est complètement dingue, il ne repose sur rien.

On nous explique que la valeur d'un terrain résulte essentiellement des conditions de la demande et pas de l'offre.

Qu'est-ce que le marché ? La péréquation entre l'offre et la demande. On a un marché où l'offre ne représente plus rien. Il n'est pas atypique le marché, il est unique au monde. Cela veut dire qu'aujourd'hui celui qui a de l'argent, qui demande, acquiert. Et malheureusement, celui qui possède adhère, pour des raisons liées à toute une série de choses, y compris malheureusement les raisons économiques. Et c'était la justification du statut de résident.

On ne peut pas demander aux Corses les plus modestes d'avoir une attitude militante en ne vendant pas à un non-Corse et en ne vendant pas à un certain prix. On peut en revanche lisser la situation en faisant en sorte que ce soit la loi, que ce soit la règle.

Et puis, ce fameux marché qu'on qualifie d'atypique, a enfin des conséquences effrayantes qui sont sociétales. Si le marché résulte uniquement des conditions de la demande et non de l'offre, ça veut dire que les Corses n'ont plus à vendre que ce qui constitue leur âme, et quand on vend son patrimoine, on vend un peu son âme. Alors à 10 ans, à 20 ans, on améliorera peut-être sa situation financière et économique, et puis à 25 ans on n'aura plus d'âme, et plus d'économie non plus parce qu'en 25 ans le prix de ce qu'on aura vendu dans les ces conditions-là aura été dépensé puisqu'on n'aura pas d'économie.

Alors moi je veux en terminer, certes un peu solennellement, en vous appelant tous à l'unanimité sur ces sujets-là. Je crois que vraiment, le temps n'est plus aux interrogations, le temps est à la volonté politique et cette volonté-là, indépendamment des différences politiques qui sont les nôtres sur

ces bancs de l'Assemblée de Corse, peuvent nous conduire quand même à raisonner ensemble, parce qu'autour de nous les Corses nous incitent, nous conduisent à raisonner ensemble.

Alors, essayons de dépasser ces divisions. Faisons en sorte de conduire des dispositifs rapides, efficaces, pour faire en sorte que le prochain rapport qui nous sera présenté par l'Agence de l'Urbanisme et de l'Énergie ne soit pas encore plus catastrophique.

Le Président TALAMONI

Merci. Romain COLONNA en complément de ce qui a déjà été dit par son groupe.

M. Romain COLONNA

A ringrazià vi o Sgiò Presidente.

Mi pare chè quì tucchemu unu di i punti più fundamentali di a nostr'azzione pulitica, postu chì ci rinvia in parolle simplice à u spussessu di a tarra. E noi, hè abbastanza simplice à dì là, à capì la, vulemu firmà proprietarii di a casa nostra.

È ci vole à piglià cunscienza quì che no piglimu cunscienza in s'emicciculu quì, à nome di u populu corsu che no rapresentemi tutti, chì sa sciffra quì di 138 % di crescita hè sumenta d'isclusione.

Sa sciffra quì di 138 % di crescita hè sumenta di viulenza : di viulenza suciale, di viulenza ecunomica è culturale.

È in fine, piglià cuscienza in s'emicciculu quì, à nome di u populu corsu, chì sa sciffra quì di 138 % di crescita hè sumenta di rivolta. Hè sumenta di rivolta per l'avvene, è noi avete capitu ch'emu sempre caminatu è vulemu insulcà sta tarra, a speranze, a benistà è a felicità soprattuttu pè a giuventù d'issu paese.

Oghje ne semu à un cunstatu, mà vurria in corte parolle rivene quantunque à a prucedura pulitica, ghjuridica d'issu cartulare quì.

S'assemblea quì hà palisatu u prublemu è hà pruposte una soluzione : u famosu statutu di residenza. Stu statutu ùn hè micca sclusivu, dicia simplicemente chì pà fà populu in su paese, abbisugnava à stà ci un pucarellu.

U Guvernu hà dettu « Non ! », è l'hà dettu pocu fà, Emmanuel MACRON, di farraghju, in Bastia, à l'Alboru, u 7 di farraghju. Hà dettu « U statutu di residenza ùn hè micca a soluzione addatta pè rigulà su prublema.

Mà, cumu pinsà una seconda chì u rapresentu u più altu di u Statu venisse quì in Corsica à dì ce, di pettu à su prublema trimandu, « ùn hè micca a soluzione » senza à purtà ci u minimu di u cummenciu d'attacu di soluzione.

Ricivemu tutti i ghjorni currieri, reunioni di un attivissimu prefetturale trimandu. Mai u principiu di una reunioni, un curriere pè di « avete un prublema in Corsica di spussessu trimandu, emu da caminà in modu partenariale pà arrigulà lu » !

È Emmanuel MACRON quellu ghjornu in Bastia hà dettu altr'affari chì mi pare indegnu di a funzione presidenziale francese : « Que je sache, s'il y a des acheteurs, c'est qu'il y a des vendeurs, ce n'est pas moi qui vends, ce sont les Corses ».

Mà, se capiscu bè, nant'à su pianettu quì, ci sarianu tutt'i populi di u mondu sottumessi à u dirittu, tutt'i populi di u mondu sottumessi à a legge, è noi altri Corsi avariamu una virtù, una qualità in sopra più chì saria, ùn sò micca, qualcosa di quasgi divinu chì c'impedice di vende.

Noi, ciò che vulemu, è ùn dumandemu micca altr'affari, è l'hà nanz'à me Rosa PROSPERI, vulemu in su cartulare a legge, vulemu in su cartulare u dirittu è cunniscite u dettu famose di Henri LACORDAIRE « Da u debule è u forte, ghjè a libertà chì opprime è a legge chì libareghja ».

Noi vulemu a legge, mà ch'ella sippia capita da tutti. Quandu a legge ùn hè micca bonna, di pette à un populu, ùn tocca micca à u populu à scambià è a parte di a so tarra soia. Tocca à a legge à cambià.

Dunque cumpieraghju nant'à su raportu, o Sgiò Presidente, o Sgiò Presidente di l'Esecutivu è l'inseme di a vostr'azione : noi, ciò chì vi dumandemu, ghjè d'andà à a fine di a spertizia, a fina di i sciffri pà schisà tutt'i punti chì sarianu dubittosi... S'elli sò sempre dubittosi. E di prupone ci nant'à un calindariu strettu tutt'e soluzione pussibile ; unipoche sò ammintate in su raportu.

E noi, u nostru gruppu, saremu à fianc' à voi più che mai nant' à su prublema, parchì chì l'affari sippinu chjari, ùn pudemu micca cappià nant' à su prublema è ùn cuntenu micca di cappià.

Ripiglu u dette di l'iniziu : vulemu suminà sa tarra, a speranza, a felicità è a dignità, micca à colpu di viulenza, d'isclusione è di rivolta.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi. A parolla à Jean-François CASALTA, avete a metà di u tempu di parolla di u vostru gruppu.

M. Jean-François CASALTA

L'aghju capitu, o Sgiò Presidente, a ringrazià vi.

Monsieur le Président, Chers collègues, de manière rapide parce que je crois que tout a été dit par les orateurs qui m'ont précédé.

C'est un rapport qui est un rapport plus qu'important. Et d'ailleurs, je veux moi aussi m'associer aux félicitations au Conseiller exécutif Jean BIANCUCCI et à l'ensemble des personnels qui ont contribué à la réalisation de ce rapport qu'il ne faut pas oublier, c'est important.

Rapport essentiel pas simplement parce qu'il dirait des choses que nous ignorerions. Nous savons tous de manière intuitive, partielle et parcellaire, que depuis les années 2000 les prix flambent, que les Corses ont de plus en plus de mal à se loger sur leur terre et que la dépossession foncière et la spéculation sont une réalité.

Ce rapport est essentiel parce qu'il fixe les choses de manière chiffrée, de manière objective et de manière presque scientifique dirais-je. Et il chiffre les choses sur une période qui est une période probante, c'est-à-dire une période qui est assez longue pour avoir une vision claire.

On a essayé d'identifier les causes, les orateurs qui m'ont précédés s'y sont essayés, j'ai entendu ma collègue Marie-Anne PIERI qui a parlé de rareté, qui a parlé d'indivision, évidemment ce sont des paramètres qui entrent en ligne de compte. Mais de notre point de vue, la cause essentielle, parce qu'il faut justement différencier l'essentiel de l'accessoire et de l'adventice, la cause essentielle de cette situation qui devient une situation catastrophique

aujourd'hui, n'ayons pas peur des mots, ce sont des gens qui viennent de l'extérieur pour acheter des biens et pour en faire commerce et pour en profiter. C'est ça la cause essentielle, que ce soit des particuliers ou des grands groupes. Et, je ne (...) pas simplement cette Assemblée de mots, on a des preuves, on a des chiffres, et des chiffres qui ressortent non seulement du rapport qu'on évoque actuellement, mais également des statistiques INSEE.

Je vous rappelle que le taux de résidences secondaires en Corse est de 47 %, c'est le taux le plus élevé de France, il est le double de régions qui sont pourtant en tension dans les régions françaises, à savoir la Côte-d'Azur où ce taux de résidences secondaires parfois est un taux de 20 %. C'est extrêmement important.

Si nous continuons malheureusement sur cette voie, et je crois que d'autres en ont parlé, je crois que c'est Muriel FAGNI qui a parlé de parcage, eh bien la population Corse va se retrouver à habiter des logements bas de gamme, dans des endroits sur lesquels plus personne ne voudra habiter et ce sera un effet qu'on appelle un effet de réserve. C'est malheureusement la voie qui se profile, si nous n'arrivons pas à dégager des solutions qui sont des solutions rapides.

Alors, des solutions on peut en dégager sur trois plans. Au plan constitutionnel d'abord, et ça me permet de dire une petite chose, vous savez bien souvent on dit : « les nationalistes ne s'occupent que de la Constitution, ils feraient mieux de s'occuper des problèmes pratiques des Corses au quotidien », c'est parfois ce que l'on entend des gens de mauvaise foi. Mais ça c'est un exemple typique qui explique que si le statut de résident était voté, et ça, ça vient justement du verrou constitutionnel que l'on n'arrive pas à dépasser, s'il était voté, les choses iraient beaucoup mieux, je ne dis pas que c'est la panacée, que tout irait merveilleusement bien, mais ça sera déjà un pas essentiel que l'on aurait fait, on nous le refuse. Il faut continuer à se battre, c'est important.

Des solutions au plan législatif, mais ce sont les motions que nous présentons les uns et les autres, et pas simplement la mienne, et pas simplement les motions du groupe PNC, dans cette Assemblée, pour essayer de trouver des solutions originales et pour essayer de bâtir, selon les mots du Président du Conseil exécutif, un statut de résident par le bas. Ce sont des solutions fiscales qu'il faut absolument dégager et faire en sorte que le législateur au plan français puisse adopter et valider.

Ensuite, il y a les solutions qui appartiennent au pouvoir propre de la Collectivité, même si elles découlent du plan législatif, bien évidemment, c'est le PADDUC qui est un outil essentiel, il y a des difficultés de mise en œuvre jusqu'à présent.

Mais sur toutes ces solutions, il ne faut absolument pas baisser les bras parce qu'encore une fois, le problème de la dépossession foncière, le problème de la spéculation est un problème essentiel et c'est le cœur de notre démarche.

Le Président TALAMONI

Merci. Sur cette question qui a été posée par Marie-Anne PIERI, est-ce que c'est l'offre ou est-ce que c'est la demande qui pose le problème ? C'est vrai que nous pouvons tous être inquiets devant un tel rapport, perplexes, ça été dit, mais après il faut regarder la réalité comme elle est aussi.

La demande on sait qu'elle est pléthorique, quant à l'offre, est-ce qu'il y a un problème d'offre ? Ecoutez, l'indivision, bien sûr c'est une piste, sauf que l'indivision sur les communes les plus touchées, c'est-à-dire celles du littoral, puisqu'on voit bien le déséquilibre qu'il y a entre littoral et intérieur, l'indivision sur le littoral, il y a longtemps, longtemps qu'elle a été réglée, parce que ces biens avaient une valeur économique, ceux qui étaient sur le littoral, et donc on a trouvé le moyen de mettre un terme à l'indivision, l'indivision frappe surtout l'intérieur.

Quant à la construction, simplement quelques chiffres je crois qui permettent de faire litière de cette piste que pourrait être effectivement une insuffisance de l'offre. En 2017, il a été construit en Corse 1,18 m² par habitant, tandis qu'il en a été construit 0,46 m² en Ile-de-France, 0,64 m² en région PACA, 0,67 m² en Bretagne, 0,67 m² en Guadeloupe, 0,50 m² en Martinique, 0,66 m² à la Réunion et 0,56 à Mayotte. 1,18 m² par habitant en Corse !

On voit bien que le problème ce n'est pas le défaut de construction ou l'indivision, ce n'est pas un problème d'offres, c'est un problème de demandes. Et, c'est la raison pour laquelle il va falloir avoir les bonnes pistes de réflexion et surtout les bonnes décisions maintenant. J'avais utilisé hier le mot qui n'est pas de moi, mais du regretté Jean-Claude GUAZZELLI, « le Tsunami, il est là et je pense qu'il faut maintenant réagir. Et ce n'est pas le problème des nationalistes, ce n'est pas le problème de la majorité territoriale, c'est le problème de tous les Corses.

Est-ce que nous allons accepter de laisser notre pays à des gens qui sont simplement plus fortunés que nous ? Est-ce que nous allons être chassés de la Corse par la simple force de l'argent ? Est-ce que nous l'acceptons ? Est-ce que nous le refusons ? C'est tout. Et, une fois que l'on a cette question, il va falloir agir.

Voilà ce que je voulais dire en complément de ce qui a pu être dit par les autres membres de cette majorité, mais pas seulement d'ailleurs.

Donc, Jean-Martin MONDOLONI a demandé la parole et il l'a.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, M. le Président. En complément des propos d'Annette, sur un registre qu'il faut essayer de dépassionner et qu'il faut essayer d'amener sur un registre qui a été celui adopté par le Conseil exécutif, c'est celui de la science, parce que c'est le seul qui permette d'objectiver les choses, de les mettre à la juste distance et de ne pas basculer, comme on a tendance à le faire tant le problème est sensible, sur un registre émotionnel.

Parce qu'on ne peut pas être ému, on ne peut pas être insensible au constat qui désormais partagé. Et, on peut même avoir l'humilité, il en faut un peu en politique, de reconnaître qu'il y a eu des visionnaires, qu'il y a eu des gens qui ont peut-être vu les choses avant les autres, c'est bien, ça c'est l'histoire.

Il y a peut-être des gens aujourd'hui qui peuvent vous expliquer qu'on va vers des catastrophes climatiques, tout le monde n'est pas convaincu, mais peut-être que dans 20 ans, tout le monde le sera. Et, il y a eu ce que l'on appelle des lanceurs d'alerte, c'est bien.

La question aujourd'hui c'est d'abord de prendre acte du fait que le traitement de données tel qu'il a été opéré par le Conseil exécutif, permet de poser un constat que, par observation empirique ou par intuition, tout le monde partageait de façon plus ou moins irrationnelle

La question qui suit c'est les pistes de solutions. Et, je crois qu'il faut sortir des réflexes un peu péremptores ou des postures tendant à dire : la solution, c'est celle-ci. Comme en toute chose, les solutions sont multisectorielles parce que les causes sont multifactorielles et qu'il y peut-être, je dis bien peut-être, je prends l'exemple du climat, on sait très bien qu'il n'y a pas une solution, mais qu'il y a un ensemble de solutions qui peuvent

permettre d'affronter « le tsunami », disait Jean-Claude GUAZZELLI, maintenant, en matière de climat, on parle « d'effondrement », dans les 30 ans qui viennent, on parle « d'effondrement ». Et, on sait que si solution il y a, elles sont diverses, et il y a deux niveaux de solutions, les solutions macro et les solutions micro.

Alors, il y a l'horizon qui est partagé par les membres de la majorité, qui est le statut de résidents. Mettons les aspects philosophiques et purement politiques de côté, mais convenons que si cette solution devait voir le jour, essayons de convenir raisonnablement ensemble, qu'elle ne verra pas le jour demain matin. On ne peut pas dire à la fois qu'en matière de climat il y a urgence et mettre sur la table une solution dont on sait que pour des raisons diverses et variées, et le sujet réclame tellement de consensus qu'il ne faut pas faire d'approches politiciennes sur ces sujets, mais on pressent tous que pour des raisons diverses, cette affaire-là ne verra pas le jour demain matin.

La question c'est : comment, de façon méthodique, on pose sur la table la séquence d'urgence qui appelle des réponses d'urgence, sans exclure des débats de fond qui peuvent nous amener collectivement à réfléchir avec des débats, avec peut-être des divergences, peut-être en discordance sur les sujets, et vous avez très bien qu'on n'est pas, a priori, d'accord sur ce sujet-là, mais mettons le aussi en débat, mais comment on met sur la table, du point de vue de la méthode, avec le même niveau scientifique qui a prévalu dans l'approche du constat, les choses qui peuvent fonctionner.

Et Rosa, le bail réel solidaire, nous on ne le présente pas comme la solution idoine, je ne sais pas si c'est un barrage de roseaux, je ne sais pas le niveau de la digue, je ne sais pas si ça va être du roseau ou de la pierre sèche. Ce que je dis, c'est qu'en terme de signal on dit à la Corse que dans le cadre réglementaire existant, on va essayer de tirer profit de ce qui existe du point de vue réglementaire déjà et ce qui fonctionne déjà ailleurs, en Ile-de-France que vous citez, en Côte-d'Azur que vous citez, ça fonctionne.

Alors, on ne va pas sauver 10 000 ménages, mais lorsque dans des communes comme à Cateri ou dans d'autres communes, on donne accès à des logements à des revenus modestes, on est à l'échelle micro, on n'attend pas le statut de résident, lorsqu'en matière de changements climatiques, on fait de la permaculture ou lorsqu'on fait du tri sélectif, on n'attend pas que la Chine et l'Inde se réveillent pour basculer dans la transition écologique, on agit et on envoie des signaux. Et, je pense que ça fait partie des solutions qu'il ne faut pas balayer.

La deuxième chose du point de vue de la méthode, c'est l'honnêteté intellectuelle qui doit traverser tous les bancs de cette Assemblée. Rosa, quand vous posez la question de « qui achète », il faudra bien se poser la question de façon dépassionnée, transcourant, c'est qui vend, bien sûr. On a parlé de logements collectifs, et qui construit les logements collectifs ? Il faudra se poser les questions honnêtement, sans faux-semblants, en mettant tout à plat.

Et, du point de vue de la méthode, on ne pourra pas faire l'économie de ce type de questions sans, comme dirait quelqu'un, shooter dans la porcelaine. Et oui, il va falloir se poser ses questions, et les réponses on les connaît. Et, les réponses, ayons le courage de dire qu'elles n'appartiennent pas à un camp, nous on fait notre part de l'effort en mettant sur la table l'idée qu'il y a eu des éclaireurs qui étaient plutôt dans un camp, très bien. Mais les solutions n'appartiennent pas à un camp parce que les ravages dont on parle, « le tsunami » il ne s'est pas construit spontanément par défaut de réponse institutionnelle, il s'est construit spontanément en saisissant les vertus ou les bénéfiques liés aux mécanismes de l'offre et de la demande.

Et, qui a tiré profit de ces mécanismes de l'offre et de la demande ? Il n'y a pas les vertueux dans un camp et les gens qui seraient, parce qu'ils ne sont pas les gardiens du temple, dans l'autre camp, on le sait très bien. Et puis, il y a des solutions que l'on peut mettre en œuvre, il faudra en parler tranquillement, de façon dépassionnée, pas à l'aune d'un débat qui suscite toujours beaucoup d'émotion.

De quelle façon on va accompagner les maires dans leurs plans locaux d'urbanisme ? Quels mécanismes incitatifs on va essayer de mettre en œuvre depuis cette maison pour accompagner les élus locaux dans cette volonté qui est désormais partagée ? Il n'y a pas une seule famille, pas une seule famille qui ne soit touchée par cette problématique.

Il faudra réfléchir aussi, parce que tout se tient lorsqu'on disait hier un port ce n'est pas seulement un port, c'est un outil de développement, sur quel modèle de développement. Il faudra qu'on s'entende sur la question de l'économie, parce que ce qui est en cause, bien sûr, c'est la hausse des prix, mais c'est aussi la paupérisation de la société corse. Quand vous avez des sociétés qui, peu ou prou, suivent les mêmes courbes ou suivent la même pente, c'est-à-dire que la hausse des salaires en gros suit la hausse des prix, ça peut tenir, ça peut fonctionner. Les flux migratoires en Corse, on les connaît tous. L'augmentation de la population exogène, on va dire, en Corse et la sociologie des populations qui arrivent en Corse, ne contribuent pas à inverser

la courbe. La courbe des prix du mètre carré augmente et la courbe des salaires, elle, n'augmente pas notamment grâce aux flux migratoires.

Donc ces questions-là, moi je pense qu'il faut les aborder de façon dépassionnée, sans tabous, en créant les conditions de la confiance entre nous, c'est-à-dire en se disant tout et pas forcément devant le champ des caméras, parce qu'il y a des choses que l'on doit se dire pour dépasser certains clivages, parce que si on veut l'unanimité, je pense que ça fait partie des sujets qui doivent réclamer l'unanimité, il faut qu'on ait le courage de tout se dire et de tout mettre sur la table, y compris dans des solutions qui vont faire mal.

C'est comme le climat, j'y reviens, les solutions on sait qu'elles vont faire mal. Quand on vous explique que si on veut éviter le pic d'effondrement, il faut diviser la consommation par six, peut-être qu'on ne viendra plus dans cette Assemblée avec 63 bagnoles, peut-être qu'on sera obligé de faire du voiturage, peut-être même qu'à l'entrée d'Ajaccio il y aura des navettes.

Ce sont des questions qu'il faut se poser, à moyen, long terme, en ayant la conscience réelle des changements de comportements radicaux, je dis bien radicaux, qu'exige le fameux « tsunami », parce qu'on ne répond pas à un tsunami avec des solutions institutionnelles, éparses et, à mon avis, avec une solution dogmatique, mais avec un ensemble de solutions qui correspond à des utopies, peut-être mais les utopies d'aujourd'hui c'est peut-être la réalité de demain, mais aussi avec des solutions pragmatiques.

Le Président TALAMONI

M. CECCOLI avait demandé la parole, vous l'avez.

M. François-Xavier CECCOLI

Merci, M. le Président. D'abord un rapport qui a le mérite de chiffrer et de quantifier un certain nombre d'éléments qui permettent d'exposer de manière claire et lisible les problématiques auxquelles nous sommes confrontés.

Un constat aussi, on a des chiffres, on a du quantitatif, mais il faut bien évidemment faire du qualitatif, quand on voit l'explosion de ces chiffres, on s'aperçoit aussi qu'en dehors des grandes agglomérations, ce sont les

cycles les plus touristiques qui voient et le nombre de permis exploser, et les prix surtout flambés.

Donc là aussi, cette analyse elle n'est pas anodine et on voit qu'il faut savoir apporter des réponses différentes.

Revenir sur ce qu'a dit mon collègue Guy ARMANET sur les résidences secondaires, sur lesquelles il a entièrement raison, là aussi c'est du qualitatif. Aujourd'hui, on ne peut pas se permettre sur l'île d'apporter la même réponse règlementaire à des permis sur des résidences principales qui concernent, pour la grande majorité des Corses et des résidences secondaires, je fais exception à la résidence secondaire de village, qui sans doute en nombre existe, mais en chiffre est bien plus faible qu'on ne veut le dire.

Donc là aussi, peut-être du pragmatisme, il va falloir qu'on se pose des questions sur savoir comment on amène de l'incitatif, fiscalité, quota, limite, si on ne s'attaque pas à cette discussion-là, on n'avancera pas.

Les maires sont en première ligne, nous avons tous ici, pour ceux qui exercent ce mandat, reçu chez nous le gag du village qui arrive, le fils d'un tel et qui dit : *vogliu fà a miò casa, cumu face ?* Ah un pudete micca, *custi un'hè micca pussibule, è u « tippu » si gira è feghja accantu, è dice : è quella hè pussibule ?* Quand on voit naître une centaine de maisons sur des communes alentours, pour beaucoup en bord de mer.

Voilà c'est ce sont des problématiques qu'il va falloir régler aussi parce qu'on ne peut pas apporter des réponses à nos villages de la même façon qu'on les apporte ailleurs. Et, c'est un problème juridique majeur parce que quand la loi nous est opposée, qu'elle soit littoral, Elan et autres, ou quand le PADDUC également nous est, entre guillemets, opposé, on n'est pas capable dans ces documents de faire la différence entre ce qui est un village où quelque part on devrait faire une statue à la personne qui permet au village de vivre, et ce qui est un bord de mer. J'en veux l'exemple de San Giuliani, 6 kilomètres de bord de mer, 800 mètres gelés, problème : on a un mètre linéaire de loi littoral, donc un de mes hameaux à 3 kilomètres de la mer, *u paisanu chi vole fà a so casa, un l'ha po micca fà*, parce que la commune est en loi littoral.

Ça aussi, ce sont des vrais problèmes et ça il n'y a pas que des problèmes d'argent.

Donc, comment peut-on s'y prendre pour qu'il y ait une adaptation sur ces sujets-là ? On ne peut pas continuer à voir nos villages mourir, alors qu'on a encore la chance d'avoir une demande intérieure, et à côté de ça, voir exploser certains prix sur d'autres secteurs. Il va falloir se poser les bonnes questions là-aussi, parce qu'on peut répondre au moins pour partie, encore faut-il que nous ayons les moyens juridiques de le faire.

Je continue sur du pragmatisme. Les maires, pourquoi quand un maire veut faire un lotissement communal, avec un accès à la propriété à des prix réduits, en mettant des clauses qui permettent de garantir la propriété pendant 30 ans, parce qu'il ne s'agit pas que quelqu'un achète à 60 € pour revendre cinq ans après à 120 ?

Pourquoi non plus, n'est-on pas aidés ? Pourquoi n'y a-t-il pas une différenciation vertueuse ? Pourquoi ne dit-on pas ça c'est un projet d'intérêt, ça permet à des jeunes de faire une accession à la propriété, ça permet de répondre à un problème de prix ? Eh bien, non, on est traité de la même façon, que l'on soit promoteur, parisien ou corse, permettez-moi de le dire, ou qu'on soit un élu local qui a envie de permettre à ses jeunes, sous des aspects fiscaux et vérifiables, d'accéder à la propriété.

Ca ce sont des choses où il va falloir se poser les vraies questions, parce que ça a le mérite de pouvoir aller peut-être un peu plus vite que certaines choses.

Moi vous le savez, je l'ai déjà dit, le diagnostic du problème de l'immobilier et de l'urbanisme en Corse, il est bon, la réponse : j'ai quelques doutes sur le statut de résident, je le confirme, je le dis encore, je ne suis pas sûr que le remède soit le meilleur, mais en tout cas, il va falloir trouver un remède.

Et, encore une fois, essayer de redonner de la vertu et du pouvoir aux élus locaux, sous des critères qui sont vérifiables, afin d'aller dans le sens de l'accès à la propriété pour des gens qui ont des besoins affichés, ça c'est une réponse qui devrait être une priorité pour nous tous. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI, vous avez la parole.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. J'ai attendu pour prendre la parole, d'entendre chacun des groupes s'exprimer, ça a un inconvénient, c'est qu'il me sera difficile d'être original, ça a un avantage, peut-être, c'est de faire de la redite de choses qui me paraissent être importantes.

Avant de rentrer dans cet hémicycle la presse souhaitait m'entendre, j'avais lu ce rapport, mais je n'avais pas vraiment d'idées sur ce rapport. Ce que je peux dire, c'est comment être contre ? Il n'y a pas de raison d'être contre ce rapport qui est tout simplement un diagnostic. Alors, est-il importantissime ? J'ai entendu des gens développer un argument et l'autre. Jean-François CASALTA expliquant, et Rosa d'ailleurs aussi, qu'on n'est pas surpris, aujourd'hui personne n'est tombé des nues lorsque le rapport est arrivé dans nos kbox, il est arrivé trop tard, c'est fait, mais à la rigueur peu importe le temps, pour l'analyse c'est un peu plus compliqué. Mais je crois qu'en réalité, je ne vais pas dire une chose et son contraire, c'est qu'il n'y avait pas là d'une grande originalité, est-ce que maintenant avoir des chiffres précis, c'est bien ? Oui, c'est bien, c'est mieux, Jean-Martin disait : « appréhendons cette question de façon scientifique », j'ai envie de lui dire : « oui, mais moi, malgré tout, je continue à penser qu'elle est éminemment politique, confirmée par des chiffres ».

Mon amie Fabienne dit souvent : Jean-Charles, des fois tu es capable de dire une chose et son contraire. Fabienne, je suis désolé, mais ça va continuer. Ça va continuer parce que je ne vais pas me départir de cette double caquette, et surtout quand je lis ce rapport et que je vois ma commune en rouge, en bleu, en vert, avec 4 %, 5 %.

Mais ça me permet aussi, peut-être d'apporter un éclairage un peu différent, encore que, au regard de ce qu'a dit Nanette, de ce que vient de dire François-Xavier, dans lequel je me reconnais à 200 %, ce qui d'ailleurs est ma première note d'espoir, c'est qu'en réalité, je suis convaincu qu'à 80 %, voire 90 %, dans ces bancs, nous saurions être capables sur un diagnostic et sur des solutions et sur la politique à mener. Parce que, je ne crois pas, que même quand on est en Corse et qu'on est de droite, on rêve de livrer la Corse à la spéculation la plus totale et, je dirai, faire en sorte que les Corses s'en aillent de cette terre.

Même quand on est à gauche aujourd'hui, est-ce que l'on est pour une collectivisation totale ? La question mérite d'être posée, et je vais y revenir.

Donc moi, j'ai eu la chance d'avoir un père militant écologiste, 20 ans trésorier de la BCDE, mais d'être le maire d'une commune qui vote à 70 % ou 80 % à droite. Donc souvent, ça permet d'avoir un peu les balanciers et d'avoir peut-être, oui c'est vrai, des positions très différentes.

Si vous voulez m'entendre dire, comme l'a dit Jean-François Deniau à une époque, que sûrement les bombes ont évité une spéculation effrénée en Corse, je suis prêt à le dire aussi. Je pense que ce n'est pas le seul élément, c'est peut-être parce qu'il y a des consensus plus général.

Est-ce qu'aujourd'hui le rapport tel qu'il nous est présenté, est un rapport spécifique à la Corse ? Annette le disait tout à l'heure, moi je lui réponds de façon catégorique, non ! Nous lisons, les uns et les autres, le Monde, le Nouvel Obs et nous constatons qu'aujourd'hui en Bretagne la question est quasiment la même, se pose quasiment dans les mêmes termes. Moi, il m'arrive d'avoir la chance de recevoir, et encore dernièrement, des maires de communes du littoral et d'échanger, que ce soit à l'ANEL, que ce soit au conservatoire du littoral, etc. Mais, si vous enlevez le mot « Corse » que vous mettez le mot « Pays Basque », que vous mettez le mot « Bretagne », que vous mettez le mot « Vendée », vous avez un constat qui est le même que le nôtre aujourd'hui, avec une jeunesse qui n'arrive pas à se loger, une spéculation qui est importante.

Est-ce qu'aujourd'hui on doit s'inquiéter ? Oui, on doit s'inquiéter Jean-Guy, on va même plus loin, vous donnez des chiffres, les chiffres je vous les ai donnés la dernière fois, et je suis même retondant avec ce que j'ai déjà dit dans cet hémicycle, sur les 1000 permis des 5 dernières années sur Bonifacio, 85 % de maisons secondaires. Ce n'est pas vrai qu'à Bonifacio, je viens d'avoir les chiffres de la communauté de communes sud-Corse, on est dans ces chiffres-là.

Après, est-ce qu'on va aller vers une collectivisation des terres, parce que derrière, Jean-Martin dit : « il faut qu'on se pose des questions ». Moi, Jean-Martin, je me permets juste de dire qu'il y a des questions, on connaît la réponse, ce sont les Corses qui vendent, qui ont commencé à vendre et qui vendent. Il ne faut pas dire : « on peut se poser la question », non, c'est ça et ils viennent dans nos bureaux.

Petite parenthèse, je reconnais moi, aux nationalistes d'avoir été précurseurs en la matière. Maintenant, qu'est-ce que je constate aussi ? Ils représentent quasiment aujourd'hui 60 % de la population, est-ce qu'il y a des gens du BTP dans la majorité territoriale ? C'est certain. Est-ce qu'il y a des

gens qui vendent ? C'est certain. Je me faisais juste une réflexion dernièrement, sur 5 agences immobilières à Bonifacio, j'identifie au moins, avec certitude, 3 d'entre-elles détenues par des nationalistes, sur les deux autres, je suis convaincus qu'à au moins une ou deux reprises, ils ont voté nationaliste. Parmi ces agences, en particulier ce sont les agences les plus prégnantes sur ma commune, est-ce que ce sont des gens qui ont vendu leur âme au diable ? Je dis non. Est-ce ce sont des amis ? Oui, mais est-ce qu'ils ont vendu leur âme au diable ? Je dis non.

Mais le constat, il est là aujourd'hui quand même. Est-ce qu'aujourd'hui, je dois considérer que les ventes sur Sperone sont néfastes au peuple corse ? Alors, moi je vais vous dire ce que j'en pense, aujourd'hui ces maisons, depuis fort longtemps elles n'appartiennent plus à SIMEONI, à GUIDICELLI ou à ORSUCCI, la dernière elle appartenait à Gérard FRYDMAN héritier Marionnaud, qui avait dû l'acheter 2 ou 3 M€ et qui doit l'avoir vendu en dizaines de millions d'euros ou plus à M. Philippe AUDAU, fort sympathique d'ailleurs, avec qui j'ai sympathisé, et là une plus-value vient d'être faite, 5, 6, 7 M€.

Est-ce que l'on va se rouler par terre en se disant que c'est mauvais pour la Corse ? Moi, je vais vous dire, je n'étais maire de Bonifacio lorsque les décisions urbanistiques ont été prises. Est-ce que l'on ne doit pas plutôt se poser la question aujourd'hui de : comment faire pour aider Jean-Christophe ANGELINI, qui n'est là mais que je remercie de l'action qu'il a mené sur la commune de Bonifacio à travers l'office foncier. Comment lui donner encore davantage de moyens, je vous l'ai dit dans cet hémicycle, pour acheter l'ensemble des appartements qui aujourd'hui sont en vente sur la commune de Bonifacio ? Parce que oui, il y a un problème de société qui est en train de se passer, oui dans 15 ou 20 ans, peut-être il n'y aura plus un Bonifacien qui va vivre dans cette ville de Bonifacio.

Est-ce qu'aujourd'hui on ne doit pas se dire : cette spéculation qui se fait à Sperone, on se bat tous ensemble pour qu'au niveau de la fiscalité, on récupère une manne beaucoup plus importante, pour donner davantage de moyens à l'office foncier.

Moi, je crois qu'il faut s'inscrire dans des cercles vertueux. Oui, aujourd'hui il faut se le dire aussi, à droit réglementaire constant, est-ce que quand on va diviser, je vous l'ai dit, je le répète, la constructibilité sur Bonifacio de 1 200 hectares constructibles à 400 hectares, est-ce que l'on va limiter ? Est-ce que l'on va aller dans le sens inverse de ce que dénonce aujourd'hui le rapport tel qu'il nous est présenté ? Jean, si tu affirmes

aujourd'hui que quand on va passer de 1 200 à 400 hectares constructibles à Bonifacio, que dans ces 400 hectares, 350 hectares sont déjà construits, les 50 hectares qui restent, à droit positif constant, vous allez empêcher GIOVANINNI, CASALTA de vendre à M. DUPOND, à DURAND, au meilleur prix ? Non, vous n'allez pas l'empêcher parce que vous n'en n'avez pas les moyens.

Est-ce que l'on a le statut de résident ? Non, on n'a pas le statut de résident. Est-ce qu'aujourd'hui on est en train d'accélérer le processus ? Oui. Est-ce qu'il faut bétonner la Corse, est-ce qu'il faut rendre la Corse toute constructible ? Non, non plus. Par contre, il faut qu'on dégage des consensus et il faut qu'on arrache les choses.

Moi, je réponds à Romain, bien sûr qu'on ne peut pas être forcément tout le temps d'accord avec le Président de la République, c'est vrai que, comme toi, je constate qu'il peut partager le diagnostic et qu'il nous dit la réponse que nous nous apportons aujourd'hui, le statut de résident, n'est pas bon.

Moi, je l'ai voté, je continue à penser que ça peut être une solution, mais a priori on va avoir du mal à l'arracher.

Mais il a dit aussi à Cozzano, parce qu'il faut aussi que tu écoutes tout ce qu'il dit quand il parle de la Corse, moi je me souviens qu'il nous ait lancé le défi de récupérer la compétence pleine et entière de l'urbanisme. Moi, je pense que là-dessus il faut le prendre à son propre mot, parce ce que vient de dire François-Xavier à l'instant est une réalité absolue, sur les lois qui ont été faites pour Dunkerque, Amiens, Trifouillis-les-Oies, etc., on peut tous être d'accord dans cet hémicycle, je n'en connais plus beaucoup des Jacobins à droite et à gauche, il y a quelques herbes encore un peu folles, mais il n'y en a plus beaucoup. Là-dessus, on peut se retrouver d'accord pour dire comment on fait aujourd'hui pour répondre concrètement au cas précis qu'a donné François-Xavier tout à l'heure et qui est un cas d'école. Moi, je reste persuadé qu'on peut s'entendre.

Alors, soit on veut aller à l'affrontement avec la République sur le statut de résident, soit on va sur deux, trois sujets, et vous l'avez évoqué vous-même et je me félicite que Gilles SIMEONI ait avancé sur cette idée-là, qui est une idée qui, à mon avis, est la plus intéressante, on part du bas et on essaye de gagner chaque combat, chaque combat sur la fiscalité, chaque combat sur l'évolution réglementaire qui ne correspond pas à notre terre et à ce que l'on veut y faire, pour faire du logement social. Malgré tout, vous les

avez les chiffres, ça ne m'a pas empêché en 10 ans de faire 40 logements sociaux supplémentaires, d'en avoir encore, au moment où je vous parle, encore une vingtaine qui doublera à Bonifacio le nombre de logements sociaux. Sauf, que je me rends compte comme vous, qu'après avoir eu une liste d'attente de 60, j'ai beau en construire 30, et encore 60, j'ai encore une liste avec 60 demandes de logement social. Bien sûr, je pense qu'ici il n'y a personne qui veut laisser des Corses au bord de la route.

La question aujourd'hui est : quel moyen on a ? Moi, j'observe, je vous le dis aussi tranquillement, je vois des mouvements au sein de la communauté Corse qui vont vers des solutions qui me semblent être, j'ai beau être à gauche, je suis un social-démocrate, un Rocardien, la deuxième gauche, qui me semble aller beaucoup plus loin que ça, une collectivisation des terres pour répondre suite aux défis que nous avons.

Est-ce que vous pensez que les Corses sont dans cet état d'esprit ? Je le dis aussi à la majorité territoriale, vous pensez sincèrement que dans les gens qui ont voté à 60 % pour vous, aient aujourd'hui l'idée que l'on pourrait mettre fin au droit de propriété, ce fameux attachement auquel vous avez fait référence, l'attachement à la terre, etc. ? Moi, il me semble que quand je les rencontre, ce n'est pas dans l'idée qu'on va tout partager ensemble et on va tout mettre dans un pot commun. Et pourtant, ça paraît être une des idées qui est le plus souvent avancée. Le même attachement des Corses, il m'a l'air très à droite quand même, je vous le dis, je le pense, je peux me tromper, mais il m'a l'air très à droite cet attachement à la terre et ce que l'on peut y faire et à son droit de propriété.

Donc, ça il faut qu'on l'intègre aussi parce qu'on les rencontre ces gens quand ils viennent nous voir et que la réponse elle est là.

Donc, moi je dis aujourd'hui que sur ce rapport, comment ne pas le voter, comment le contester ? Il n'y a pas de raison de la contester. Mais aujourd'hui la vraie question c'est : qu'est-ce que l'on est en train de faire et est-ce que l'on apporte les bonnes réponses. J'insiste pour dire qu'à mon avis, il n'y a pas dans cet hémicycle des gens qui auraient une vision totalement... Ils existent quand même, je le dis, ils existent quand même, il y a quand même une part de la population, qui n'est peut-être pas présente dans l'hémicycle, mais qui est dans une vision, quand le bâtiment va, tout va et qui pense qu'il ne faut pas mettre de règles et qui pense qu'il faut laisser le béton s'accroître. Mais je pense qu'ils sont largement minoritaires aujourd'hui en Corse.

Maintenant, je répète, le défi il est devant nous, et je le répète, le défi écologique il est en passe d'être relevé au niveau national, voire international, la bataille des idées, Jean-Guy TALAMONI dit souvent : la majorité territoriale a en grande partie gagné la bataille des idées, moi je ne conteste pas cet état de fait, je dirai qu'à l'échelle de la planète, la bataille des écologistes, il me semble qu'elle a été gagnée, mais derrière certaines préconisations, l'écologie a gagné, on va voir faire des PLU telles que les lois littoral, loi Elan, l'on fait, mais je le répète, qui vont raréfier le droit à construire. Face à ça, on n'a pas mis les règles qui vont nous permettre de garantir des prix accessibles aux gens de chez nous, c'est celui-là le combat aujourd'hui qu'il faut gagner.

Alors je le répète, soit on est dans une vision qui relève de pays collectivistes, moi je n'y crois pas et je ne crois pas que le peuple corse soit dans cet état d'esprit-là, soit on trouve quand même un point de consensus entre nous pour aller l'arracher à la République et au droit européen. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Tous les groupes se sont exprimés et tous, au-delà du temps de parole habituel, je crois qu'il est temps pour Jean BIANCUCCI, qui a été quand même très éloquent dans sa présentation, de répondre de manière très synthétique à cette heure, aux différents intervenants, c'est une suggestion, bien entendu, M. le Conseiller exécutif, et puis ensuite nous allons voter.

Alors, il y a Gilles SIMEONI qui me fait savoir que lui-même voudrait intervenir. Donc voilà, les meilleures choses ont une fin, il y aura un prolongement à ce débat nécessairement, parce qu'il va falloir parler des actions ensuite concrètes....

Le Président SIMEONI

Quand vous dites : les meilleures choses ont une fin, c'est FAIM ?

Le Président TALAMONI

Egalement d'ailleurs, j'espère que vous êtes touchés, vous aussi, tous les deux....

Donc, Jean BIANCUCCI a la parole.

M. Jean BIANCUCCI

Ecoutez, à ce stade, bien entendu je ne vais pas répondre point par point à toutes les interventions.

D'abord je vous remercie tous parce que vous avez su garder cette distance qu'il fallait par rapport au dossier. Le dossier, c'est un dossier chaud, c'est un dossier brûlant et je me range bien entendu à l'avis qui a été donné par certains, quant à trouver à la fois des solutions pragmatiques, certes, sans pour autant mettre de côté des solutions qui peuvent être des solutions négociées dans le cadre d'évolutions politiques actuelles ou futures. Donc, ça c'est un élément.

Et puis ensuite, j'ai été aussi sensible à ce qu'a dit François-Xavier CECCOLI, concernant à la fois la différenciation nécessaire entre les zones proches de la mer et les villages souches, c'est bien entendu quelque chose qu'on partage. Et puis aussi la nécessité pour la Collectivité de Corse d'intervenir, mais je pense que le Président de l'Exécutif interviendra là-dessus, sur l'impulsion qu'il faut donner au niveau du logement pour créer des possibilités de logements sur les villages souches et à des conditions qui sont des conditions, bien entendu, anti spéculatives.

Il y a, sans vouloir revenir sur les interventions des uns et des autres, moi je trouve, une réaction plutôt positive. On en est déjà à imaginer les solutions. Le rapport ne préconise aucune solution, le rapport a voulu justement se limiter à vous donner des éléments chiffrés qu'on n'avait pas eus jusqu'à présent.

Alors, bien entendu, en respectant les sensibilités des uns et des autres, on s'aperçoit très bien qu'il va falloir trouver des voies et moyens à terme sur des solutions fortes du point de vue politique, du point de vue pragmatique sur le court terme pour réguler le marché. On ne peut pas accepter, en tout cas c'est l'opinion que j'ai retenue, et j'apprécie aussi l'intervention de Jean-Martin là-dessus, bien sûr de tous mes amis nationalistes, Jean-Charles, qui est intervenu à la fin n'a pas osé reprendre certaines argumentations, mais j'ai senti à l'intonation la volonté véritablement d'aller au consensus. Le problème aujourd'hui de l'exclusion d'une partie, ne fut-ce que d'une partie de la population, de l'accès à certains territoires, n'est pas admissible. Donc, il va falloir qu'on s'y mette.

L'agence est là, je vous ai cité tout à l'heure les personnels, pourquoi ? Parce qu'ils travaillent, parce qu'il y a un réel moyen d'expertise,

parce qu'on doit trouver auprès de l'État aussi une meilleure collaboration. Il s'agit d'une œuvre d'intérêt public.

Pour ce qui concerne l'agence que je préside, on est à disposition et bien entendu, on aura sans doute d'autres rendez-vous, y compris concernant les solutions.

Je passe maintenant la parole, je m'en excuse Président, au Président de l'Exécutif.

Le Président TALAMONI

Donc, je donne la parole au Président du Conseil exécutif, en vous remerciant d'avoir été synthétique dans vos réponses. Donc, M. le Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vous remercie. Je vais être extrêmement bref, essayer de dire quelques mots de synthèse de ce débat de très haute qualité et vous proposer, sans doute, des pistes de réflexion avant les vacances pour que nous revenions ensemble, sans doute, convenir d'une méthode la plus efficace possible.

D'abord je voudrais effectivement, comme vous l'avez fait, remercier Jean BIANCUCCI, l'ensemble des services, d'avoir produit ce rapport qui est un document de travail qui, à mon sens, fera date. Merci donc Jean, merci à vous et merci à celles et ceux qui ont travaillé avec vous. Merci également chers collègues de la qualité de vos interventions qui montrent bien que nous sommes largement d'accord, au moins sur le constat.

Ensuite que dire ? Moi je ne vais pas aborder ici le fond, je voudrais organiser cette intervention autour de trois axes.

Premier axe : le constat parce que c'est bien l'essentiel et je crois que Jean BIANCUCCI a bien fait de le souligner ; nous ne sommes pas ici dans une surenchère, dans une polémique, nous ne sommes pas ici pour ex abrupto proposer des solutions à ce stade, nous voulions avoir un document de référence, certes perfectible, certes incomplet, certes critiquable par certains aspects, mais qui puisse au moins fixer la réflexion et donner une base qui soit une base largement incontestable. Ce document aujourd'hui, nous l'avons.

Moi, je ne conteste pas la pertinence d'un certain nombre de remarques qui ont été faites, il faudra très certainement recroiser, élargir, mettre en perspective, etc. Mais la première question que je vous pose c'est : est-ce que sur l'essentiel du diagnostic, nous sommes d'accord ? Et il me semble, après avoir entendu vos interventions, que nous sommes d'accord, nous sommes dans une situation qui est grave, voire gravissime. Nous sommes obligés de constater, et je me tourne notamment vers Jean-Charles ORSUCCI, que lors de la précédente mandature, le phénomène de spéculation et de dépossession, avait été identifié comme une priorité politique, ça avait été l'objet des premières assises, les assises du foncier, qui ont débouchées sur un certain nombre de mesures que l'on voulait fortes.

Aujourd'hui, près de 8 ans après, avons-nous inversé la tendance ? Quand je dis « nous », c'est ceux qui nous ont précédé et nous depuis 2015. La réponse est non. C'est donc un constat d'échec qui prouve bien que le problème est grave et qu'il est difficile à résoudre. Premier élément.

La situation quelle est-elle aujourd'hui ? Je vais le dire en retenant un mot qui vous paraîtra peut-être excessif, mais lorsque j'aurai développé mon idée, je crois que vous le validerez. Nous sommes aujourd'hui dans une logique d'Apartheid, une logique d'Apartheid qui n'est pas voulue par un pouvoir politique, qui n'est pas décidée mais qui découle mécaniquement de la loi du marché, de la loi du plus fort, du déséquilibre entre l'offre et la demande. Pourquoi une logique d'Apartheid ? Parce que dans toutes les villes et dans toutes les régions, dans tous les quartiers, il y a des endroits où on sait que les pauvres n'accèdent pas. On peut l'accepter, on peut le combattre selon sa sensibilité politique, mais c'est comme ça parce qu'il y a un phénomène d'allocations, des ressources humaines, etc. Vous avez des quartiers qui sont plutôt pauvres et des quartiers qui sont plutôt aisés.

C'est la règle, elle est dominante même si pour beaucoup d'entre nous, nous essayons, y compris au plan général, de la changer.

Aujourd'hui en Corse, et c'est un des éléments forts de ce dossier, on n'est pas à dire des quartiers, nous sommes en train d'identifier, y compris par les cartes et les cartes parlent, qu'il y a des communes entières, qu'il y a des régions de Corse entières où des gens avec des revenus faibles, moyens ou normaux, qui sont probablement l'expression des revenus que nous-même en moyenne nous avons dans cet hémicycle, ne peuvent plus accéder à la propriété, pas dans un quartier, pas dans une zone résidentielle, à l'échelle de notre territoire, des régions entières où, de facto, on n'accède plus à la

propriété ou on n'y accède qu'à la marge, si on est pauvre ou plus exactement si on n'est pas très riche. Ça c'est le premier constat.

Le deuxième constat que nous permet de dresser, à mon avis, ce rapport, c'est que la situation, qui s'est gravement détériorée depuis 10 ans, a encore un potentiel d'aggravation insoupçonnable. Moi, je vous demande de regarder cette carte. Cette carte, elle montre les endroits où il y a eu des ventes et souvent des ventes inaccessibles pour le commun des mortels, et elle montre que partout en Corse il n'y a pas eu de transactions.

Pensez-vous que si nous n'infléchissons pas la tendance, ces endroits-là vont rester sans transactions ?

Pensez-vous que si nous l'infléchissons pas la tendance, ces endroits-là vont être des endroits où les gens qui ne sont pas très riches vont pouvoir continuer à acheter ? La réponse est non. L'Alta-Rocca, la Castagniccia, le Niolu, le Cruzzini, le Giunssani, et tous les autres, je ne veux vexer personne, tous les autres endroits de l'intérieur, la Gravona, sont des endroits qui sont aussi magnifiques, aussi incomparables et aussi attractifs que l'extrême sud ou la Balagne. Et, les phénomènes d'indivision sont des obstacles pour les pauvres, mais ils ne sont pas des obstacles pour les riches parce que dans une famille qui n'arrive pas à s'entendre, et aujourd'hui en l'état vous n'arrivez pas à sortir de l'indivision, lorsqu'un bien qui, au prix de sa valeur vénale vaut 50 000 €, on exhume les vieilles querelles de familles pour ne pas sortir de l'indivision.

Mais lorsqu'il va venir un acquéreur, qui va vous dire : moi, cette maison je vous l'achète pour 400 000 euros, le problème va être résolu, il risque d'être résolu par la force de l'argent.

Moi je vous dis simplement, au-delà de cet aspect-là, qui peut être contesté par un notaire, que ce qui s'est passé dans toutes les zones hachurées, va continuer de se passer partout et ce constat-là, à mon sens, il est incontestable et nous le partageons. Ça, c'est le premier rapport essentiel de ce rapport.

Deuxième volet de mon intervention, quelles sont les leçons que nous tirons de ce constat ? Moi, il me semble que quelles que soient nos sensibilités respectives, j'ai bien écouté chacune des interventions, même si quelquefois sur certains bancs on relativise plus qu'ailleurs, il n'y a personne qui est venu dire : ce constat est neutre et nous pouvons nous en accommoder.

Nous sommes d'accord que si on y ajoute les autres problèmes auxquels doit faire face notre société insulaire, les autres inégalités, les problèmes d'accès au travail, les problèmes de déséquilibre entre l'intérieur et la montagne, les problèmes d'indivision, si on garde cette plaie purulente au flanc, nous sommes d'accord que ça va miner la cohésion même de notre société.

Donc, nous sommes d'accord, et c'est le deuxième volet, pour dire que nous avons une priorité politique absolue et que, jusqu'à aujourd'hui, tout ce que nous avons fait n'a pas permis d'apporter des solutions utiles et efficaces à ce problème.

Troisième et dernier volet : que pouvons-vous faire et que devons-nous faire ? Et, je fais une proposition de méthode et je vous demande d'y réfléchir et nous en reparlerons ensemble, la majorité, à mon sens, doit prendre une initiative au début du mois de septembre et je n'imagine pas, sans nous être véritablement concertés sur le fond, que nous ne propositions pas à toutes les forces représentées dans cet hémicycle et à l'ensemble des forces vives de cette île et de ce peuple, de s'impliquer dans cette initiative.

Nous, qu'est-ce que nous disons ? Il ne peut pas y avoir de réponse unique, c'est une évidence. Il faut croiser, conjuguer les efforts et les dispositifs, premièrement, y compris le statut de résident. Le statut de résident ne peut pas être l'alpha et l'oméga de notre politique en matière de lutte contre la spéculation et la dépossession.

Nous avons de ce côté-là, un désaccord qui est fort avec certains groupes de l'opposition. Nous, nous disons : le statut de résident est une mesure essentielle, elle est sans doute, ou elle a vocation à être, cette mesure, le pilier de notre politique globale. Vous n'êtes pas convaincus, nous allons continuer, nous, à nous battre pour l'obtenir et nous, ensemble, à essayer de nous convaincre respectivement, c'est le jeu de la démocratie. Ce qui est certain, c'est que ce statut de résident, même si nous nous considérons en avoir un besoin absolu, nous ne l'aurons pas demain matin, il faut l'avoir le plus vite possible.

Mais nous avons conscience, nous majorité territoriale, que nous ne pouvons pas subordonner notre politique en matière de lutte contre la spéculation et la dépossession à l'obtention d'un statut de résident parce que le temps presse et que le feu est à nos portes.

Donc, nous devons réfléchir ensemble à ce que nous allons faire tout de suite, de façon efficace. On va lister les mesures, vous l'avez dit tout à l'heure. Le bail solidaire, on en a parlé avec notamment Jean-François CASALTA et d'autres, nous l'avons intégré dans le rapport, ça été proposé par des groupes d'opposition, ça fait partie de la panoplie. On va statuer en septembre sur un rapport dit de statut de résident par le bas, en gros c'est aider les maires à libérer ou à conserver du foncier pour construire et mettre à disposition des primo-accédants prioritairement de leur commune, parce que la loi le permet, dans des conditions qui ne sont pas celles du marché. Ça fait partie du dispositif. Il y a d'autres pistes qu'il faut que nous explorions rapidement.

Pour créer de la réserve foncière souvent il faut aussi, par exemple, un droit de préemption élargie, vous avez soulevé les efforts qui sont faits par l'office foncier. Pour avoir un droit de préemption élargi, il faut des ressources supplémentaires. Nous savons que cela va passer nécessairement par une fiscalisation, et la fiscalisation elle doit passer sur la construction ou les constructions que nous considérons être en contradiction avec le modèle que nous voulons prôner, et en plus si nous savons qu'il y a de la marge pour le faire. Donc, tout cela nous allons le travailler ensemble.

Mais si nous sortons du débat d'aujourd'hui, et je termine, avec premièrement : le constat partagé de la gravité de la situation et de son potentiel supplémentaire d'aggravation.

Deuxièmement : avec l'affirmation commune, y compris à travers notre vote, que nous considérons que les réponses, je ne dis pas la réponse, je dis les réponses que nous devons apporter, y compris très rapidement, court, moyen et long termes, à ce problème, sont constitutives d'une priorité politique de cette Assemblée, de ce Conseil exécutif et de la Collectivité de Corse.

Et enfin troisièmement, si nous nous dotons d'une méthode de travail pour, dès le mois de septembre, définir et mettre en œuvre ces différentes mesures, y compris en interne, là où nous avons le pouvoir de décider et dans la négociation avec le gouvernement et l'État, là où il faudra solliciter des évolutions juridiques qui peuvent être de niveau constitutionnel, mais qui peuvent être également de niveau législatif et réglementaire.

Si nous sortons d'ici avec un accord, et un accord unanime, sur ces trois points, nous aurons envoyé déjà un message politique extrêmement fort et extrêmement positif.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. Donc, on m'informe que les amendements qui avaient été déposés par le groupe Per l'Avvene, sont peut-être retirés. Vous voulez nous le confirmer ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, M. le Président, à la fois compte tenu de la qualité des débats, de la hauteur d'analyses très largement partagées et de la recherche manifeste de consensus qui s'est traduite par les propositions de méthode du Président, je pense que ça serait rentrer par la mauvaise porte que de déposer des amendements à vocation partielle, qui trouveront leur place lors d'un débat que nous attendons avec impatience et auquel nous apporterons nos propres contributions le moment venu.

Le Président TALAMONI

Merci. Reste l'amendement de Muriel FAGNI, donc est-il maintenu ou est-il retiré ?

Mme Muriel FAGNI

Il est maintenu.

Le Président TALAMONI

Il est maintenu, donc vous l'avez sous les yeux.

Le Président SIMEONI

Point d'ordre, je suggère du côté du Conseil exécutif, peut-être vu le geste qui a été donné par un des groupes de l'opposition, et même si le rapport et la délibération sont perfectibles, comme toute délibération, que par parallélisme des formes et pour maintenir la cohésion d'ensemble qui se dessine, je suggère que vous retiriez votre amendement, on aura l'occasion d'approfondir, de compléter et de revenir là-dessus.

Mme Muriel FAGNI

Il n'y a pas de problème, l'amendement est retiré.

Le Président SIMEONI

Merci, Mme la Conseillère territoriale.

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons mettre aux voix la délibération qui ne sera donc pas amendée.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

La délibération est ADOPTÉE à l'unanimité.³

Je vous remercie.

(Applaudissements).

Alors, nous avons un repas plantureux qui nous attend, commander par mes soins. Je pense qu'une heure suffira largement pour ma pause.

La séance suspendue à 13 h 50 est reprise à 15 h 20.

Le Président TALAMONI

La séance est reprise. Chacun peut regagner sa place, nous allons reprendre nos travaux.

**ACCUNCIAMENTU DI U TERRITORIU - ENERGIA /
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - ENERGIE**

* **Rapport n° 207** : ajout de nouvelles fiches-mesures au dispositif d'accompagnement des politiques de maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables de l'AUE.

Et c'est Jean BIANCUCCI qui va présenter ce rapport.

³ Délibération N° 19/263 AC

M. Jean BIANCUCCI

On va essayer d'être très rapide. D'abord je voulais vous dire que ces mesures que l'on préconise, sont à périmètre budgétaire constant, donc aucune inquiétude. Elles vont porter sur, à la fois, la rénovation énergétique des bâtiments dans le secteur non concurrentiel, les bâtiments neufs exemplaires au niveau public, toujours dans le secteur non concurrentiel, sur l'éclairage public, sur l'aide à la décision, sur la rénovation énergétique des bâtiments, sur les bâtiments neufs exemplaires publics et sur l'aide à la décision.

On complète donc tout l'arsenal que l'on a au niveau des aides, ce qui nous donne les moyens de pouvoir repérer d'une manière plus efficace.

Le Président TALAMONI

Parfait, alors il y a avis oral de la commission développement, mais il n'y a personne pour le présenter. Paulu-Santu PARIGI peut-être, qui est vice-président.

M. Paulu-Santu PARIGI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Commission des finances ?

Mme Anne TOMASI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

La parole est à qui la demande ? M. MONDOLONI, vous avez la parole.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Il y a un amendement, M. le Président, émanant de notre groupe qui nous conduit à rappeler que le 29 mars dernier, notre Assemblée avait adopté une motion qui était relative à l'usage de la ressource solaire pour la recharge des véhicules électriques, dont on avait validé ensemble le principe d'une

étude qui visait à doter la Corse d'infrastructures de recharges à partir d'énergie photovoltaïque connectée ou autonome.

Donc on souhaite que le rendu de cette étude soit porté à sa connaissance dans les meilleurs délais, dans la perspective d'élaboration de mesures opérationnelles. Telle est l'intégralité in extenso du texte qu'on vous propose d'introduire après l'article 1^{er}, ainsi numéroté 2 en conséquence, l'article 2 deviendrait l'article 3.

Le Président TALAMONI

C'est un amendement que nous avons devant les yeux, il a été distribué, sur lequel j'interroge Jean BIANCUCCI, est-ce que l'Exécutif est favorable à cet amendement ou pas ?

M. Jean BIANCUCCI

Je ne vois pas d'opposition, bien entendu c'est complémentaire, il n'y a aucun problème.

Le Président TALAMONI

Parfait. Donc, je vais mettre aux voix l'amendement qui a reçu l'aval du Conseil exécutif.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.⁴

Rapport suivant :

*** Rapport n° 232 : avis sur le projet de décret relatif à la mise en œuvre de la stratégie nationale bas Carbone.**

Vous avez la parole, M. le Conseiller exécutif.

⁴ Délibération N° 19/264 AC

M. Jean BIANCUCCI

On vous propose cet avis donc en 9 points. Il s'agit d'abord, bien entendu, de préciser dans le document du SNBC, les interactions avec l'ensemble des documents élaborés en Corse, on peut le comprendre, notamment le PADDUC adopté en 2015.

Donc, il convient selon nous, d'indiquer la singularité que l'on a en Corse parce qu'on a à la fois un SRCAE (schéma régional climat air énergie) qui a été adopté fin 2013 et ça n'est pas tout à fait la même chose par rapport aux autres ZNI (zones non interconnectées). Le SRCAE continue à demeurer et demeure un instrument de planification à part entière.

Concernant la PPE, puisque les deux sont liés, il paraît nécessaire, selon nous, de rajouter une mention particulière à ce document au sein de la SNBC.

La proposition n° 2, il faut indiquer clairement le périmètre d'application de la SNBC avec les ZNI, et en particulier la Corse, en sachant qu'il y a des liens, on insiste là-dessus, avec les autres documents concernant à la PPE, le SRCAE, le PADDUC. Il convient donc de préciser le périmètre.

Proposition n° 3, le projet de SNBC doit être précisé en distinguant sans ambiguïté, je cite « la métropole continentale d'une part, et les ZNI d'autre part ».

Au sein des paragraphes dédiés aux ZNI, il convient de distinguer la Corse des DOM.

Proposition n° 4, le projet de SNBC doit être complété en précisant, sans ambiguïté, les objectifs relevant d'une part, pour la France continentale et d'autre part, pour chaque ZNI, en particulier en précisant l'objectif d'autonomie énergétique à l'horizon 2050 pour la Corse.

Proposition n° 5, le projet de SNBC doit être complété en intégrant une partie spécifique à chaque ZNI.

Proposition n° 6, le projet de SNBC doit être complété en distinguant clairement les facteurs d'émission du mixe électrique de la France continentale et de celui de chaque ZNI dont la Corse. Le cas échéant, il convient de préciser qu'il s'agit des facteurs d'émission observés en France continentale hors ZNI.

Proposition n° 7, le projet de SNBC doit être complété en préconisant une évolution de la méthodologie d'évaluation des facteurs d'émission en privilégiant pour la Corse la méthode dite « mensualisée par usage » au lieu de celle en vigueur dite « saisonnalisée par usage ».

Proposition n° 8, l'observatoire régional de l'énergie et des gaz à effet de serre doit être identifié comme entité en charge du suivi des indicateurs énergie et dans la partie, je cite « suivi des indicateurs du projet de SNBC ».

Proposition n° 9, et je termine, les valeurs et l'évolution prévues des indicateurs de la SNBC 2015 doivent être indiquées dans LA SNBC révisées et rendues cohérentes avec les indicateurs de de la SNBC de 2019.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le conseiller exécutif.

Il y a un avis de la commission du développement économique ? Ùn hè micca passatu, dunque ùn c'hè micca avisu.

En revanche, il y un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires. Vous avez la parole, M. le rapporteur.

M. Petr'Antone TOMASI

Merci, M. le Président.

Ce rapport a donné lieu à un débat avec deux types d'interventions : des interventions au fond, mais je m'en tiendrai, puisqu'on est dans le cadre de la commission des compétences législatives et règlementaires, aux observations ayant trait à ce domaine.

M. PAOLINI a fait remarquer sa surprise quant à la non prise en compte dans le document des textes relatifs à la Corse relevant du statut particulier, à savoir le PADDUC, le SRCAE et la PPE de Corse, notamment. La commission a redit une fois de plus que ce constat est malheureusement un constat récurrent qu'il convient, à l'occasion de l'examen des projets de loi ou de décret, de regretter et de dénoncer.

J'ai pour ma part fait remarquer que le point n° 4 des propositions du Conseil exécutif méritaient de mon point de vue une précision par parallélisme avec le relevé des conclusions issues de la rencontre entre le

Président du Conseil exécutif, le Président de l'Assemblée de Corse, le Président de l'AUE, le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et énergétique, le point 4 fait référence à l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050. Or, dans ce relevé de conclusion, en tout cas de ce qui nous en a été dit, il a été précisé au plus tard à 2050. Il nous semblait important que cette précision figure aussi dans la demande d'avis, ce qui fait l'objet d'un amendement oral.

A la suite de quoi, la commission des compétences législatives et règlementaires a émis un avis favorable sur le projet de rapport de l'exécutif. Ont voté pour les groupes « Corsica libera », « Femu a Corsica », « PNC », « Per l'avvene », « La Corse dans la République ». Non-participation du groupe « Andà pè dumane ».

Le Président TALAMONI

Il n'y a pas de demandes de prise de parole. Je vais mettre ce rapport aux voix.

M. Petr'Antone TOMASI

Il y a un amendement oral consistant à rajouter « au plus tard au point 4 ».

Le Président TALAMONI

Donc, je mets l'amendement aux voix, tel qu'il a été présenté à l'instant par Petr'Antone TOMASI.

M. Jean BIANCUCCI

Avis favorable de l'exécutif.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix cet amendement qui bénéficie de l'aval du Conseil exécutif. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁵

Nous allons passer au rapport relatif aux eaux d'Orezza. C'est le rapport n° 235. M. le Président du Conseil exécutif, vous présentez ce rapport.

STRATEGIA, INNUVAZIONE / STRATEGIE, INNOVATION

*** Rapport n° 235 : Cadre d'exploitation des eaux minérales de la source territoriale d'Orezza - Approbation du choix d'un contrat de droit privé d'une durée de 18 mois avec la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'Orezza (SNEEMO)**

Le Président SIMEONI

Merci, M. le Président de l'Assemblée de Corse.

M. le Président de l'Assemblée, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux, chers collègues,

Un rapport qui nous tient particulièrement à cœur à toutes et à tous, essentiel pour la région directement concernée géographiquement par la source, mais également essentielle pour l'ensemble de la Corse, tant les eaux d'Orezza représentent un capital matériel et immatériel important pour la Corse et ce, depuis fort longtemps.

Très brièvement, un rappel du contexte.

La source, dite « Surgente Suttana », localisée sur la commune de RAPAGHJU, a fait l'objet d'un arrêté ministériel d'autorisation d'exploitation à l'émergence d'une eau minérale le 25 avril 1856 et a été déclarée d'intérêt public le 7 février 1866.

Elle a également fait aussi l'objet de l'arrêté préfectoral plus récent du 21 mars 2013 autorisant la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux Minérales d'OREZZA (SNEEMO) à conditionner l'eau minérale naturelle provenant du captage de la source sus-évoquée dans l'usine d'embouteillage située sur le territoire de la commune de RAPAGHJU, au lieu-dit « *Acqua Acitosa* ».

⁵ Délibération N° 19/265 AC

Actuellement, nous le savons tous, l'exploitation de la source départementale d'OREZZA a été concédée hier par le Conseil départemental de Haute-Corse, aujourd'hui par la Collectivité de Corse venu au droit de celui-ci, donc le propriétaire à la Société Nouvelle d'Exploitation des Eaux d'Orezza (SNEEMO), selon contrat de concession de service public en date du 18 décembre 1998.

Par délibération en date du 26 juillet 2018, l'Assemblée de Corse a, notamment, approuvé le principe d'une prolongation de la convention d'exploitation des eaux d'OREZZA, prévue pour intervenir l'année dernière, ceci dans l'intérêt général, pour une durée d'un an strictement nécessaire à la préparation du futur cadre d'exploitation. A ce titre, vous m'avez autorisé à signer l'avenant n° 2 fixant le terme définitif de la convention actuelle au 23 août 2019.

La situation juridique est la suivante : contrat de concession qui expire le 23 août 2019. Depuis un an, nous avons travaillé : premièrement à organiser les modalités de sortie de ce contrat ; deuxièmement, à essayer d'identifier ce que pouvaient être les possibilités juridiques d'organisation contractuelle nouvelle de l'exploitation de la source ; enfin, troisièmement, ce temps devait être mis à profit pour organiser un cahier des charges puisque dans la délibération de 2018, le principe d'un appel à concurrence, indépendamment du caractère obligatoire ou pas de cette mise en concurrence avait été validé à l'unanimité par votre Assemblée.

Voilà les 3 objectifs qui ont été poursuivis pendant l'année qui vient de s'écouler, avec bien sûr, à côté des diligences accomplies par le Conseil exécutif de Corse, une implication étroite de l'Assemblée délibérative à travers la commission du développement économique dont nous avons prévu qu'elle accompagnerait les diligences intervenues durant le cours de l'année et notamment, qu'elle aurait pour but de faire un certain nombre de préconisations et de propositions en ce qui concerne le contenu du cahier des charges, pour veiller à ce que les objectifs que nous avons identifiés comme des objectifs prioritaires dans le cadre du cadre contractuel à mettre en œuvre, soit effectivement pris en compte. Parmi ces objectifs, il y avait la défense de l'emploi local, la pérennité de l'emploi et de façon générale, la défense de l'emploi local, les retombées économiques sur la région concernée, le rayonnement national et international des eaux d'Orezza, etc.

Quel est, au moment où nous parlons, le bilan du travail qui a été accompli pendant cette année ?

D'abord, je veux rendre hommage à toutes celles et ceux, là encore, qui se sont employés à rendre plus lisible ce qui était quand même extrêmement complexe d'un point de vue de la situation juridique des relations entre les parties, l'état des lieux, etc. Donc, merci notamment à Jean PINELLI, à Audrey ANTONETTI-GIACOBBI, Michel GODO-PACINI, au DGS Jean-Louis SANTONI et également à nos conseils, principalement Me MUSCATELLI, CRETTE et Me CLOIX.

Donc, que pouvons-nous dire au moment où je parle ?

Premier volet très important pour nous, quelles sont les possibilités juridiques qui s'offrent à nous pour la future exploitation pérenne des eaux d'Orezza ?

Là, nous avons trouvé une situation juridique qui est quand même atypique puisque nous étions initialement dans le cadre d'un contrat de délégation de service public et que s'est posée la question a fortiori, en l'état de l'évolution des textes et de la jurisprudence en la matière, s'est posée la question de savoir si nous pouvions rester dans un contrat de délégation de service public.

Suite notamment à la demande qui a été formulée en commission du développement économique et de façon naturelle, je m'étais engagé à produire l'ensemble des consultations qui avaient été sollicitées initialement par le conseil départemental de Haute-Corse et ensuite, à mon initiative et conformément au mandat qui m'avait été donné par l'Assemblée de Corse en 2018, par la Collectivité de Corse.

Première remarque, vous l'avez vu sans doute, si vous avez eu le temps de regarder, c'est qu'on avait une première consultation d'un avocat toulousain qui avait été sollicité par le conseil départemental à l'époque, qui, lui, avait conclu à la possibilité de revenir sur un contrat de délégation de service public.

Les échanges informels que nous avons eus avec nos conseils, mais également avec les services de l'Etat, nous avaient laissé entendre que cette possibilité apparaissait extrêmement hypothétique, pour ne pas dire impossible.

La question que j'ai posée au conseil que nous avons consulté, conformément à ce que j'avais exposé politiquement, c'est de dire « dites-nous ce que sont les choix possibles, étant précisé que j'aimerais que vous

analysiez de façon privilégiée et prioritaire, les possibilités d'une implication la plus large possible sur le principe de la collectivité publique, la Collectivité de Corse, ou d'une autre collectivité publique, sans préjuger ensuite de l'organisation et du niveau d'intervention des collectivités publiques. La source d'Orezza étant un bien public et d'utilité publique, son exploitation relevant, certes, d'une logique industrielle et commerciale mais présentant un intérêt public, l'objectif prioritaire était de garantir ou en tout cas, d'explorer de façon privilégiée les pistes qui garantissent un partenariat, pour être simple et sans préjuger de la forme, entre le public et le privé.

On a eu cinq consultations. Une de Me CLOIS et quatre de Me MUSCATELLI qui sont convergentes et qui nous disent deux choses.

Premièrement, pas de possibilités d'être dans un contrat de délégation de service public, donc on n'est plus dans un service public. Donc, invalidation de l'hypothèse initiale telle qu'envisagée notamment par l'avocat toulousain sollicité par le conseil départemental. Ensuite, vous l'avez vu, des questions précises à partir du moment où on me disait « vous avez le choix entre des contrats de droit privé, des contrats administratifs, mais ça nous paraît compliqué », j'ai demandé de façon précise « dites-moi ce qu'il en est de la régie, de la SEM, de la SEMOP, etc. Est-ce que c'est possible ou pas ? ».

Là, je ne rentre pas dans le détail de l'année juridique, je pense que ce qui est important, c'est de fixer les idées de façon générale, nous avons des avis concordants et convergents de Me CLOIS et de Me MUSCATELLI, qui nous disent « on ne peut pas faire une SEMOP, on ne peut pas faire une SEM, etc. ». Pourquoi ? Parce qu'on n'est pas dans un service public, premièrement. Parce qu'il n'y a pas de carences de l'initiative privée, etc.

A partir de là est-ce que cette opinion aujourd'hui est définitive ? Nous sommes dans une matière qui est extrêmement mouvante où il n'y a pas de jurisprudence. Donc, les avocats, par principe, lorsqu'ils rendent une consultation, d'abord ils ne sont jamais péremptoires... Les avocats, lorsqu'ils parlent en tant qu'avocats ! Après, s'ils s'expriment dans un autre cadre, ils peuvent être péremptoires !

Le Président TALAMONI

Le droit n'est pas une science exacte et la jurisprudence, encore moins.

Le Président SIMEONI

Exactement. Et en plus, celle-là n'est pas fixée, elle est fluctuante et les principes sont complexes.

Il n'y a pas de certitudes absolues. De ce côté-là, je serai peut-être un peu moins affirmatif que ne peut l'être à première lecture le rapport. Je suis très clair, aujourd'hui j'ai une confiance totale dans nos avocats et particulièrement, vous le savez, dans Me MUSCATELLI.

Je veux dire aussi clairement puisqu'on en a parlé notamment avec notre collègue Toni POLI, Me MUSCATELLI, non seulement il n'avait pas instruction de privilégier un contrat de droit privé, mais il avait instruction de dire « dites-moi ce qu'il est possible de faire en privilégiant la présence de la personne publique ». Il a répondu ce qu'il a répondu. On est en état, je peux en faire état puisqu'on en a parlé, d'une consultation qui avait été sollicitée par la communauté de communes présidée par notre collègue Toni POLI, auprès d'un cabinet qui a une très bonne réputation et qui est spécialisé. Ce cabinet, pourquoi ? Parce que la communauté de communes avait envisagé ou envisage un montage juridique dans lequel elle serait présente. Donc, Toni POLI, en sa qualité de président de la communauté de communes a sollicité un conseil qui, lui, lui a dit « à notre avis, c'est possible ».

J'ai présenté cette note à notre avocat qui n'a pas modifié sa position et qui continue à dire " je maintiens mon analyse, mais je suis prêt à confronter cette analyse avec celle de mon confrère, éventuellement à la faire recroiser, etc. ».

Donc, de ce côté-là, je suis très clair et je tiens à le dire, sur le premier volet, aujourd'hui nous ne statuons pas là-dessus. Je vous fais un point d'étape sur ce qui a été dit jusqu'à aujourd'hui sur les possibilités qui sont ouvertes à nous. Il nous a été dit que les seules possibilités excluaient la SEM, la SEMOP, etc. et on a une analyse qui est une analyse différente.

Donc, je vous dis très clairement dans le temps du contrat transitoire que je propose à l'Assemblée de Corse de valider, nous continuerons à explorer toutes les possibilités pour qu'au moment où nous déciderons du cadre plus pérenne, nous puissions le faire en connaissance de cause. De ce côté-là, je pense que j'ai été clair.

Premier point, quel cadre pour l'exploitation future ?

Deuxième point, pourquoi n'avons-nous pas pu revenir dans le délai d'un an qui expire le 23 août, vers vous, en vous proposant une solution non pas définitive mais pérenne ? Pour deux raisons.

La première, je viens de vous l'exposer, c'est qu'il y a une incertitude forte sur le mode d'exploitation qui est possible.

Deuxièmement, c'est que quel que soit le mode d'exploitation, la Collectivité de Corse n'a pas aujourd'hui les moyens de garantir aux futurs exploitants la mise à disposition des moyens indispensables à la production.

A ce stade-là, je ne rentre même pas, les comptes entre les parties, j'y viendrai, mais le problème qui est un problème dirimant, aujourd'hui, il y a deux cuves qui sont construites sur deux parcelles qui appartiennent à l'exploitant actuel. Les biens qui ont été construits dessus par incorporation, ils sont incorporés à la propriété foncière. Aujourd'hui, on n'a pas réglé ce problème-là.

Donc, on a à la fois une action en bornage judiciaire, puisque le bornage amiable n'a pas abouti pour délimiter le périmètre respectif des parcelles appartenant à la Collectivité et à l'exploitant privé. Indépendamment de cette discussion sur les limites respectives des propriétés, on a une certitude, c'est que les deux cuves indispensables à l'exploitation sont construites sur la parcelle appartenant à l'exploitant.

Troisième et dernière certitude, dans le délai d'un an que nous avons devant nous, on n'a pas réussi à obtenir de l'exploitant actuel qu'il nous rétrocède, qu'il nous vende ou qu'il nous garantisse la mise à disposition de ces parcelles et donc, des cuves qui sont dessus.

Aujourd'hui, je ne peux pas aller vers des concurrents potentiels ou des candidats potentiels en leur disant « je vous propose d'exploiter la source des eaux d'Orezza », alors même que je ne suis pas en capacité, nous ne sommes pas en capacité de leur garantir les moyens indispensables à cette production.

Donc, nécessité d'un contrat transitoire, et c'est le troisième et dernier volet, c'est la proposition qui est faite ici.

Ce contrat doit répondre à un certain nombre de caractéristiques qui garantissent et qui prémunissent la Collectivité de Corse.

Premièrement, il doit s'inscrire dans une logique de contrat de droit privé sans que cette option ne soit irréversible. On est quand même dans une situation qui est un peu atypique. On va le dire clairement, je pense qu'un des enjeux de la forme de bras de fer qui nous oppose aujourd'hui à l'exploitant, c'est qu'on a un exploitant qui veut continuer à exploiter de façon pérenne et qui est dans les lieux, qui sans doute souhaiterait qu'il n'y ait pas de mise en concurrence, qu'il y ait un contrat qui prenne en considération le mieux et le plus possible ses intérêts de personne privée. La contradiction vient du fait que nous, nous sommes propriétaires et que nous défendons l'intérêt général et l'intérêt public.

La première exigence que j'ai eue vis-à-vis des choix qui pouvaient nous être proposés par nos avocats, c'était de dire « le contrat transitoire, il faut qu'il garantisse les droits de la Collectivité de Corse », et les droits de la Collectivité de Corse, c'est la propriété immobilière bien sûr, mais également la propriété du fonds de commerce, la marque, la clientèle, etc.

Je ne se conteste pas le travail qui a été fait par l'exploitant, mais il était dans le cadre d'un contrat de délégation de service public. Donc, on arrive à la fin du contrat de délégation de service public, nous reprenons tout ce qui constituait la chose qui a été mise à la disposition aux fins d'exploitation.

Ce qui m'a été dit de façon très claire par nos avocats, c'est que le cadre contractuel qui permet de prendre en compte ça, et vous l'avez lu dans le contrat, c'est le contrat de location gérance ; il y a des biens immobiliers, il y a un fond. On le donne et il est exploité pendant une durée qui est mentionnée dans le contrat par l'exploitant. Donc, c'est le choix du contrat location gérance.

La durée de 18 mois, pourquoi ? Parce que c'est la durée transitoire qui permet de montrer que nous sommes dans une logique transitoire, premièrement, pour préparer la suite. Et deuxièmement, c'est un équilibre qui permet de préparer la sortie de l'ancien contrat et la mise à disposition de l'outil de production.

Sortir de l'ancien contrat, ce n'est pas facile non plus parce qu'il y a une évaluation à faire, il y a la question des biens de reprise, de leur évaluation. Nous sommes en désaccord de ce côté-là, etc. Donc, pour l'instant, de façon amiable, nous n'avons pas réussi à le faire non plus. Il faut réussir à le faire.

Ensuite, il faut régler le problème des deux cuves et il faut les récupérer, soit par voie amiable, soit, si on n'arrive pas à passer par la voie amiable, il faut pouvoir construire sur des parcelles qui nous appartiennent en propre, les cuves indispensables à l'exploitation. Pour ce faire, si nous construisons, appel à marché public, etc. Donc, il faut le délai minimal pour pouvoir réaliser tout cela.

Donc, au visa de ces explications, je vous demande de prendre acte de tout ça, en quelque sorte, de conserver nos droits à réflexion et à choix sur le futur mode d'exploitation pérenne.

Deuxièmement, d'aller vers un contrat transitoire qui aura vocation à prendre la suite après l'expiration du contrat de concession à intervenir le 23 août. Un contrat de location gérance qui consacre le droit de la Collectivité de Corse sur la source, aussi bien dans sa dimension et son exploitation matérielles qu'immatérielles et de le faire dans un cadre transitoire qui durera 18 mois, avec un certain nombre de garanties que nous voulions obtenir et que nous avons incluses, notamment celle du regard de la préservation de la ressource pendant le délai des 18 mois.

Une des complexités de la situation, c'est qu'à partir du moment où on est dans une exploitation commerciale et industrielle, notre cocontractant, souvent, nous oppose le secret des affaires pour ne pas forcément communiquer un certain nombre de données.

Vous avez vu également que nous avons réalisé trois expertises pendant le délai des 18 mois : une expertise hydraulique, une expertise foncière sur les bâtiments et la troisième, une expertise financière.

J'avais dit en commission de développement qu'elle serait communiquée en septembre. Il faudra qu'on fasse attention parce qu'il y a eu une alerte de nos avocats, il ne faut pas que la communication de ces éléments puisse, demain, venir perturber le jeu de la libre-concurrence dans le cadre de l'appel à concurrence que nous nous sommes proposés de mettre en œuvre.

Je pense avoir balayé de façon aussi complète que possible et en ne rentrant pas dans les détails juridiques à ce stade, avec aussi, pour que le débat soit complet, une alerte à l'Assemblée de Corse, c'est qu'aujourd'hui, ce choix est à l'évidence le meilleur, voire le seul qui préserve les droits et intérêts de la Collectivité de Corse. Mais nous avons un cocontractant qui, pour l'instant, m'indique qu'il ne souhaite pas signer le contrat de location

gérance et qui proposerait d'autres formes contractuelles qui ne peuvent pas convenir de l'avis de nos avocats.

Donc, je voulais vous le dire quand même, il y a un certain nombre de points qui continuent de poser question. Je les ai abordés, on les a mis de côté et on continuera à explorer. Mais sur le fait que c'est ce contrat-là qui préserve le mieux les droits et intérêts de la Collectivité de Corse, nos avocats sont formels et les discussions jusqu'à, fort récemment, que nous avons eues avec notre cocontractant actuel et ses avocats n'ont pas permis de remettre en cause cette analyse. Donc, nous la maintenons.

Mais je voulais quand même vous dire qu'au moment où je parle, et j'en ai prévenu aussi l'ensemble des personnes intéressées, je n'ai pas l'accord formel du cocontractant pour signer ce contrat. Mais il n'empêche que vous devez en débattre et délibérer.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif. J'ajoute que si je partage la méfiance du Président du Conseil exécutif envers la jurisprudence, je partage également sa confiance totale en notre avocat, Me MUSCATELLI.

Il y a un délai abrégé qu'il nous faut valider. Je vais commencer par ça avant de donner la parole aux rapporteurs des commissions.

Donc, délai abrégé, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est retenu.

Il y a un rapport de la commission du développement et un rapport de la commission des finances.

M. Paul PARIGI

A cumissione ha datu un avisu favurevule à stu raportu. Ùn anu micca participatu i gruppi « Pè l'avvene » è « Andà pè dumane ».

Le Président TALAMONI

Synthétique, efficace ! Des rapports comme nous les apprécions.

Un avis écrit de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

M. ORLANDI a exprimé ses craintes quant aux risques que l'exploitante actuelle pourrait remettre en cause l'impartialité dans la nouvelle attribution et quant à la possibilité d'envisager une gestion publique sous les différentes formes qu'offre aujourd'hui le droit.

Il a rappelé que cinq études concomitantes avaient été menées et qu'elles surprennent un peu.

Mme ANTONETTI-GIACOBBI, directrice de la stratégie et de l'innovation, a fait observer que sur le fonds de commerce et le contrat de location-gérance, la Collectivité de Corse négociait avec l'exploitante actuelle en vue de faire reconnaître que le fonds de commerce appartient à la CdC et qu'elle est propriétaire de la marque et de la source.

Evoquant la question de la clientèle des eaux d'Orezza, elle a précisé qu'il existait une clientèle avant la SNEEMO et qu'aujourd'hui, cette dernière pouvait s'en prévaloir sauf qu'en termes de régime de droit public, la société n'a pas de clientèle, mais des usagers.

Concernant les modalités de gestion publique, il a été fait remarquer que la question se posait de savoir si l'exploitation des eaux était un service public ; les conseils de la CdC ont estimé que la commercialisation d'eau pétillante n'était pas un service public et qu'une Collectivité n'est pas compétente dans ce domaine.

M. TOMASI s'est interrogé sur les raisons qui font que l'option de la concession a été écartée.

Les services ont souligné que la principale question concernait l'activité et l'intervention de l'activité sur un secteur concurrentiel et a rappelé que la volonté première a été de maintenir une possibilité de gestion publique.

En réponse à une question de M. VANNI sur la redevance et une éventuelle réévaluation, les services ont précisé que l'on était confronté à une difficulté liée à l'implantation des cuves de traitement des eaux qui se situent en dehors du périmètre de la propriété de la CdC et ce, en toute violation de la convention. De ce fait, la CdC ne peut pas avoir aujourd'hui recours à un autre exploitant.

A ce jour, 95 % du contrat de transition est remis sur les mêmes bases et la continuité que le contrat actuel et par conséquent, la question de la réévaluation de la redevance n'a pas été discutée. Dans le cadre du futur contrat, il sera possible de négocier de nouvelles modalités de redevance qui seront plus intéressantes pour la Collectivité de Corse.

M. MONDOLONI a mis en évidence les risques juridiques dans l'analyse des conseils de la Collectivité de Corse et a estimé qu'il faut se donner le temps sur ce dossier du fait des nombreuses interprétations possibles sur les périmètres d'intervention de la puissance publique dans ce domaine.

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci, chère collègue.

Il y a un amendement du Président du Conseil exécutif à son propre rapport. Il arrive me dit-t-on. Vous voulez le présenter ?

Le Président SIMEONI

Je le présente simplement.

Aujourd'hui, si on délibère, sous réserve du vote à intervenir, on vous demande, dans la délibération initiale, de me donner mandat pour signer le projet de contrat de location-gérance qui est joint à la délibération. Entre aujourd'hui et le moment de la signature, on peut avoir un certain nombre de contacts avec l'exploitant actuel et la possibilité, dans le cadre de la mise au point du contrat, d'apporter un certain nombre de modifications légères, marginales qui, en aucun cas, ne doivent bien sûr conduire à remettre en cause la nature du contrat ou son équilibre général.

Je vous demande donc, simplement à travers cet amendement, à m'autoriser à effectuer toutes modifications ou adaptations légères, utiles à la mise au point du contrat, sous réserve que lesdites modifications et adaptations ne modifient pas de façon substantielle la nature dudit contrat et son économie générale.

Le Président TALAMONI

Parfait.

La parole est à qui la demande sur ce rapport. Mme MARIOTTI, vous avez la parole.

Mme Marie-Thérèse MARIOTTI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, notre groupe voudrait féliciter le travail remarquable qui a été accompli sur ce dossier, la précision, le niveau de détails qui ont été donnés dans l'étude juridique qui nous a été remise. Même si elle n'est pas toujours compréhensible pour le commun des mortels, on peut légitimement faire confiance à ce qui nous a été remis. Donc, M. le Président de l'exécutif, remerciez les équipes, M. PINELLI et autres, pour ce travail d'une grande précision et d'une grande transparence.

Nous avons voté le délai abrégé parce que la commission du développement a été régulièrement informée de l'avancement de ce dossier, avancement qui concerne l'aspect juridique, mais également les autres angles qui vont être abordés, je crois, en septembre et au-delà, c'est-à-dire tout ce qui est hydrogéologique, économique, technique, avec l'audit des bâtiments. Ça prouve que c'est un dossier stratégique, mais extrêmement complexe. Et comme tous les dossiers complexes et stratégiques, ça nécessite une extrême prudence de notre part à tous.

Les conclusions qui nous ont été rendues sont extrêmement instructives et, passez-moi l'expression, je crois qu'elles clouent le bec, aujourd'hui, à certaines idées reçues et à certains propos qui avaient été tenus dès le démarrage de ce dossier, qui ont, d'après nous, pollué un petit peu le débat. On avait l'impression que quand on veut tuer son chien, on dit qu'il a la rage, on avait un peu l'impression de dire que tout ce qui s'est passé jusqu'à présent, ça a été mauvais et que maintenant, nous allons redresser les choses en changeant radicalement de paramètres.

Ce rapport a été très instructif à ce niveau et a permis peut-être de nous éclairer sur toutes les fake news qui ont été propagées. Vous avez justement insisté, M. le Président, sur la nécessaire confidentialité de ce rapport pour les mois à venir. Quelques exemples : pas d'emplois locaux a-t-on entendu, et ce sont souvent des gens qui vivent aux antipodes des eaux d'Orezza qui se sont permis ces réflexions. Faux. Il y a plus de 30 emplois locaux. Je ne vais pas tous vous les citer, je les connais tous et dont une bonne partie issus de Piazzole et de la microrégion.

On a parlé sans le savoir de ressources spoliées. Je pense que le rapport qui va nous être présenté en septembre s'inscrira en faux puisque d'après ce qui nous a été déjà annoncé, la gestion de l'eau a été faite de façon équilibrée et qu'il y a encore un potentiel.

Ensuite, on nous a dit qu'il faut obligatoirement un service public. C'est là que ce rapport est très instructif puisque les conclusions confirment ou en tout cas, paraissent confirmer que la gestion de la source ne relève pas des compétences de notre Collectivité.

Donc, encore merci pour ce rapport.

Rapidement, les eaux d'Orezza, c'est emblématique de la Corse et de la microrégion de la Castagniccia. Elles symbolisent, qu'on le veuille ou non, une réussite industrielle et commerciale indiscutable de ces 20 dernières années.

Je vous rappelle quand même que le site était à l'abandon dans les années 90 et il a ressuscité grâce au travail de personnes, aux investissements qui ont été réalisés et au professionnalisme d'un groupe qui a su développer la marque et la notoriété des eaux d'Orezza.

La marque, je sais qu'il a été question d'en parler au cours de vos études, même si elle a été déposée à l'INPI et qu'elle appartient juridiquement à la Collectivité de Corse, n'oublions pas que l'entreprise, avec ses défauts et ses qualités et des points qui devront certainement être améliorés dans le cadre de la consultation, a beaucoup investi pour le développement et le rayonnement de cette marque. J'en dirai deux mots en conclusion.

En conclusion donc, le calendrier initial nous paraissait très ambitieux et on le voit déjà, l'échelle administrative est beaucoup plus longue que l'échelle privée. C'est un dossier éminemment complexe.

Nous, nous avons voté la prolongation d'un an du contrat en cours. Nous voterons, M. le Président, le contrat transitoire de droit privé que vous nous proposez sur 18 mois. Bien que nous nous interrogeons aujourd'hui sur le délai extrêmement court qui nous amène jusqu'au 23 août, mais là vous n'y pouvez rien, délai pendant lequel il va falloir trouver un terrain d'entente et une négociation avec l'exploitant actuel. Peut-être aussi, pouvons-nous nous interroger sur ces 18 mois. Est-ce que 18 mois, ce n'est pas un peu tendu également en termes de délai, compte tenu de tous les points qu'il nous reste à

régler avec entre autres le litige ou les points à régler en ce qui concerne la propriété des cuves. Ça, c'est une question que l'on se pose.

Ensuite, si tant est que vous puissiez négocier durant le mois qui nous reste, le contrat de droit privé avec l'exploitant, il faudra utiliser à bon escient ces 18 mois ou plus, à voir. Est-ce que juridiquement, on ne pourrait pas transformer ces 18 mois en 24 mois parce que la question, si on n'arrive pas au bout des 18 mois à avoir éclairci un certain nombre de points, est-ce qu'on ne va pas être dans une situation un peu compliquée ? C'est notre question.

Le délai de 18 mois ou autre devra être mis effectivement à profit pour rédiger au plus vite ce cahier des charges de la future exploitation. Vous l'avez dit, il devra tirer les enseignements du passé, c'est-à-dire qu'il y a des choses perfectibles, la redevance mais pas que, la bonne utilisation et l'entretien du site, le contrôle de l'utilisation de la ressource. Je pense, même si nous n'en sommes pas encore à ce stade, qu'il va falloir être très vigilant sur le type de candidature admissible parce que c'est un métier extrêmement spécifique, métier extrêmement complexe, qu'il va bien falloir encadrer, à notre avis, le type de pétitionnaire potentiel. Vous le savez autant que moi, il est très difficile de développer une marque, en revanche, il est très facile de la faire sombrer.

Nous vous accompagnerons, bien évidemment, nous voterons ce rapport sachant que nous avons une question : que fait-on aujourd'hui si l'exploitant refuse la proposition de location-gérance ? Ce sont des questions que nous nous posons. Mais en tout cas, nous vous félicitons pour la technicité et la précision de ce rapport. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. François ORLANDI avait demandé la parole. Il l'a.

M. François ORLANDI

Merci, M. le Président.

Très brièvement et juste sur un point sur lequel je souhaiterais attirer l'attention du Président de l'exécutif.

Je comprends que les différentes études qui d'ailleurs prennent en compte une évolution du droit entre le moment où, en 1998, les premiers

contrats liant le département de Haute-Corse et le preneur à l'époque et aujourd'hui, le droit notamment en termes d'évaluation de notion de service public a porté des modifications qui amènent aujourd'hui probablement, puisque 5 cabinets éminents se sont prononcés d'une certaine manière, a considéré qu'on n'était pas dans le domaine public. Mais je laisserai d'autres personnes intervenir sur le sujet.

Simplement, il y a un point qui m'a peut-être échappé et qui n'est peut-être pas utile de soulever, mais peut-être l'est-il, dans le renouvellement de la convention, c'est toujours cette crainte, premièrement de risquer de perdre la propriété commerciale, vous avez apporté quelques assurances et deuxièmement, les volumes à prélever, la valeur des eaux d'Orezza réside dans la calcification en eau thermale. Si on prélève un volume supérieur à ce que la source peut produire en gaz naturel, on transforme ou on risque de transformer les eaux d'Orezza en simple eau de source, ce qui ferait perdre cet élément essentiel du patrimoine de la Corse, tout l'intérêt qui est le sien. Donc, est-ce que cet aspect-là dans le renouvellement ou la prorogation à travers la location-gérance est tout simplement bordé de la manière la plus certaine ?

Merci.

Le Président TALAMONI

Merci. Antoine POLI avait demandé la parole.

M. Antoine POLI

Merci, M. le Président.

Tout d'abord, nous voulons souligner la réussite économique des eaux d'Orezza.

A l'origine, il y a eu une volonté politique du président du conseil général de Haute-Corse de l'époque, donc, M. Paul NATALI, de relancer l'exploitation de la source. Pour cela, il avait fait appel à des industriels.

Nous saluons le courage de la famille MORA, originaire de Monacia-d'Orezza qui a eu la volonté de relever le défi alors que le site était à l'abandon.

Grâce à la famille MORA, les eaux d'Orezza sont devenues un fleuron de l'industrie corse. Ce constat, l'ensemble des élus du territoire de la Castagniccia ainsi que de cette Assemblée, je pense, peuvent le partager.

Une fois ce constat fait, que pouvons-nous dire de plus ?

Nous pouvons rejoindre la position de Mme Paola MOSCA qui a interrogé l'exécutif lors de la session du mois de mai 2018 en lui disant que les retombées économiques sur le territoire sont restées insuffisantes.

Je veux prendre pour exemple la demande de subvention du club de football de la microrégion qui est restée lettre morte, ce qui est choquant quand nous savons qu'un partenariat de plusieurs centaines de milliers d'euros est passé avec l'AS Monaco.

Aujourd'hui, dans votre rapport, il nous est demandé de nous prononcer sur le principe d'un contrat de droit privé, en l'espèce, une simple location-gérance, qui serait conclue avec la société exploitant la source d'Orezza pour une durée de 18 mois avec dans une optique transitoire, en l'attente de l'élaboration effective des documents d'une nouvelle consultation. Ce contexte ne serait pour autant occulter le fait qu'en avalisant une telle procédure, c'est un signal fort qui serait donné pour le devenir effectif de cette ressource dans notre territoire.

On passerait de la sorte dans une logique purement commerciale, impliquant un désengagement de la Collectivité et ce, à travers d'un prétendu changement de cadre juridique.

A en croire les juristes consultés, il ne saurait plus être question d'activité de service public et encore moins, de conclusion d'un contrat public.

Pourtant cela même de garantir un contrôle sur la puissance publique sur la gestion externalisée de la source et la qualité du service rendu.

Il est ainsi prétendu que la commercialisation de l'eau de source ne répond pas à un besoin de la Collectivité de Corse et qu'il convient donc d'écarter toute perspective de contrat de la commande publique et notamment, de la délégation de service public.

Or, si l'on reprend la définition-même du contrat de concession, telle que mentionnée par le nouveau code de la commande publique dont la

DSP est une catégorie résiduelle, il est bien précisé à l'article L 1121-1 « qu'un contrat de concession est un contrat par lequel une ou plusieurs autorités concédantes soumises au présent code confie l'exécution de travaux ou la gestion d'un service à un ou plusieurs opérateurs économiques à qui est transféré un risque lié à l'exploitation de l'ouvrage ou du service, en contrepartie, soit du droit d'exploiter l'ouvrage ou le service qui fait l'objet du contrat, soit de ce droit assorti d'un prix sans faire expressément mention d'un quelconque besoin de la collectivité à la différence d'un marché public ».

Or, tel est bien le cas en l'espèce.

Il apparaît dès lors que la conclusion d'un simple contrat de droit privé nonobstant toute préoccupation transitoire répondant de surcroît aux caractéristiques du contrat de DSP venant à expiration, constitue un contresens juridique et ce, du plus fort à l'annonce d'une prochaine consultation qui revêtira le caractère d'une véritable commande publique.

Au-delà de l'aspect juridique, il y a aussi l'aspect politique qui va déterminer la stratégie du développement des territoires. Vous n'êtes pas sans savoir et vous l'avez relevé, que la communauté de communes de la Castagniccia/Casinca s'est positionnée dès le mois d'octobre 2018 afin de pouvoir participer à la gestion d'une ressource appartenant à la Collectivité de Corse, celle-ci étant située sur son territoire.

Suite à cette position, le conseil communautaire s'est réuni le 26 novembre 2018 et a adopté à l'unanimité la modification de ses statuts dans le but de pouvoir répondre à un éventuel appel d'offres.

38 des 42 communes composant le territoire, toutes tendances politiques confondues, ont validé cette délibération.

Depuis, le positionnement des élus du territoire, pratiquement 10 mois se sont écoulés et à aucun moment, nous n'avons été consultés. Bien au contraire, la commission « aménagement et développement économique » de l'Assemblée de Corse présidée par Mme Nadine NIVAGGIONI s'est rendue sur les territoires pour auditionner les acteurs économiques et les élus de la microrégion. Sous prétexte d'un éventuel risque juridique, faisant suite au positionnement de la communauté de communes, l'audition des élus a été annulée, alors que lors de la présentation du rapport devant la commission du développement, mercredi dernier, vous avez-vous-même évoqué l'éventualité d'une rencontre entre les deux collectivités.

A ce jour, aucune rencontre n'a été organisée malgré l'étude juridique faite par le cabinet PETIT que je vous ai transmise.

Etant élu à l'Assemblée de Corse depuis 18 mois, je ne cesse de vous entendre dire que le Gouvernement actuel ne prend pas en compte la légitimité des 56 % des suffrages des Corses qui se sont exprimés en votre faveur. Or, je constate que votre majorité a la même attitude envers notre territoire dont 90 % des communes ont validé par délibération municipale le positionnement de l'intercommunalité.

A aucun moment, il n'est fait état dans le rapport de la possibilité qu'une collectivité autre que la Collectivité de Corse puisse être partie prenante de la future gestion des eaux d'Orezza.

Le rural est devenu un mot à la mode, mais il faut espérer, au-delà des paroles, qu'il y ait l'écoute et des actes pour notre territoire.

La Castagniccia devient une zone sinistrée, elle est une zone sinistrée. La population et les élus ne pourraient comprendre le choix politique d'une gestion uniquement privée.

Dans ces conditions, il convient ici d'écarter tous recours au type de contrat que vous nous proposez.

Notre groupe ne le fera pas, pas pour la qualité de votre rapport, mais uniquement pour préserver la structure et les emplois qui y sont rattachés.

En espérant, M. le Président, que les arguments que je viens de vous exposer puissent vous convaincre et que durant les 18 mois à venir, nous puissions tous ensemble travailler au développement de ce territoire.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Paola MOSCA a la parole.

Mme Paola MOSCA

Merci.

M. le Président, conformément aux engagements que vous avez pris lors de la session du mois de mai 2018, dans vos réponses aux questions orales portant sur l'avenir juridique de l'exploitation des eaux d'Orezza, vous déclinez à travers ce rapport les différents enjeux objectifs de ce renouvellement.

Comme vous l'avez affirmé, le premier enjeu est un enjeu stratégique, d'abord pour le territoire concerné, mais également pour la Corse toute entière tant les eaux d'Orezza sont devenues un vecteur d'une économie insulaire qui va de l'avant.

Nous partageons entièrement votre analyse et je vois deux niveaux dans ce rapport : tout d'abord, le technique qui, comme vous l'avez précisé, est très complexe, puis le politique qui est essentiel à ce dossier.

Comme dans de nombreux autres dossiers, ces deux aspects sont bien sûr étroitement liés et sont tous deux indispensables à la réussite de tout projet de ce type.

Ainsi, ce rapport propose d'ores et déjà des éclaircissements techniques sur certains points. D'autres, toujours en suspens, devront intervenir à l'issue de la période de 18 mois du contrat de transition que vous proposez.

Nous comprenons, bien sûr, la complexité des questions liées à la domanialité et à la régularisation du foncier qui sont des points essentiels du dossier et qui, s'ils ne sont pas réglés, resteront des points bloquants.

Cette période de transition doit justement permettre de déterminer de manière précise le périmètre de la propriété territoriale ainsi que l'option technique à privilégier concernant le déplacement ou l'implantation de nouvelles cuves.

Elle permettra également de réaliser des travaux urgents qui sont du ressort de la Collectivité de Corse sur la base des remarques des audits techniques rendus.

Enfin, concernant les futures modalités juridiques, le travail proposé par les AMO balaye le spectre des possibles et nous garantit un cadre juridique sécurisé avec la possibilité d'une mise en concurrence qui ne pourra se faire sans la finalisation, ô combien importante, du cahier des charges de la

future exploitation et l'élaboration du règlement de la consultation destinée à sélectionner le meilleur projet.

Il est donc indispensable pour aborder sereinement les échéances à venir et atteindre les objectifs stratégiques que nous que nous sommes fixés, de mener à bien l'ensemble des opérations que je viens d'évoquer.

Du point de vue politique, il appartient désormais à notre Collectivité d'élaborer le plus finement ce que sera le futur cadre d'exploitation. Ce cadre devra créer les conditions d'un développement durable et maîtrisé des eaux tout en répondant aux nombreuses attentes des différents acteurs du territoire que nous avons d'ailleurs eu l'occasion de rencontrer lors des travaux délocalisés de la commission du développement à RAPAGHJU. C'était d'ailleurs l'une des questions centrales qui était ressortie de ces échanges et qui bien sûr reste d'actualité.

Par le biais de quel dispositif pourrait-on à travers l'exploitation de cette source appartenant au patrimoine commun du peuple corse contribuer à la redynamisation et au développement économique, social et culturel de la Castagniccia et de la Corse toute entière.

Nous avons 18 mois pour y répondre et nous pouvons d'ores et déjà dire que cela se fera à travers le cahier des charges que nous allons finaliser et qui prendra en compte l'objectif de développement commercial de l'exploitation, mais aussi l'objectif de respect de l'environnement et ce, au sens large du terme.

Cela se fera également par l'obligation de présentation d'un projet pour le territoire et ses acteurs et par les gestes de bonne volonté que voudront bien consentir les différentes entreprises qui auront à se positionner durant la phase de consultation qui interviendra lors de la future procédure concurrentielle.

Pour conclure, je souhaite dire, au nom de notre groupe, que nous ne pouvons que nous satisfaire de cette proposition de contrat de 18 mois qui ne seront vraisemblablement pas de tout repos, mais qui permettront à court terme d'assurer l'absence de rupture d'exploitation qui serait désastreuse d'un point de vue social et à moyen et long termes de garantir un cadre d'exploitation pérenne des eaux répondant aux attentes du territoire en termes de retombées directes et indirectes liées à l'exploitation, cette ressource naturelle unique et réputée mondialement qu'est l'eau d'Orezza.

Cari colleghi, vous l'avez compris, notre détermination est totale et nous espérons que l'Assemblée de Corse réaffirmera sa volonté d'accompagner cette démarche essentielle pour l'avenir de cette source, propriété de la Collectivité d Corse.

Eccu à nostre pusizione nant'à stu cartulare impurtantissimu. L'acque d'Orezza devenu esse è anu da esse un arnese maiò di u sviluppu di a Castagniccia è di a Corsica sana.

À ringraziavi.

Le Président TALAMONI

À ringraziavi assai. Rosa PROSPERI a demandé la parole.

Mme Rosa PROSPERI

Quelques mots sur le rapport sans entrer sur le fond du débat tant juridique que politique. Quand je dis politique, je veux parler du débat qui a été initié par la commission du développement économique à la demande de l'exécutif, laquelle commission du développement économique a été chargée d'examiner les retombées ou l'absence de retombées de l'exploitation de la source des eaux d'Orezza sur la microrégion.

Aujourd'hui, le débat, on l'a bien compris, s'est un petit peu polarisé sur 2 façons de présenter les choses. La première qui consiste à dire que l'exploitant a gain d'exploiter et nous ne pouvons que nous en féliciter. De l'autre côté, on regrette que les communes de la microrégion ne puissent pas intervenir plus dans ce débat.

Moi, je crois qu'on n'est dans aucune des deux positions, aujourd'hui, à l'heure où nous parlons.

On sait que nous sommes contraints de proposer la signature d'un contrat transitoire de 18 mois qui pour répondre, mais le Président de l'exécutif le fera sans doute mieux que moi, à Mme MARIOTTI, pourra faire l'objet d'un avenant si on a besoin de 6 mois complémentaires. Je ne pense pas que la grosse difficulté se situera à ce niveau-là.

Aujourd'hui, nous avons constaté qu'effectivement, l'exploitant, l'industriel qui avait en charge l'exploitation de cette source a procédé à des réalisations, a fait du travail que l'on peut considérer comme étant plus

qu'intéressant, en contrepartie, a gagné de l'argent parce que je ne crois pas que l'exploitant était un mécène jusqu'à preuve du contraire.

Nous avons constaté quand même un certain nombre d'atténuations à l'excellente gestion ou satisfecit que l'on pourrait avoir sur l'état du site, sur un certain nombre d'inconnues dans la gestion et sur des difficultés liées aux retombées économiques sur la microrégion.

Tout cela va se poursuivre dans le cadre du contrat transitoire et va surtout, de mon sens, se concrétiser dans le cadre du cahier des charges qui sera élaboré parce que c'est là que le vrai débat interviendra.

Je pense qu'aujourd'hui, il y a 2 interrogations et 2 inquiétudes à avoir. La première, et on en a fait état dans le cadre du dernier débat de la commission du développement économique, c'est le contrôle qu'il faudra avoir, le contrôle précis et strict qu'il faudra essayer d'avoir parce qu'on est quand même dans le cadre d'un contrat juridique qui ne nous permet pas tous les contrôles. Le contrôle qu'il faudra donc avoir dans le cadre du contrat transitoire en l'état de relation dont on peut dire qu'elles tendent un petit peu entre la Collectivité de Corse et l'entreprise exploitante, premièrement.

Deuxièmement, l'inquiétude majeure, c'est la situation dans laquelle nous pourrions nous trouver si, au 23 août, le contrat transitoire ne devait pas être signé.

Bien entendu, je pense qu'il est impossible de répondre à cette question, d'abord parce que tout sera certainement mis en œuvre pour que ce contrat soit signé et que nous ne pouvons pas savoir ce qu'il se passera. Nous le savons ce qu'il se passera, mais nous ne pouvons pas anticiper et trouver des solutions magiques à ce qui se passera si le contrat n'était pas signé.

Au niveau social, au niveau économique, ce serait relativement catastrophique. Mais ça, ça reste vraiment une inconnue. Je pense qu'il est aussi de la responsabilité de tous, des élus de la microrégion et des élus que nous sommes, de faire en sorte de sensibiliser peut-être l'ensemble de la population à ce problème, et faire en sorte qu'un compromis puisse être trouvé de sorte que les choses s'éclaircissent.

Il n'en demeure pas moins qu'aujourd'hui, la seule solution qui se présente est la signature de ce contrat.

Gageons que le contrôle puisse être opéré strictement de sorte que nous ne perdions rien à conclure ce contrat de 18 mois et espérons surtout qu'il puisse être conclu dans le respect d'abord des emplois qui sont en jeu, dans le respect aussi de l'exploitation et de l'avenir de la source, tout simplement parce que si on devait interrompre l'exploitation pendant plusieurs mois, ce serait sans doute un coût, peut-être pas fatal mais en tout cas important, qui serait porté à cette entreprise industriel.

Étant précisé bien entendu que le débat ne peut pas être circonscrit au simple plan juridico-économique quand il s'agit de l'exploitation de ce qui représente quand même une partie du patrimoine de la Corse.

Le Président TALAMONI

Merci, Chère collègue. La parole au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais être très bref.

Merci à chacune et chacun des intervenants.

Merci donc à Marie-Thé MARIOTTI, François ORLANDI, Tony POLI, Paola MOSCA et Rosa PROSPERI.

Vous avez bien exposé dans les prises de parole les deux temporalités différentes. On peut avoir une discussion sur les modalités possibles dans le cadre d'une mise en concurrence et dans le cadre de ces modalités possibles, comment construire un cahier des charges qui permette de garantir les objectifs que nous considérons être essentiels et sur lesquels globalement nous sommes d'accord. Ça, c'est le travail de moyen terme qui nous attend pour les 18 mois.

Je vous rappelle que dans le projet de contrat de location gérance qui est soumis à votre approbation, il est expressément marqué que ledit contrat est conclu afin, je cite, « d'assurer la continuité de l'activité pendant la période durant laquelle sont mises en œuvre les modalités fin de contrat et dans la perspective de nouvelles procédures de mise en concurrence ». Donc, à la fois travailler et préparer la mise en concurrence.

Maintenant, je veux être très clair sur quels doivent être nos objectifs prioritaires au moment où nous nous apprêtons à soumettre ce contrat à la signature.

Il y a d'un côté, préservé les intérêts de la Collectivité de Corse, et de l'autre aussi, préserver la continuité de l'exploitation, c'est-à-dire la continuité des emplois, et notamment des emplois sur site de toutes les personnes qui travaillent dans cette entreprise.

Je ne reviens pas sur l'historique, il a été bien fait. Il y a eu du courage politique à l'époque du côté des décideurs, il y a eu un pari économique et un investissement personnel de M. MORA, ensuite de son épouse. Donc, tout cela est acquis au débat.

Pourquoi le contrat de location gérance aujourd'hui pour la période transitoire ? Je vais le dire clairement, comme ça ce sera compris, mais ça permet aussi de comprendre pourquoi il ne peut pas y avoir aujourd'hui de recul ou de modification sur ce point.

Parce qu'à travers le contrat de location gérance, on solde le contrat de délégation de service public et on récupère tout ce qui est à nous. C'est-à-dire que ce qu'on met à disposition dans le contrat de location gérance, ce sont les éléments corporels : l'eau minérale, les biens, le procédé de stockage de l'eau, les parcelles, le système de transport, les caves de traitement, etc., plus les éléments incorporels. Et dans les éléments incorporels le nom « Eaux d'Orezza », la marque « Orezza source », la clientèle et l'achalandage.

Ce qu'on nous propose aujourd'hui du côté de notre co-contractant, c'est d'être dans un bail dans lequel on ne met à disposition que la partie des éléments corporels et donc la question qui se pose est : quid des éléments incorporels ?

La question n'est pas que théorique. Cela veut dire que si demain, on laisse une ambiguïté, et je ne fais pas de procès d'intention, de ce côté-là dans notre cadre juridique, cela veut dire que l'on s'expose à une action en requalification du bail et à un bail commercial dans lequel la propriété et les éléments incorporels appartiendraient au preneur.

Donc, politiquement, pour nous, ça n'est pas possible parce qu'indépendamment du travail qui a été fourni dans le cadre du contrat de délégation de service public, ces éléments appartiennent à la Collectivité de Corse. Et de ce côté-là, il ne peut pas y avoir d'ambiguïté. Et sans rien trahir des discussions, cela a été reconnu expressément, au moins oralement, par nos interlocuteurs, sauf que cela ne se traduit pas dans les engagements juridiques.

Au-delà de l'aspect de principe, cela voudrait dire que, si on allait sur ce chemin là avec une requalification, le fonds de commerce échapperait à la Collectivité de Corse, cela voudrait dire que demain, à la fin d'un bail, si on voulait changer de preneur dans le cadre d'un appel à concurrence et que le nouveau preneur n'était pas celui qui avait exploité pendant la période, il faudrait payer une indemnité d'éviction, etc., etc.

Donc, tout cela, ce n'est pas possible. C'est la raison pour laquelle en l'état, c'est ce cadre juridique là qu'il est proposé de soumettre à notre co-contractant et je crois qu'il faut dire clairement, à travers nos débats d'aujourd'hui que, et moi j'étais ouvert à d'autres propositions comme nous le sommes toujours, mais que dès lors qu'on nous démontre pas en quoi notre proposition peut être préjudiciable aux droits du preneur et dès lors qu'en sens inverse, on ne nous apporte pas une autre proposition qui nous prémunisse et nous garantisse de risques que nous avons identifiés, je pense qu'on ne peut plus bouger et qu'on ne bougera pas de cela.

Je termine en disant, si vous votez comme je le pense et comme je l'espère, bien sûr on n'a pas les moyens de garantir qu'il y aura une signature. Mais à partir du moment où on a dit clairement que c'est la volonté de la Collectivité de Corse, je pense que ce sera à notre co-contractant de choisir et je l'espère de signer. S'il ne signe pas, il faut le dire aussi clairement, on sera un peu dans une position où on nous aurait mis, je ne prends pas le futur, je mets au conditionnel qui est hypothétique et je l'espère qui ne se réalisera, où on aurait voulu nous mettre au pied du mur, une collectivité publique, la Collectivité de Corse, dans ce dossier-là ne peut se faire mettre au pied du mur, en tout cas ne peut pas accepter de signer autre chose que ce qu'elle considère être l'instrument le plus adapté à la défense de l'intérêt général. Donc, on sera dans une situation qui sera difficile, mais que nous n'aurons pas créé et que nous n'aurons pas voulue.

J'espère que ça n'arrivera pas et nous ferons tout pour que ça n'arrive pas.

Le Président TALAMONI

Merci. Nous avons **un amendement du Président du Conseil exécutif** à son propre rapport ; amendement qui vous a été présenté.

Je vais le mettre aux voix.

Qui est pour cet amendement ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT amendé est ADOPTE à l'unanimité de l'Assemblée de Corse.⁶

Merci.

Nous en arrivons donc au dossier :

LINGUA CORSA / LANGUE CORSE

Rapport n° 208 : Aide à la production d'outils pédagogiques pour l'enseignement de la langue corse - Convention CANOPE-CdC programme 2019. Aiutu à a pruduzione d'arnesi pedagogichi per l'insignamentu di a lingua corsa - Cunvinzione CANOPE-CdC prugramma 2019

Le Président TALAMONI

En l'absence de Xavier LUCIANI, c'est Jean-Christophe ANGELINI qui va présenter ce rapport. Vous avez la parole.

Mme Anne TOMASI

Veuillez noter que je quitte l'hémicycle s'il-vous-plaît.

Mme Anne TOMASI quitte l'hémicycle.

⁶ Délibération N° 19/266 AC

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Chères conseillères, Chers conseillers,

En l'absence donc de Saveriu LUCIANI, vous présenter brièvement ce rapport sur les missions du réseau Canopé que vous connaissez toutes et tous.

Trois éléments :

- L'accompagnement des enseignants dans leur pratique pédagogique, singulièrement dans les domaines de la langue et de la culture corses par la production d'outils pédagogiques validés, conformes aux programmes scolaires et attrayants grâce à des supports diversifiés ;
- La valorisation du patrimoine insulaire à travers l'animation et la production de ressources pédagogiques dédiées ;
- L'animation des territoires dans le cadre des politiques mises en œuvre par la Collectivité de Corse.

Je ne serai pas beaucoup plus long. Il s'agit d'une convention-cadre qui a vocation à être déclinée en conventions d'applications, avec pour l'année 2019, 13 projets retenus au titre desquels est requis un soutien financier de la Direction de la Langue Corse de la Collectivité de Corse.

Vous avez ici l'ensemble donc des projets, avec en page 6 un tableau récapitulatif des actions, ainsi que de l'ensemble des financements demandés et en annexe, ou à la suite, la convention d'objectifs et de moyens entre la CdC et le réseau Canopé.

Vous avez ensuite un programme d'activités et donc, un certain nombre de projets qui sont spécifiés. Si l'un ou l'autre de ces aspects commandent que nous apportions des précisions, je le ferai volontiers et je crois pouvoir annoncer également une série d'amendements qui ont été produits notamment par le groupe Corsica Libera, mais dont on va parler à l'instant même.

Voilà, Président, sur ce programme avec, de mémoire, une estimation globale de l'ordre de 300 000 € pour ce qui est de la part CdC, sur un total de 360 000 € ; le reste relevant donc de la part Canopé.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Conseiller exécutif. Il y a un avis oral de la commission de la culture.

M. Louis POZZO di BORGIO

La commission a émis un avis favorable.

Le Président TALAMONI

Commission des finances ? En l'absence d'Anne TOMASI...

M. Hyacinthe VANNI

Avis favorable.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole à qui la demande : Vannina ANGELINI-BURESI.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi, Presidente.

Avem u 3 amendamenti di u nostru gruppu.

Felicitemu di sicuru u travagliu chì Canopé face apprò di a lingua corsa, è dunque felicitemu u nostru travagliu à noi d'aiutà li à prудuce tuttu què. Mà a cummissione lingua hà travagliatu à u principiu di l'annata nant'à e ciucciaghje è avemu pussutu rimarcà chì, ind'è ciucciaghje, si mancava d'arnese pedagogicu ancu si ssu bellu travagliu ch'hè statu fattu incu « O Chjù » è chì ghjustu à puntu quì, ind'è u raportu, c'hè ancu un'applicazione chì hà da esse messe in piazza. E dunque si dumanda à Canopé d'andà à furnà quelli chì anu da travaglià dopu ind'è se ciucciaghje pè pudè aghjuvassi di st'applicazione numerica.

Ma aviamu fattu a dumanda dunque, mentra i nostri travagli è e nostre reunione di a cummissione lingua induve era prinsentu u cunsiglieru esecutivu in carica di a lingua è ancu u direttore di i servizii lingua corsa, aviamu dumandatu à Canopé di spiazà si dinò pè furnà u parsunale chì travaglia à ghjà ind'è e ciucciaghje è micca solu dunque chì si forma pà travaglià più tardi.

Dunque, hè per quessa che no avemu dumandatu dunque si ssi trè amendamenti, parchì ch'alchissia si pudessi spiazza ind'è e sfarente ciucciaghje di l'isula da pudè amparà a u parsunale à aghjuvassi dunque di st'arnese pedagogicu chì ghjè « O Chjù ».

Eppò, discurandu sempre incu u parsunaledi e ciucciaghje, mà ancu pure incu i so direttori, avemu intese dinò a so dumanda di libretti corti, di fole chì pudarianu dunque esse aghjuvati incu i più chjuchi.

Dunque aghju vistu chì quì, finanzemu dunque una fuletta chì si chjama « piccula mela » chì ghjè a destinazione di e sezione chjuche di e scole. Dunque ci puderiamu aghjuvà dino di stu librettu « a piccula mela » ind'è tutt'e ciucciaghje.

E ghjè cusì dunque, u primu amendamentu chì prupunemu :

Aghjustà « ouvrage qui pourrait être également proposé aux crèches ». E dunque quì ghjera « ouvrage qui pourrait être destiné à la petite section.

Presentu i trè ?

U sicondu amendamente, di sicuru ghjè a nostra partecipazione da pudè prудuce ssu nuvellu libru « a piccula mela ». Aviamu dunque da finanzia stu prughjettu à 11 200 €, mà di u colpu ci vole da dappià postu chì st'arnese quì pudaria esse pruposte ind'è tutt'e ciucciaghje.

Donc, « remplacer 11 200 € par 25 000 € ».

E u nostru terzu amendamentu tocca à u tavulone recapitulativu di a fine : « remplacer 13 440 € par 27 240 € et remplacer 11 200 € par 25 000 € ».

Eccu. A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

Allora, nant'à si trè amendamenti, a pusizione di u Cunsigliu esecutivu ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

A favore di i trè.

Le Président TALAMONI

Cume u Cunsigliu esecutivu ghjè apprò di sti trè amendamenti, se ùn ci sò micca dumande di parolla, emu da mette à u votu dunque l'amendamenti.

Je mets aux voix **le 1^{er} amendement**, tel qu'il a été présenté par Vannina ANGELINI BURESI.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix **le 2^{ème} amendement**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix **le 3^{ème} amendement**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voit le rapport ainsi amendé.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.⁷

(Mme Anne TOMASI absente)

Rapport suivant :

Rapport n° 237 : Avenants n° 3 aux conventions conclues entre l'Académie de Corse le GIPACOR et la Collectivité de Corse pour le grand plan de formation Langue Corse des enseignants du premier degré 2019-2020 - Mudifiche n° 3 di e cunvenzione passate trà l'Accademia di Corsica u GIPACOR è a Cullettività di Corsica per u gran'pianu di furmazione lingua corsa di l'insignanti di u primu gradu 2019-2020.

⁷ Délibération N° 19/267 AC

Le Président TALAMONI

Il y a une demande de délai abrégé.

Romain COLONNA et Julien PAOLINI quittent l'hémicycle.

Je mets le délai abrégé aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté à l'unanimité.

Je donne la parole à Jean-Christophe ANGELINI qui va nous présenter ce rapport.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Toujours aussi brièvement. Il s'agit, vous l'aurez compris du plan de formation des enseignants en langue corse considéré comme action prioritaire du volet « langue » du CPER, ainsi que de la convention d'application conclue entre votre collectivité et l'État.

Vous avez ici un rappel du fondement juridique de notre intervention, ainsi que les éléments saillants de la contractualisation entre l'État et notre collectivité.

Nous avons donc prévu depuis le 16 avril 2015, au travers du plan de normalisation voté par notre assemblée, d'inclure la question, ou les questions, du développement et de l'apprentissage tout au long de la vie de façon un peu centrale. D'où ce plan exceptionnel de formation que nous avons voulu décliner au travers de fiches action « enseignement », dont vous pouvez également distinguer et voir les éléments principaux.

Ensuite, par délibération de l'année suivante, en date donc de 2016, nous avons adopté une convention de mise en œuvre du dit plan avec donc un enseignement de la langue et de la culture décliné sur une période de 2016-2021, inscrit par ailleurs dans le cadre juridique contraint de l'enseignement de la langue corse.

Cette convention présente d'une part les mesures propres à soutenir une progression constante aussi bien de l'enseignement de la langue que de

l'enseignement bilingue, mais surtout elle propose des mesures novatrices et ambitieuses, parmi lesquelles l'élaboration et la mise en place de ce grand plan.

Vous avez également un bilan des trois premières années qui vous est présenté, avec donc sur la période qui s'ouvre un certain nombre de propositions de modifications qui vous sont avancées.

L'Éducation nationale propose de former 72 enseignants et de diviser donc les stagiaires en deux catégories :

- d'une part, 54 stagiaires se destinant à l'habilitation à l'enseignement bilingue qui constituera l'élément central de la formation,
- d'autre part, 18 stagiaires préparant une certification afin d'assurer l'enseignement des 3 heures hebdomadaires de langue et culture corses obligatoires.

La durée de la formation sera de 8 semaines pour 200 heures, les stages demeurent programmés par bassin de vie, et pour perfectionner leurs compétences linguistiques les stagiaires se rendront à l'ESPE de Corti deux jours par semaine. Les quatre lieux de stage retenus sont : Borgu, Corti, Aiacciu et Purtivechju.

Le budget prévisionnel du GIPACOR pour cette période (annexe n° 6) s'élève à 180 000 €, l'effort financier conséquent engagé par la CdC se poursuit.

Il vous est donc proposé au travers de ladite convention de verser au GIPACOR la somme maximale de 180 000 €, pour l'année 2019-2020.

Nous vous proposons donc in fine :

- D'adopter l'avenant n° 3 à la convention n° 16SFE11 conclue entre la CdC et l'Académie de Corse, tel que joint en annexe n° 7.
- D'adopter l'avenant n° 3 à la convention n° 16SFE12 conclue entre la CdC et le GIPACOR, tel que joint en annexe n° 8.
- De financer ce plan à hauteur de 180 000 € sur 2019-2020.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission de la culture la présidente va présenter ce rapport.

Mme Laura Maria POLI

Merci, M. le Président.

Sur les observations des commissaires :

Madame Vannina ANGELINI-BURESI a fait remarquer que le fait que les enseignants désireux de se former en corse dans le cadre de ce dispositif soient contraints de se rendre de nombreuses semaines consécutives à l'ESPE (École Supérieure du Professorat et de l'Éducation) de Corti, systématiquement pendant deux jours, pouvait être problématique, notamment pour des parents en charge de jeunes enfants. Elle a interrogé les services sur le positionnement du Rectorat sur cette problématique, ainsi que sur le redéploiement de ces 2 journées sur d'autres sites que Corti.

En réponse pour les services, **Monsieur Bernard FERRARI** a dit tenir compte de cette problématique en indiquant que les services académiques sont également partie prenante dans les modalités d'organisation du dispositif. Il a confirmé avoir alerté l'IEN (Inspecteur Éducation Nationale) de langue corse sur le sujet.

Face à la remarque consistant à dire que la nécessité de passer ces deux jours hebdomadaire à Corti n'était pas pratique, il a néanmoins été répondu que la concentration en un lieu central unique répondait à une nécessité d'économie en ne démultipliant pas les centres. Il a insisté sur la différenciation à faire entre les deux volets de la formation : une partie qui ne nécessite pas de matériel spécifique et qui peut donc se dérouler dans des salles banalisées partout en Corse et une partie plus technique qui nécessite du matériel pédagogique qui ne peut se dérouler que dans un endroit équipé de ce type de matériel. En l'espèce, l'ESPE qui est partenaire du dispositif est situé exclusivement à Corti ; le matériel pédagogique spécifique, de laboratoire notamment, se trouve par conséquent également à cet endroit et il est impossible de mobiliser l'équivalent ailleurs dans le cadre du partenariat avec l'ESPE.

Monsieur Bernard FERRARI a évoqué toutefois la possibilité d'organiser une rencontre tripartite entre les services académiques, l'ESPE et la Collectivité pour essayer de trouver une solution alternative. Toutefois, il a estimé qu'il serait utile que les enseignants qui souhaitent se former en corse et qui rencontrent des difficultés de mobilité hebdomadaire sur Corti puissent évoquer leur problèmes par écrit afin de constituer un dossier opposable.

La commission a émis un avis favorable

Non-participation de M Romain COLONNA car enseignant à l'ESPE Abstention de M Pierre Jean LUCIANI.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a également un avis oral de la commission des finances.

Mme Anne TOMASI

Favorable, M. le Président.

Le Président TALAMONI

Merci. La parole est à qui la demande. Vous avez la parole.

Mme Marie SIMEONI

Merci, M. le Président.

L'enseignement bilingue, et plus généralement la coofficialité, sont des revendications majeures de notre groupe et de cette majorité.

Malgré les blocages de l'État pour cette solution, nous prôtons néanmoins la mise en place d'un maximum d'ouverture de classes immersives, tout en exigeant le maintien des postes bilingues existants.

Cependant, la situation problématique de la formation des enseignants rend cette démarche compliquée. Des postes fléchés se retrouvent aujourd'hui sans enseignants et certains postes sont même menacés de fermeture.

Je laisserai ma collègue, Vannina BURESI, vous présenter les amendements de notre groupe.

Concernant ce point, nous assistons tous les ans, lors des CDEN annuels à un balai d'ouvertures et de fermetures de postes, tout en faisant du bricolage, excusez-moi l'expression, « en déshabillant Jacques pour habiller Paul », et ceci depuis trop longtemps.

Est-ce que ces quelques tours de passe-passe administratif peuvent faire partie de notre politique aujourd'hui ? Bien sûr que non. Parce que dans ce domaine aussi, nous avons beaucoup marché, revendiqué, protesté pour reprendre les mots de ma collègue Rosa, et cela pendant de longues années et que nous ne pouvons pas nous contenter de petits bricolages concernant les filières bilingues existantes.

À une époque, et certains ici s'en souviennent, on se battait pour que ces filières ouvrent leur porte et aujourd'hui, alors qu'il y a un besoin et une demande forte, nous avons du mal à répondre à cette demande, et cet aspect-là ne peut pas faire partie de notre politique non plus.

Alors qui souffre de ces bricolages ? Les écoles du rural principalement, mais pas que. Sur mon territoire, par exemple, en Balagne, ce sont plus de 10 postes qui sont menacés pour la rentrée 2019, répartis entre les écoles de Galeria, Calvi, L'isula, Monticellu et Aregnu.

À Aregnu, par exemple, la situation est complètement ubuesque. Voilà une école fichée bilingue depuis sa création qui va se retrouver à la rentrée prochaine avec deux enseignants non corsophones.

Les 3 heures de LCC par semaine seront eux dispensés par un intervenant.

Bien sûr, c'est mieux que rien, me diriez-vous, mais encore une fois, est-ce que ce bricolage peut faire partie de nos ambitions et de la politique linguistique que nous voulons mener ? La réponse est toujours non !

D'ailleurs, les parents d'élèves en colère de cette école, soutenus par le maire du village d'Aregnu, ne se contenteront pas de cette solution et ils auront tout notre soutien.

Concernant ce grand plan de formation, nous pensons nécessaires que notre assemblée doit avoir un droit de regard sur la formation et la nomination des enseignants.

Évidemment, nous sommes en accord avec ce rapport. Néanmoins, il faudra être vigilant et exigeant dans la mise en œuvre de celui-ci.

Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Je crois que Vannina avait levé la main aussi ; donc vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

A ringrazià vi.

Ghjustu di duie parolle nant' à su raportu, ancu se no semu felice di sicuru di u travagliu ch' i servizii anu fattu. E cusì ne prufitteraghju per salutà l'amicu Bernard FERRARI ch' t'hà imbroglii di saluta è di salutà dinò à u cunsiglieri esecutivu in carica di a lingua, ch' ellu hè ind' è a pena oghje.

Dunque, noi avemu amendamenti da prupone à su raportu, micca perchè semu contra, mà ghjustu à puntu perchè e nostre esigenze oghje sò altre è che noi vulemu migliurà dunque è l'amparera di a lingua è u so sviluppu, u sviluppu di e filiere, ch' elle sianu bislingue è speremu dumane immersive.

Dunque u Pianu Lingua 2015-2020 vutatu di nuvembre di u 2015, ni deviva ghjunghje à a normalisazione di a lingua in lu 2020, cum' hè ramintatu ind' è u raportu ch' ci hè presentatu oghje.

Mà oghje ch' hè oghje, semu à a mità di u 2019, quantu ci ferma ? Pocu tempu. Quantu ? 1 annu. E ch' s' hè passatu ? Poc' affare.

Allora, micca di u nostru cantu. Noi avemu cercu è circhemu torna, è su raportu ne hè a prova, di mette i mezi da furmà è furmà dinò l' insegnante. Mà ch' si passa à u livellu di l' Educazione naziunale, à u livellu i u Ministeru, à u livellu di l' Inspizzione academica, à u livellu di u Retturatu ? Ci si pare che no rinculessimu.

Un semu micca quì oghje per parlà di, è l' avemu fattu parechje volte in st' emiculu è a faremu torna, e sfarente riforme ch' anu fattu dunque rinculà l' amparera di a lingua. Mà semu quì par parlà di u bislinguisimu è ne vulemu fà prestu u bilanciu par ripliglià ciò ch' elle dicia l' amica è cullega Marie SIMEONI, ne simu ghjunti oghje à « spuglià Paulu pè veste à

Martinu ». Sintemu, caccemu un postu quì, mà quì ne apremu unu... Un hè micca cusì ch'ellu divia funziunà, à u cuntrariu oghje tutte e scole divianu apre e filiere è ci divia esse di più in più poste. Vale à dì chì u locu di sviluppà è u bislinguisimu è di ghjunghje dumane, cum'è a dicia prima, à sviluppà e filiere immersive, e bè nò, ci sò scole oghje induve à mumentu ùn ci sarà più filiere bislingue.

E quandu n'avemu micca abbastanza risorse, quì dinò ripigliaratu l'esempiu datu da Marie SIMEONI prima chì ci parlava di a Balagna, sciachemu oghje l'intervenenti in lingua corse ind'è e classe induve in principiu i maestri divianu esse bislingui. E ùn hè micca solu ind'è a ruralità, cum'è l'hà dettu, ghjè ancu in Aiacciu. Ci sò l'esempi, è ci n'hè di più in più, induve ci sò classe u locu di mette maestri bislingui, ch'anù avutu u cuncorsu, ch'anù passatu l'abilitazione dopu, è bè nò ci sò l'intervenenti chì in più a sapemu, n'avemu à ghjà parlatu quì dinò, devenu fà 3 ore di corsu a settimana, mà ùn ne facenu che un'ora è mezu.

Dunque, noi, è perchè vulemu andà più luntanu, che v'avemu da presentà l'amendamenti.

Di n'hè 11, mà sò chjuchi. Allora ùn sò se l'aghju da tutti prinsità o si...

Le Président TALAMONI

U megliu sarebbe di prinsità li è di vutà li subito unu appressu à l'altu...

Dumandemu à l'Esecutivu ciò ch'ellu ne pensa è u megliu è di fà cusì.

Presentate primu, emu da fà cusì.

Dumandemu à u Cunsigliu esecutivu chì rimpiazza...

Per a discussione generale, va bè ? Simu d'accordu.

Avete a parolla.

Mme Anne TOMASI

A ringrazià vi O Sgiò Presidente.

Mi scusu di rallungà appenuccia stu dibattitu.

Un ripiglieraghju micca ciò ch'ella anu detta e mo duie culleghe à tempu avà. Un possu che salutà e so intervenzione è di che sò d'accunsentu à 100 % è aghjustà a mo voce à a soia.

Parleraghju ghjustu di dui punti technichi è d'una vulintà.

Primu puntu technicu.

Oghje ci sò 2 manere di valutà u so livellu in lingua corsa quande vo site insegnanti : ci hè a certificazione di l'università, chì ghjè a manera di valutà u so livellu pè tutt'ognunu oghje. Mà pè l'insignanti, ci hè a famosa abilitazione date da l'Educazione naziunale. E eiu vularia chì sta cullettività travagliessi à un'armunisatione di a manera di valutà. E ch'ellu ci sia una manera di travaglià insieme à l'Università è l'Educazione naziunale, è di fà chì certificazione è abilitazione diventesse un esame cummune.

Secondu puntu technicu tratta di i spiazamenti di i rimpiazzanti. I rimpiazzanti devenu andà da Bunifaziu à Centuri, è a Corsica è grande, cu strade cumplicate, ùn hè micca quì chì l'aghju da spiegà.

Dunque pensu ch'ellu seria bonu d'imaginà, di valurizà i spiazamenti è di pensà à una migliurazione di pagà i rimpiazzamenti.

Terzu è ultimu puntu. Seria piuttosto un idea pè l'avvene. Vogliu ghjustu ramintà à sa cullettività è a l'Esecutivu chì u secondu gradu aspettu incu tutt'a so vulintà un pianu simile pè u secondu gradu.

A ringrazià vi.

Le Président TALAMONI

A ringrazià vi.

Dunque emu da cummencià l'esamu di l'amendamenti.

Dumandemu à Vannina ANGELINI BURESI di presentà u so primu amendamentu è dopu dumanderemu à u Cunsigliu esecutivu ciò ch'ellu ne pensa.

Primu amendamentu.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

U primu amendamentu cuncerneghja l'avenant n°3. Ciò chì saria bè, m'imbestia di fà st'intervenzione oghje chì in più u cunsegljeru esecutivu in carica di a lingua, cum'è a sapemu tutti, hà persu à qualchissia. Ma i raporti quantunque chì cuncerneghjanu a lingua corsa, cum'è saristi bè ch'elli sianu in lingua corsa, parche quì ghjè appena imbestiante.

Di u colpu, avemu fattu l'amendamenti in francese, intervenu in lingua corsa... A ghjà chì corsu si ne sente pocu è micca ind'è st'emiciculu. Mà quantunque, quand'ellu si parla di lingua, saria bè ch'elli siani scritti in lingua corsa.

Le Président TALAMONI

Eiu prupongu di fà u cuntrariu se vo vulete : parlemu in francese pè i raporti nant'a a lingua è in corsu nant'à tutti l'altri raporti.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Benissimu ! Mi cunvene.

Dunque, dans l'avenant n°3, l'article 5 devient l'article 7 « autres dispositions ».

M. Jean-Christophe ANGELINI

Favorable.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix l'amendement n°1.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Président, à tout le moins, je suis d'accord pour qu'on aille assez rapidement. Mais l'énoncé ne peut pas se résumer à « l'article 5 remplace l'article 7 ». Qu'on ait au moins une vue panoramique du sujet dont il s'agit.

On veut bien participer à cet effort d'amendements...

Le Président TALAMONI

Ça tombe bien parce que les amendements sont en train d'arriver. Donc, on va prendre 2 minutes de plus, comme ça vous allez pouvoir vous en imprégner...

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

On attend que tout le monde prenne connaissance des amendements ?

Le Président TALAMONI

Oui. Ensuite, nous allons les voter, ensuite il va falloir que nous allions honorer notre rendez-vous avec les bacheliers qui ont reçu la mention « très bien ». Et ensuite, nous revenons travailler dans l'hémicycle.

Brouhaha.

Chacun a devant les yeux les multiples amendements présentés par le groupe Corsica Libera.

Vannina ANGELINI-BURESI va reprendre l'examen des amendements.

Le premier vient d'être voté.

Nous passons à l'**amendement n° 2.**

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Est-ce que je dois lire l'article 5 qui va devenir l'article 7, qui donc va être le dernier article.

Le Président TALAMONI

Non, dans la mesure où à présent chacun a devant les yeux l'amendement.

M. François ORLANDI

Président, sur l'amendement n°4, est-ce qu'il n'y a pas une coquille ou un oubli : « il sera nécessaire d'affecter de façon les enseignants habilités en langue corse » ?

Le Président TALAMONI

C'est un bug du traducteur autodidactique.

Vannina ANGELINI BURESI, si vous êtes en mesure de défendre le second amendement...

Mme Vannina ANGELINI BURESI

AJOUTER dans le rapport page 5, après Purtivechju :

« Les compétences acquises durant le cursus de formation continue seront validées par le passage de la certification et de l'habilitation en langue corse. »

AJOUTER dans l'avenant n° 3, article 5 :

« tout enseignant engagé dans le grand plan de formation s'engage à passer la certification et l'habilitation en langue corse, ainsi qu'à suivre l'évolution de ses compétences linguistiques via un portfolio ».

Le Président TALAMONI

J'interroge le Conseil exécutif : êtes-vous favorable à cet amendement ?

M. Jean-Christophe ANGELINI

Pour aller assez vite et ne pas dégrader la portée du débat légitime, même si on est contraint par les exercices à venir et par le temps, le Conseil exécutif est favorable à l'intégralité des amendements qui vont être proposés.

Le Président TALAMONI

Très bien. Jean-Martin MONDOLONI, vous voulez me dire que vous êtes favorable vous-aussi à l'intégralité des amendements ?

Même esprit ? C'est très bien, ça va aller très vite.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Dans la même démarche et pour aller vite, il se trouve que ce que propose Vannina, outre certains termes peut-être un peu excessifs, mais ce n'est pas le propos aujourd'hui...

Le Président TALAMONI

Ca m'étonne ça alors...

M. Jean-Martin MONDOLONI

Passons sur la phraséologie... Ce que réclame Vannina avec ses formes et ses manières, c'est tout simplement la mise en œuvre du grand plan de formation, en tout cas l'esprit du grand plan de formation tel qu'il a été validé. Point.

Il y a eu un grand plan de formation. Après, on peut ne pas être d'accord sur l'idée ou sur la genèse du grand plan de formation. L'idée, c'est qu'il fallait développer l'enseignement bilingue et donc, pour décliner ce qui a été voté en son temps, il faut peut-être des mesures dont il est utile de les rappeler sous des formes que présente Vannina.

Donc, nous serons d'accord sur l'intégralité des amendements, ce qui fera gagner du temps.

Le Président TALAMONI

C'est effectivement l'esprit de choses qui sont déjà acquises normalement.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Si tout le monde est d'accord, on n'a peut-être pas besoin de présenter tous les amendements, on les vote...

Le Président TALAMONI

On est obligé de les voter quand même.

L'amendement n° 2 vient d'être validé par le Conseil exécutif dans son esprit, donc je vais le mettre aux voix. Ensuite on ne demandera plus au Conseil exécutif, puisqu'il a dit qu'il était d'accord avec tout. Mais on votera quand même.

Je mets aux voix **l'amendement n° 2.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participatio ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 3. Tout le monde a vu ces amendements, si vous voulez vous pouvez le dire très vite.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

C'est la même chose, mais cette fois-ci ça ne concerne pas le rapport mais l'avenant n° 3.

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix **l'amendement n° 3.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 3 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 4, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin d'optimiser l'effet du grand plan de formation, de soutenir l'enseignement bilingue et l'enseignement immersif qui souffrent d'un nombre important de postes vacants nuisant à leur continuité ainsi qu'à leur expansion, il sera nécessaire d'affecter les enseignants habilités en langue corse de façon prioritaire sur des postes fléchés. »

Il faut enlever « de façon », comme le soulignait François ORLANDI...

Le Président TALAMONI

Je mets aux voix l'**amendement n° 4** (la coquille ayant été identifiée et rectifiée).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 4 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 5, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI BURESI

- **AJOUTER** dans avenant n° 3, article 5 :

« Tout enseignant titulaire de l'habilitation en langue corse sera affecté de façon prioritaire sur des postes fléchés bilingues. »
 puisqu'aujourd'hui ils ont le choix de partir dans le standard.

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix l'**amendement n° 5**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 5 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 6, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI BURESI

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin de reconnaître la langue corse comme une compétence professionnelle par l'Éducation nationale, institution formant ses agents comme ses usagers à celle-ci, la mise en place d'une bonification indiciaire pour les agents bilingues devra être l'objet d'une discussion entre la Collectivité de Corse et le Ministère de l'Éducation nationale. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix l'**amendement n° 6**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 6 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 7, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

AJOUTER dans avenant n° 3, article 5 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministre de l'Éducation de mettre en place une bonification indiciaire pour tout professeur des écoles habilité affecté sur un poste bilingue. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 7**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 7 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 8, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

• **AJOUTER** dans rapport page 5, après le dernier ajout :

« En 2018, l'Éducation nationale a recruté 21 enseignants bilingues et habilité 44 enseignants pendant qu'elle recrutait 39 enseignants monolingues. À ce rythme-là, il faudrait plus de 30 ans pour que l'ensemble du corps des professeurs des écoles devienne corsophone. L'objectif du « Grand plan de formation » serait donc atteint, toutes choses égales par ailleurs en 2050. »

Le Président TALAMONI

On me signale qu'il y a une erreur sur la date, **ce serait 2019 et non pas 2018**.

Je vous propose donc un **sous-amendement rédactionnel**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Il est adopté.

Je mets aux voix **l'amendement n° 8.**

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 8 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 9, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Concernant l'amendement n° 9, vu que nous avons proposé dans le premier amendement que l'article n° 5 devienne l'article n° 7, il y a du coup un article n° 6. Et l'article n° 6 est :

« L'Assemblée de Corse demande à l'Éducation nationale de mettre en place dès la *session 2020 un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles.* »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 9.**

M. Jean-Charles ORSUCCI

Je voudrais juste comprendre quelque chose, un éclaircissement sur cet amendement.

On a voté des amendements où on bonifie ceux qui font l'effort d'être des enseignants bilingues pour les inciter et aller vers cela.

Je voudrais juste comprendre, moi qui ne suis pas un homme de la partie : si on met un concours unique et bilingue, ça veut dire qu'en Corse, pour devenir professeur des écoles et enseigner en primaire, on ne pourra plus si on n'est pas bilingue ? On ne pourra plus le devenir, on est bien d'accord ?

Brouhaha.

On exclut des gens de la profession d'enseignant.

Mme Anne TOMASI

Mais la profession d'enseignant, la Corse faisant encore partie de la France, même si certains d'entre nous ne sont pas toujours d'accord, le concours de l'Éducation nationale est, comme son nom l'indique, général, ils pourront devenir enseignant ailleurs et demander leur mutation inter-académique.

Le Président TALAMONI

Après cette intervention sauvage d'Anne TOMASI, on va revenir à l'état de droit.

Vous avez eu la parole, mais je vous fais simplement observer que vous avez voté vous-même ce dispositif dans le cadre du plan.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Si je peux me permettre, on n'exclut personne puisqu'on leur propose une formation. Ils peuvent devenir bilingues, s'ils le souhaitent.

Le Président TALAMONI

On va essayer d'éviter les Chjame è risponde. Vous avez eu les explications, mais en fait il aurait fallu les avoir avant le moment du vote du plan.

Nous avons commencé à voter l'amendement n° 9. Puisque je suis un Président débonnaire, je vous ai donné la parole, je n'aurais pas dû.

Nous allons revenir au vote (**amendement n° 9**).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 9 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 10, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Est-ce que je peux proposer d'abord l'**amendement n° 11** parce qu'on reste dans l'article 6 et dans l'avenant n° 3, avant de présenter l'amendement n° 10.

Le Président TALAMONI

Je ne suis pas sûr que cela simplifie les choses... Mais vous pouvez le faire.

Mme Vannina ANGELINI BURESI

Dans un souci de logique, même si parfois on en manque...

- **AJOUTER** dans avenant n° 3, article 6 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministère de l'Éducation nationale et à l'Université de Corse de mettre en place un cursus de corsophonisation à destination des étudiants de l'UCPP et de l'ESPE di Corsica souhaitant présenter le concours de recrutement des professeurs des écoles. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 11**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 11 est adopté à l'unanimité.

Amendement n° 10, vous avez la parole.

Mme Vannina ANGELINI-BURESI

Du coup, avec l'amendement qu'on vient de voter, je pense que Jean-Charles ORSUCCI a eu des précisions sur la question qu'il posait.

Dernier amendement :

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Étant donné l'impact du recrutement des professeurs des écoles monolingues sur le vivier du GPF, il est nécessaire d'agir en amont afin de tarir les besoins en formation continue en langue corse. Pour cela, l'Assemblée de Corse avait demandé dès 2015, dans le Pianu Lingua 2020, la mise en place d'un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles. Cela apparaît aujourd'hui encore comme la seule voie conduisant à la construction d'un corps des professeurs des écoles

bi/plurilingues en Corse et demande la mise en place d'un cursus renforcé de corsophonisation des étudiants de licence de l'UCPP et de master de l'ESPE di Corsica. »

Le Président TALAMONI

Merci. Je mets aux voix **l'amendement n° 10** (avant dernier sur le recueil que vous avez).

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

L'amendement n° 10 est adopté à l'unanimité.

L'ensemble des amendements ont été votés.

Je mets aux voix le **rapport ainsi amendé et sous-amendé**.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à la majorité.⁸

(M. Romain COLONNA et Julien PAOLINI absents

Abstention de M. Pierre-Jean LUCIANI)

Nous allons suspendre, je n'ose pas dire quelques minutes car ça peut être un peu plus long, pour la remise des diplômes aux bacheliers de Corse-du-Sud qui ont obtenu la mention « très bien ».

La séance est suspendue à 17 h 25 et reprise à 18 h 37.

Le Président TALAMONI

Chers collègues, la séance est reprise. En ce qui me concerne, on peut travailler jusqu'à 4 h du matin, je suis à Ajaccio ce soir. Ah, mais c'est une séance extraordinaire, qui de toute façon ne pourrait pas excéder minuit. Ça n'est pas heureux parce que ça nous prive d'une option qui aurait été de travailler jusqu'à 6 h du matin sans interruption, même si cette option n'a pas l'air de recueillir une adhésion unanime.

⁸ Délibération N° 19/268 AC

Bien, alors moi ce que je vous propose, c'est déjà que l'on puisse renvoyer les motions à la prochaine session, si vous en êtes d'accord ? Pierre GHIONGA me dit non.

M. Pierre GHIONGA

Ma motion a pour but d'interdire la baignade dans les lacs de montagne, en hiver, à mon avis..... C'est interdit déjà, mais ça n'est pas signifié au gens, je me suis disputé avec des touristes en disant c'est interdit, on m'a dit : il n'y a aucune information...

(Brouhaha).

Le Président TALAMONI

Alors, Pierre souhaite que sa motion soit examinée, comme l'Exécutif a l'air de dire que de toute façon, la décision est déjà prise...

Mais si Pierre souhaite que sa motion soit soumise au vote de l'Assemblée ce soir, c'est son droit le plus strict.

M. Pierre GHIONGA

Si on m'assure qu'il y aura un affichage signifiant l'interdiction cet été, je retire de la motion.

Le Président TALAMONI

Je pense que François SARGENTINI s'engage formellement et éventuellement aller lui-même faire l'affichage.

M. François SARGENTINI

Je m'engage formellement, il n'y a aucun problème.

Le Président TALAMONI

Déjà nous avons progressé.

M. Petr'Antone TOMASI

Et qu'en est-il de la brigade anti tong qui est prévue aussi dans la motion ?

Le Président TALAMONI

Alors nous sommes d'accord pour renvoyer les motions ? Très bien, nous renvoyons les motions, ça c'est déjà bien.

Restent 9 rapports me dit Serge, 9 rapports ce n'est pas rien. J'interroge le Président du Conseil exécutif je lui propose de faire le même effort que vient de faire l'Assemblée délibérante en retirant une dizaine de rapports, si vous faites pareil, la séance est levée.

Le Président SIMEONI

Je retire ce que j'ai dit tout à l'heure !

Il y a un certain nombre de rapports que l'on peut retirer mais il y en a d'autres qu'il est important de passer, voire obligatoire de passer...

Le Président TALAMONI

Bien sûr, mais on va les passer évidemment.

Le Président SIMEONI

Je vous propose que l'on regarde au fur et à mesure ce qui peut être retiré au fur et à mesure de l'appel et tout ce qui n'est essentiel, on le retire et on le reporte. Ça va aller vite.

GESTIONE DI U PERSUNALE / GESTION DU PERSONNEL

* **Rapport n° 210 : création de postes à la Collectivité de Corse (juillet 2019).**

Le Président TALAMONI

Donc, nous allons demander au Président du Conseil exécutif de présenter brièvement ou de retirer ce rapport, mais création de postes, je suppose que c'est important et en même temps ça ne nécessite pas nécessairement des débats à perte de vue... Mais sur ce genre de dossier,

l'opposition peut être malveillante, je le vois au sourire carnassier du Président du groupe Andà per dumane, qui s'apprête...

M. le Président du Conseil exécutif, est-ce que vous voulez présenter votre dossier ? Vous avez la parole.

Le Président SIMEONI

Le présent rapport a pour objet d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des besoins en vue d'opérations de recrutement, mais également de promotion, afin de répondre à des nécessités de services.

Dans le cadre de la reprise de l'association Finocchiarola, sur laquelle nous avons statué à l'intégration de 2 postes de catégorie C au sein de la DGA en charge des affaires sanitaires et sociales, il est proposé de créer, suite à la diffusion de plusieurs appels à candidature interne restés infructueux, un poste d'instructeur de tarification des établissements sociaux et médico-sociaux.

Au sein de la direction générale adjointe en charge des affaires financières, européennes et des relations internationales : un poste de gestionnaire financier et comptable, après publication en interne infructueuse, un poste de cadre responsable de l'évaluation et du pilotage financier et de la programmation dont le profil requis implique une maîtrise de compétences spécifiques dans le domaine des finances.

Au sein de la DGA en charge de l'enseignement, de l'éducation, de la formation et de la langue corse, il s'agit de créer un poste de chargé de l'évaluation du Fonds Social Européen, un poste de cadre chargé de mission du numérique éducatif au sein des EPLE, et un poste de chargé de mission lingua corsa, restés infructueux en interne.

Au sein de la direction de la communication institutionnelle, il est proposé de recruter en externe un attaché de presse ainsi qu'un journaliste community manager, ces compétences étant difficilement mobilisables en interne.

Au sein de la DG adjointe en charge de la culture, du patrimoine, du sport et de la jeunesse : quatre postes de professeurs d'enseignement artistique et un poste de médiateur FRAC restés infructueux.

Au sein de la direction générale adjointe en charge du patrimoine de la collectivité : deux techniciens spécialisés bâtiments pour la direction de la gestion et du suivi des bâtiments et un poste de jardinier.

Au sein du Secrétariat Général du Conseil Exécutif, il est proposé de recruter un conseiller juridique qui devra contribuer à la sécurisation juridique des actes du Conseil Exécutif en lien avec la direction des affaires juridiques de la Collectivité. Ce poste a déjà fait l'objet d'un appel à candidatures interne qui demeure infructueux.

Enfin la Collectivité ayant conventionné avec le fonds d'insertion pour les personnels en situation de handicap, et afin de respecter l'engagement pris en terme de recrutement externe de bénéficiaires de l'obligation d'emploi, il est proposé de créer trois postes de catégorie C suite à des appels à mobilité interne restés infructueux.

Par ailleurs, trois agents ATTE ayant été déclarés inaptes à leurs fonctions sont à reclasser sur des postes administratifs et un agent sur un poste technique, ils ont donc été retenus sur un appel à candidature au sein des services de la Collectivité. Il y a donc lieu de créer ces postes au tableau des effectifs.

Donc, pour répondre à des interrogations, si le compte est bon, il y a 22 postes créés, ces 22 postes ont fait l'objet de multiples appels à candidatures internes pour la plupart d'entre eux. Soit on n'a pas les profils, soit on a les profils mais les gens ne se sont pas positionnés, y compris après sollicitation.

Je rappelle quand même qu'au jour d'aujourd'hui, il y a beaucoup de directions qui sont en situation de sous-effectif, et notamment de sous-effectif par rapport à des compétences que nous devons exercer ou mettre en œuvre et où on n'arrive pas à pourvoir. Et, je dirai que vraiment la création de poste en externe et l'ultima-ratio, parce qu'on est quand même dans une logique où on essaye de comprimer au maximum les dépenses de personnel, c'est vraiment l'ultima-ratio lorsqu'on n'a pas réussi à pourvoir un poste et qu'on a un besoin évident. Etant précisé qu'y compris lorsqu'il y a des besoins évidents, on fait des arbitrages, les Conseillères et Conseillers exécutifs ne sont pas là, on sait que j'ai souvent des réunions avec eux où ils me demandent des recrutements en disant : ça va pas, on est en situation de blocage, on ne peut pas, les gens sont en surcharge de travail, on n'exerce pas pleinement les compétences qui sont les nôtres, etc.

Donc, ce que je veux dire, c'est que les créations de postes qui interviennent-là, sont vraiment des créations de postes qui sont justifiées et on n'a pas pu faire autrement que de publier, ou en tout cas d'envisager de publier ces postes. Etant précisé que si entre le moment où ils sont éventuellement autorisés par votre Assemblée, ce qui est sollicité, et les appels à candidatures, si on arrive en interne, comme d'habitude, on privilégiera en interne, que ce soit en interne directement ou au deuxième tour avec les agences et offices.

Pour la deuxième partie du rapport, c'est-à-dire les postes les plus nombreux, il s'agit de permettre l'avancement de grades d'agents qui ont réussi les concours, lorsqu'ils monteront sur leur grade, l'autre poste sera supprimé. Donc là, on n'est pas dans des créations de postes.

Donc voilà ce que je voulais vous dire à titre de présentation et d'introduction.

Le Président TALAMONI

Merci. Il y a un rapport de la commission des finances, mais comme il n'y a ni la rapporteure, ni le Président, je vais le présenter moi-même, comme nous le faisons dans des cas exceptionnels.

Votre commission des Finances et de la Fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport (Non-participations des groupes Andà per dumane et Per l'Avvene, abstention du groupe la Corse dans la République).

Est-ce qu'il y a des demandes de prises de parole ? Vous avez la parole, M. MONDOLONI

M. Jean-Martin MONDOLONI

M. le Président, malgré l'heure tardive, ce rapport interpelle, ne serait-ce que dans une lecture rapide et en diagonale, sur le nombre de postes et de fonctions, donc de missions, qui ne sont pas pourvus à l'interne.

Donc, ce qu'on a dit en commission des finances et que nous voudrions réitérer, en dépit évidemment de la confiance qu'on continue à manifester aux services, c'est de se poser la question si on est suffisamment proactif pour créer les conditions tendant à satisfaire la promotion en interne.

On prend l'exemple d'un journaliste web manager, c'est sûrement un métier très technique, mais quelqu'un qui a travaillé dans la

communication et qui pourrait se former de façon très incitative au terme de quelques mois, de notre point de vue, sans être caricatural, doit pouvoir répondre à ces missions. On ne pourrait pas le décliner à l'infini, il y a sûrement des métiers très techniques qui ne peuvent pas être pourvus à l'interne.

Donc première question : est-ce que l'on est dans une tendance, proactive sur ce sujet, très incitative ?

Deuxième question, mais ce n'est pas l'heure pour en parler : dans quelles perspectives de fond on s'inscrit ? Puisqu'il nous a été répondu, que finalement ce n'était pas des créations sèches, puisque ça correspondait, peu ou prou à des départs, à la retraite. On en revient aux fondamentaux qui doivent nous guider quant à la bonne santé de notre structure financière, que révélait déjà Klopfer en son temps, lorsque vous avez pris vos fonctions en 2015 vous avez fait un audit interne, un audit externe, et on était du reste tombé d'accord. Sauf que cette trajectoire indiquait des dangers en matière de soutenabilité.

Alors, ça pose question, on ne peut pas continuer comme ça au fil de l'eau, en disant : ce n'est pas des créations sèches, on remplace peu ou prou les fonctionnaires. Il faut tirer bénéfice du fait que cette Collectivité est jeune, les années 80, donc on a des départs à la retraite, on ne peut pas se contenter comme ça, non pas au fil de l'eau, je suis excessif, mais sans que l'on ait une perspective qui soit nourrit à la fois par votre volonté politique, par la volonté manifeste et sur laquelle nous ne revenons pas, qui n'est pas remise en cause, de maîtriser les dépenses de personnel, mais aussi la perspective qui nous a été promue au moment de la fusion, qui était de générer des effets de mutualisation et d'économie.

Donc, on ne va pas voter contre ce rapport, ce serait indécent, on ne participera pas, c'est une façon de donner un signal, de façon à ce que très rapidement, toujours de la même façon, de façon discrète et sans théâtralité, qu'on puisse se voir en commission des finances et qu'on sache, derrière la déclinaison de ce rapport, où on va. C'est une interrogation, non pas en forme de préoccupation, mais d'appel à étude pour qu'on puisse, les uns, les autres, en fin de session voter ces rapports telle une déclinaison. Aujourd'hui on n'est pas dans la déclinaison, parce que ce type de rapport appelle des questions de fond.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Jean-Charles ORSUCCI a demandé la parole, il l'a.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Merci, M. le Président. Alors, j'ai vu le Président SIMEONI hier, j'ai dit que quand on regarde la session qui nous est proposée, je crois qu'il y a 53 rapports à peu près, on est dans ces eaux-là, je remarque et j'en faisais part aussi à Jean-Martin hier, qu'on est une opposition vigilante, mais que factuellement on ne peut pas dire que nous soyons d'une sévérité très forte à l'encontre de la majorité territoriale, parce que tout simplement, et ça on en convient tous, nous sommes ici pour défendre les intérêts de la Corse, des Corses et que quand ça va dans le bon sens, et d'ailleurs dans n'importe quel groupe l'intérêt supérieur se matérialise par l'intérêt collectif. Donc ce que vous proposez, je ne vous fais pas ce procès-là, au contraire, je sais que vous travaillez pour l'intérêt collectif de la Corse, et c'est normal que nous votions une grande partie de vos rapports.

Alors pardon, Jean-Martin, je ne pense pas être dans l'indécence, notre groupe va voter contre ce rapport. On est quelques-uns dans ce groupe malgré nos divergences de par l'originalité de la République en Marche ou de Andà per Dumane, moi j'assume et je crois que certains dans mon groupe ne m'en voudront pas, j'assume mon engagement à gauche. Être à gauche, ça ne veut pas dire systématiquement voter n'importe quelle création d'emploi dans la fonction publique, c'est voter quand un service public derrière est engagé, lorsque la capacité financière de la commune ou de la Collectivité n'est pas mise à mal, parce que nous savons très bien, que derrière un emploi, c'est une capacité à investir qui est limitée.

Aujourd'hui, quand je regarde le rapport tel qui nous a été présenté, d'ailleurs c'est un rapport, je ne dirai pas « fourre-tout », mais quand même on part un peu dans tous les sens en matière de RH, qu'on intègre le personnel de l'association parce que cette association exerçait pour le compte de la Collectivité une mission et qu'on internalise cette mission et qu'on internalise donc son personnel, dont acte, c'est normal, là-dessus il n'y a pas de souci. Que sur des emplois très techniques, très spécifiques, croyez-moi, là encore les critiques que l'on formule sur ce rapport font l'objet de discussions dans notre groupe, et je me permets, parce que je ne gère qu'une petite Collectivité de 3 000 habitants, je me tourne souvent vers François ORLANDI qui a géré

le département de la Haute-Corse, pour lui dire : « François, est-ce que tu penses que là-dessus c'est normal, est-ce que c'est logique, etc. ?

Et, en l'occurrence, il m'expliquait hier que, par exemple, sur des métiers très spécifiques, comme demain des médecins qui travailleraient pour le compte de notre Collectivité, comme des sages-femmes, des gens qui ont une forte technicité qui ne s'acquière pas en 6 mois, en un an et qui font l'objet d'un long cursus. Là-dessus, il y a ce type de créations d'emplois, dont acte.

Par contre, Jean-Martin, je partage ce que tu viens de dire sur le web manager, je continue à penser qu'au regard de ce que j'entends de la fusion des trois collectivités, où quand même, moi j'ai été un militant de cette création, notamment parce que nous étions nombreux à penser que nous allions faire des économies d'échelle et que, par exemple, le service qui gère les routes départementales de la Haute-Corse et de la Corse-du-Sud, on pouvait imaginer qu'à des endroits où il y avait deux directeurs et qu'on en a qu'un aujourd'hui, en capacité d'absorber quasiment la masse globale, il y a peut-être là quelqu'un qui est capable de se former, un catégorie A, en 6 mois, un an pour devenir, et je reprends certains exemples, pour devenir juriste.

Alors : un poste chargé de chargé de l'évaluation du fond social européenB; un poste de chargé de mission du numérique éducatif..., ça c'est un peu plus spécifique, mais il y en avait un autre un peu plus haut sur une vocation très juridique...

Écoutez, moi j'entends des fonctionnaires de cette maison qui disent être très largement sous-utilisés. Là, je pense qu'il y a un vrai travail à faire et qu'à un moment donné on fier de notre université, nous sommes quelques-uns ici à avoir été formés à Corte en droit, je pense qu'aujourd'hui dans cette belle université qui est la nôtre, il y a des gens qui sont capables d'aller se former pendant un an pour devenir des spécialistes de telle ou telle action. Ça, je pense que nous pouvons le faire.

Et, je ne suis pas convaincu aujourd'hui que la politique de formation a été suffisante, je ne suis pas convaincu que la politique d'incitation pour dire à un fonctionnaire de cette maison qui est sous-utilisé aujourd'hui, par une bonification, on ne parle pas des primes, mais ça pourra être fait aussi, l'inviter à se former, à monter en puissance sur le sujet.

Je continue, quand je vois à un moment donné, 3 postes, dont 2 techniciens spécialisés du bâtiment et un jardinier. Excusez-moi, si dans nos

5 000 agents, moi il faut m'expliquer parce que des fois il me manque un peu de technicité, mais si sur nos 5 000 agents, on n'arrive pas à trouver un jardinier ou quelqu'un qui pourra être formé pour être jardinier, ça m'interpelle.

Je poursuis, qu'est-ce qui me dérange aussi ? Je lis : « dans le cadre d'un retour de disponibilité de longue durée d'un agent, il convient de créer un poste d'adjoint technique ». Alors, là encore, ma petite expérience de maire, me fait dire que, moi quand un agent me demande une disponibilité, je lui donne, bien évidemment, j'accepte, c'est rare que l'on refuse à quelqu'un qui a envie de s'en aller, mais ensuite, au bout d'un an, quand elle n'est plus de droit, ou de deux ans parce que ça été modifié il n'y a pas très longtemps, quand il veut revenir, 5 ou 8 ans plus tard, vous m'excuserez, moi cet agent, je ne lui dit pas : rentre, la maison est grande ouverte, je lui dis : tu as fait des choix de vie, tu as fait des choix professionnels, maintenant s'il le faut, tu vas attendre que j'ai un départ, que j'ai un poste qui se libère et dans ces cas-là, je te réintégrerai. Et, ça me paraît encore plus facile sur une Collectivité de 5 000 agents.

Pourquoi créer un poste pour réintégrer cette personne ? Je n'arrive pas à comprendre.

Tout comme, et je vais quand même être prudent, dans nos collectivités, lorsque les gens réussissent les concours, moi mécaniquement, lorsque je viens devant le conseil municipal, mais peut-être vous que allez m'expliquer qu'il y a une vraie différence avec la Collectivité de Corse, lorsque je crée le poste qui correspond à la réussite au concours, le même jour, dans la même délibération, notamment pour rassurer mon opposition, j'inscris la suppression du poste qu'il va quitter. Alors l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire, vous écrivez : « les grades détenus par les agents seront également supprimés du tableau des effectifs après nomination des intéressés ». Moi, j'aurais préféré qu'on aille plus loin par un listing qui clairement fait apparaître la suppression des postes en question.

Je vous fais confiance, et l'honnêteté m'oblige à dire que j'ai appelé mon DGS tout à l'heure pour lui demander comment appréhender ce rapport, il me dit : Jean-Charles, pose la question, c'est peut-être vrai qu'au sein de la Collectivité de Corse, ce n'est pas la mairie de Bonifacio, peut-être que là, on peut comprendre qu'il y ait le maintien, parce que ça se fait de façon plus délicate. Donc, peut-être que vous me répondrez et vous voyez, pour vous montrer qu'il n'y a pas de malveillance là-dessus.

Malgré tout, je persiste à dire que nous voterons contre parce que c'est presque aussi un signal qu'on veut vous renvoyer dans le fait qu'aujourd'hui, notre Collectivité elle doit, vous le savez, je me souviens des longues discussions et des longues présentations de Jean BIANCUCCI qui analysait fort bien, fort justement, les comptes de la Collectivité de Corse, les augmentations de charges de personnel, etc. et qui tirait la sonnette d'alarme, si c'était vrai Jean, entre 2010 et 2015, je pense que ça doit être vrai encore aujourd'hui.

Nous le savons que c'est là où il faut être vigilants, nous savons que nous devons être performants. Comme Jean-Martin, je ne fais pas de procès d'intention à Gilles SIMEONI de clientélisme, je dis simplement qu'il doit être vigilant avec ses services, pour que le moins possible nous fassions appel à des recrutements extérieurs parce qu'il en va des politiques publiques que vous voulez mener.

Vous nous avez présenté, et je le redis aussi aujourd'hui, et j'en profite pour le dire parce qu'hier on s'est abstenu sur un rapport, la réalité des gens qui siègent maintenant depuis deux ans dans cet hémicycle, c'est qu'on a voté le pacte de la jeunesse, on a voté la feuille de route du tourisme, on a voté la politique des transports dans le domaine maritime, c'est-à-dire qu'on vous a soutenu dans des politiques importantes, des politiques qui vont demander des moyens importants, vous le savez on passe notre temps nous, collectivités infra à vous solliciter pour réussir des paris pour la Corse. Donc, cet argent on en a besoin et on sait tous qui connaissons les collectivités publiques, que cet argent, en grande partie, cet autofinancement on va la dégager de notre maîtrise des coûts de fonctionnement donc des coûts de charges de personnel.

Donc aujourd'hui, je crois qu'il n'y a rien d'indécent à contre des créations d'emplois sur lesquelles je reste persuadé qu'un travail plus fin, plus fourni, plus efficace nous permettrait d'échapper à ces créations d'emplois. J'en ai pris quelques-unes, on pourrait débattre de chacun d'entre eux, ce n'est peut-être pas l'objectif, mais je crois que c'est ce que l'on devait aujourd'hui donner comme explication par rapport, et je le répète, à ce qui sera le seul vote contre de ces deux journées de session. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Hyacinthe VANNI a demandé la parole.

M. Hyacinthe VANNI

Je ne comptais pas intervenir mais suite à l'intervention de Jean-Charles, je comprends, je peux comprendre ses inquiétudes puisque nous avons été dans l'opposition, nous avons été vigilants sur ces points et je ne vais pas apprendre ni à Jean-Charles, ni à François, ni aux uns, ni aux autres, la gestion du personnel d'une collectivité et les règles.

La règle c'est d'abord l'appel en interne, c'est-à-dire qu'on ouvre le poste en interne, c'est la règle. S'il n'y a pas de réponse en interne, on ouvre en externe. Mais aujourd'hui, nous reprocher de ne pas avoir de réponse en interne, j'ai envie de dire : ce n'est pas trop de notre fait.

Quand on a récupéré les collectivités, et je ne parle pas trop du 2B, parce que c'est vrai que François avait stabilisé un peu les choses, mais dans le 2A, et le Président l'assume et il est très courageux de l'assumer, on a quand même récupéré beaucoup, beaucoup de personnels embauchés, j'ai envie de dire, dans les derniers mois. Et, qu'avons-nous fait de ces gens ? On les a mis dehors ? On les a redistribués dans les services.

Alors, aujourd'hui on nous reproche peut-être d'être plus précis quand on va embaucher quelqu'un. Quand il faut un jardinier, eh bien on embauchera un jardinier, parce que si on embauche un plombier, peut-être que le jardin ne sera pas tellement bien fait.

Et moi je félicite aujourd'hui le travail, et croyez-moi que

(Brouhaha).

Oui, M. LACOMBE, mais vous vous avez soutenu la politique du CD 2A jusqu'à la fin, donc vous êtes comptable des gens qu'on a récupéré, après vous pouvez faire un peu d'humour, il n'y a pas de problème, sauf que ces gens-là aujourd'hui ils ont un coût et nous on l'assume le coût, les 150 personnes qui ont été récupérées, nous l'assumons, nous les redistribuons, nous leur donnons du travail. Quelquefois, vous savez très bien, qu'on ne les a pas sélectionnés que sur leur compétence.

Moi, je vous le dis, j'ai fait 20 ans de syndicalisme, je ne dis pas qu'il faut mettre les gens dehors, bien au contraire, il faut leur donner une perspective, il faut leur donner du travail, il faut qu'ils se sentent bien dans leur travail, il faut de la formation, mais tout ça, ça prend du temps, parce que quand on embauche un jeune qui n'a aucune formation, qu'est-ce que l'on va

lui créer comme poste du jour au lendemain ? Il va faire quoi ? Même pour faire jardinier, il faut une formation, un si nasce micca imparatte.

Donc tout cela, c'est en cours et je félicite aujourd'hui le travail des ressources humaines, ce n'est pas trop mon genre de féliciter, mais je le dis publiquement, aujourd'hui on arrive quand même à un travail, vous le verrez dans les dossiers du RI tout à l'heure, on arrive quand même à un travail qui a été intense et aujourd'hui on commence à avoir des résultats.

Donc la règle c'est l'ouverture des postes en interne et lorsque l'on n'a pas les ressources en interne, pour faire fonctionner cette Collectivité de Corse, on est bien obligé d'aller les chercher en externe.

Moi, je comprends l'inquiétude de Jean-Charles et la réponse de son DGS, qui est une réponse quand même très intelligente, parce qu'il est confronté au quotidien à gérer ces ressources humaines.

Quand on a une Collectivité de Corse qui compte 4 500 agents et qu'on met des plans de formations, quand on sait quelquefois comment les agents ont été recrutés, et même pour eux d'avoir demain un métier, d'être demain formé à accéder aux grades supérieurs, comme le disait Jean-Charles, quand on réussit des examens et qu'on peut être de suite nommé dans le grade supérieur parce que le poste est créé, c'est ça la perspective d'une collectivité moderne, c'est de donner des perspectives aux gens qui y travaillent. Et, c'est tout le travail des ressources humaines aujourd'hui c'est de dire : ces gens, on va les accompagner pour accéder au grade supérieur, et c'est comme ça que ça marche.

Mais sauf qu'il faut aussi un peu de temps, on ne forme pas un juriste en 6 mois, on ne forme pas un manager à la communication en 3 mois, il faut des années et des années de travail...

(Brouhaha)

Écoutez, si vo site nati imparati, tantu meiu per voi, à mon avis pour faire de la com. il faut être un professionnel, pour être juriste, il faut être professionnel.

Vous savez, on parle peut-être en connaissance de cause, il en a peut-être qui sont partis de rien et qui après ont passé des concours, et se retrouvent à des postes de techniciens, ingénieurs, etc.

Mais, ça ne se fait pas en un an ou en deux ans, ça prend des dizaines d'années, avec un plan de formation bien établi. Et tout cela, ça n'existait pas, on le construit. Et moi, je rejoins Jean-Charles, je pense que la priorité, c'est de donner la priorité à la promotion interne, parce que chaque agent de cette Collectivité de Corse doit avoir une perspective d'évolution.

Le Président TALAMONI

Merci, cher collègue. Il y avait une demande de Xavier LACOMBE.

M. Xavier LACOMBE

Merci, très rapidement, je ne serai pas très long. Je réponds à Hyacinthe VANNI, je me réjouis qu'il trouve en moi, quelques réflexions avec de l'humour parce qu'il faut toujours détendre l'atmosphère, ça se tend très rapidement, dans ses propos et sa réaction, on le ressent très bien. Alors moi, je veux lui dire « cool Hyacinthe, va pianu, un t'anarba micca.

Et, quand Hyacinthe dit : nous avons récupéré, je ne suis ni comptable, ni défenseur des ex conseil départementaux, je n'ai jamais été Conseiller général, ni Conseiller départemental, donc je n'ai rien à assumer, très clairement alors les arrangements...

Mais quand on prend le personnel, ceux qui assumaient le personnel, c'était bien l'ex conseil départemental de Haute-Corse et de Corse-du-Sud qui les assumaient avant que ça ne deviennent collectivité unique. Donc, il y a les dépenses, les charges de personnels, mais il y avait les recettes, et on l'a bien vu au compte administratif, les chiffres ne mentent pas. Alors, certaines fois, ils ne mentent pas, et certaines fois, il faudrait les faire mentir, alors il faut être un peu clair avec tout.

Moi, la question que je voudrais poser aujourd'hui..., ah le Président de l'Exécutif s'en va, je continue autrement le temps, le temps... Je voudrais tout simplement poser une seule question : est-ce que l'on pourrait avoir une évaluation aujourd'hui, dans le cas extrême des recrutements qui ne sont pas faits en interne, et j'entends ce que dit Hyacinthe VANNI, nous sommes tous d'accord, si nous avons le personnel formé ou pas, ou en fonction de ceux qui vont être formés, obtenir les postes ? Combien ? On pourrait évaluer, ce recrutement total de 22 postes, ou 20, ou on pourrait faire une moyenne, si le jardinier est recruté en interne, pas le plombier, parce que

le plombier il faut qu'il soit spécialisé, le jardinier aussi ! Voilà, si on pourrait avoir une évaluation.

Je voudrais quand même revenir au compte administratif, qui a été annoncé de façon splendide, ce sont les charges à caractère général qui ont diminuées, non pas les charges de personnels, j'étais intervenu, j'avais bien précisé, elles ont augmenté de 2 %. En partant comme ça et à ce rythme-là, une fois qu'on a fait le maximum sur les charges à caractère général, après à un moment donné on ne peut pas aller en deçà d'une limite, c'est sur les charges de personnels, et quand j'entends dire : on a 4 500, 4 700, 4 800, et je suis intervenu, et j'attire encore l'attention, sur les départs à la retraite, les disponibilités, si en fait de compte on reste à effectif constant, eh bien les charges de personnel n'auront pas diminuées, bien au contraire, dans le cadre la GPEC, elles vont augmenter.

Donc l'effort à faire aujourd'hui, il est bien exactement sur les plans de formations à mettre en place qui, à mon avis, existaient auparavant, peut-être que les évaluations n'étaient pas suffisantes ou l'objectif décidé, parce que quand on présente un rapport il y a l'objectif, après est-ce que on l'atteint... Mais c'est ce qui nous manque souvent dans nos politiques, c'est des étapes d'évaluation, je le disais, et je m'entretenais avec le Président de l'Office de l'Environnement au sujet des déchets.

Faisons des points d'étapes et voyons où nous en sommes et en fonction de ça, essayons d'ajuster. Si nous sommes dans le coup et la trajectoire est bonne, nous poursuivons et nous avons eu raison ; si nous ne sommes pas au rendez-vous, posons-nous les vraies questions.

Donc aujourd'hui, d'un point de vue financier, excusez-moi de revenir sur les finances, parce qu'on parle de personnel et on parle de GRH, de gestion des ressources humaines, où on en est aujourd'hui ? L'effort a été fait sur les charges à caractère général, je l'ai souligné, je l'ai dit lors du compte administratif, si on veut encore avancer, c'est au niveau des charges de personnel, nous avons la possibilité vu les départs à la retraite, la Collectivité de Corse aujourd'hui a une quarantaine d'années, donc on sait qu'on va avoir de gros départs à la retraite dans les années à venir, ça doit être évalué et diminué parce que si dans 3 ou 4 ans, on arrive au même nombre d'effectif, eh bien on s'est planté.

Voilà, c'est tout ce que je voulais dire. Donc, évaluons ce que nous sommes en train de mettre en place et ce que nous pratiquons. Merci.

Le Président TALAMONI

Merci cher collègue. Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Merci, M. le Président. Je pense qu'aujourd'hui on ne pas accuser la majorité territoriale de procéder à des embauches massives, je pense que personne ici, dans l'hémicycle, ne peut, je dirai, prononcer ces paroles.

Mais ce qui m'interpelle, aujourd'hui on n'a pas les compétences pour que ces postes soient pourvus, on en est conscient, ces postes sont indispensables au bon fonctionnement de la Collectivité, là je réponds un peu à Jean-Charles, est-ce que dans ta mairie demain tu peux obliger quelqu'un à se former ? En tout cas, moi, je n'ai pas réussi. Donc, si les gens demain ne veulent pas se former, il n'existe pas de modes ou de pressions, on peut leur conseiller de se former, mais malheureusement on ne peut pas aller au bout de la procédure et les obliger à se former.

Donc, ce qui est regrettable aujourd'hui c'est qu'il n'y ait pas une demande de formation beaucoup plus importante, mais ça c'est un état de fait. Donc je veux dire que c'est une gestion du personnel, et tu l'as connaît cette gestion du personnel, on la connaît tous dans nos communes, elle n'est pas simple, elle est loin d'être simple.

Donc, je l'ai dit en commission des finances, je pense qu'il faudra quand même revenir sur les recrutements qui ont été faits précédemment, sans vouloir polémiquer. Mais aujourd'hui il va falloir être vigilant sur les compétences et sur les personnes qu'on recrute, aujourd'hui il n'y a pas de jardinier qui postule à la Collectivité de Corse, mais c'est un état de fait, je ne pense pas que ce soit la volonté du Président de l'Exécutif aujourd'hui de dire : on va embaucher un jardinier, pour embaucher un jardinier, il n'y en a pas.

A un moment donné, on peut tout entendre, on peut tout écouter, mais on est devant un état de fait et malheureusement on le subit, parce que je pense qu'on n'ait pas la volonté d'embaucher si on avait les personnes à l'intérieur de la Collectivité.

Donc, quelle est la solution pour obliger ces personnes à se former ? Je pense qu'il n'y en a pas, on peut les conseiller, on peut leur proposer

beaucoup de choses, mais s'ils n'ont pas la volonté de le faire, ils ne le feront pas.

Donc aujourd'hui soyons vigilants sur les prochains recrutements que nous ferons pour éviter justement ce genre de problème.

M. Jean-Charles ORSUCCI

Président excusez-moi, une minute juste pour m'excuser, dans ma présentation tout à l'heure, dans mes propos, j'ai utilisé le mot « fourre-tout » concernant le rapport. Alors, je voudrais être très clair, ça peut être mal perçu, et je le reconnais, par les services de la Collectivité de Corse où je ne connais que des gens brillants qui sont derrière le Président de l'Exécutif à l'instant même.

Donc, je ne voudrais surtout pas que mon propos soit mal perçu. Ce que je dénonce aujourd'hui, ce n'est pas le travail qui a été fait par les ressources humaines ou l'actuelle administration de la Collectivité de Corse, ce que je pourrais synthétiser dans mon propos, c'est que pour l'avenir je souhaite, et je ne suis pas tout à fait d'accord avec toi, Pierre, on en discutera, je ne vais pas faire un débat trop long ici, mais de ce que je voudrais qu'on discute ensemble c'est notre politique d'incitation, de formation pour, peut-être, obtenir des résultats qui nous éviterons d'avoir les échecs que nous identifions aujourd'hui dans le recrutement interne de nos propres services. Je vous remercie.

Le Président TALAMONI

Merci. Le Président du Conseil exécutif va peut-être dire deux mots. Ah, d'abord Pierre-Jean LUCIANI, excusez-moi cher collègue, vous avez la parole.

M. Pierre-Jean LUCIANI

On a tiré sur ma personne au bazooka, je suis obligé de répondre.

Le Président TALAMONI

Je n'aurais pas accepté que l'on tire sur l'un d'entre-vous au bazooka, c'était dans la courtoisie, c'était politique.

M. Pierre-Jean LUCIANI

A partir du moment où on parle de ça et que le Conseil départemental 2A est cité, je voudrais au moins savoir combien de postes sont concernés par votre, comment dirais-je, le mot m'échappe, combien d'embauches concernent...., il faut que les gens sachent que concernant l'ancien département, il y a tant de personnes qui vont être recrutées et en Haute-Corse, autant, ou à la Région. Mais si on ne le sait pas, on laisse croire que c'est toujours en Corse-du-Sud.

Moi, je reconnais une erreur, c'est vrai, j'ai embauché quelqu'un au courrier, chje cascatta una lettera nantu u peddu, du côté du timbre, et il a été hospitalisé, ce n'est pas de ma faute, c'est tout !

Mais je voudrais quand même savoir et j'insiste là-dessus pour savoir, ancienne Collectivité de Corse, CD 2A et CD 2B, combien aujourd'hui vous recrutez à cause de cela. Pour moi zéro, mais enfin, je voudrais le savoir, puisque c'est ce qu'a dit notre ami Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Je n'ai pas dit ça.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Oui, vous avez cité, M. VANNI, le conseil départemental 2A...

Le Président SIMEONI

Je vous confirme qu'il n'y a pas de poste créé au service du courrier.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Ça ne fait rien, mais pour faire encore un jeu de mots, comme Jean-Charles il a une cuirasse et un truc anti-balles, quandu ùn si po micca battu u cavalu, si batta a sella ! Je vais vous en apprendre des expressions, ne vous inquiétez pas.

Je ne comptais pas prendre la parole, parce qu'avec mon collègue, pour le groupe, on va voter pour.

Le Président TALAMONI

Ça c'est bien, votre intervention finit mieux qu'elle n'avait commencée. Le Président du Conseil exécutif a la parole.

Le Président SIMEONI

Je réponds dans l'ordre chronologique des apparitions à l'écran, mais en partant de la fin. Donc, pour répondre au Président LUCIANI, la problématique qui a été évoquée et qui nous préoccupe aujourd'hui, elle n'a rien à voir avec vos choix de gestion des derniers jours. On est sûr, je dirai, des logiques globales à un moment donné de faire évoluer une institution qui est issue de la fusion de trois collectivités qui, elles-mêmes, se sont inscrites dans le temps long. Premièrement.

Deuxièmement, je n'ai rien entendu de la part de l'opposition qui me choque ou qui soit excessif. Je voudrais dire tout de suite que forcément lorsque l'on présente un rapport comme ça, et qu'on ne l'intègre pas dans une vision globale, il est normal que vous posiez ces questions-là, Hyacinthe VANNI l'a dit, nous aurions posé les mêmes si nous avions été à votre place.

Donc, ce que je veux dire d'ores et déjà, c'est que moi je suis tout à fait d'accord pour qu'on ait une réunion devant la commission des finances, une ou plusieurs, pour qu'on puisse aborder sur le fond, en présence du DGS, en présence du DGA, les problématiques, comment elles se posent, comment on essaye d'y répondre sur le court, sur le moyen et sur le long terme.

Ce que je voudrais dire très tranquillement pour essayer de rassurer Jean-Charles, pas par rapport au vote mais de façon globale, on a conscience qu'il faut comprimer les dépenses salariales, c'est évident. On a fait un effort sur les charges générales, on a augmenté les dépenses de personnels, mais on les a contenues, je dirai, dans les limites qui étaient celles prévues, mais on sait aussi qu'on a de façon mécanique des effets inflationnistes à travers le régime indemnitaire par exemple, à travers le GVT, etc. Donc, on sait très bien qu'il faut avoir une vigilance particulière de ce côté-là.

Il y a des mesures qu'on est en train de prendre et qui produiront leurs effets sur le moyen et le long terme, un plan de formation, faire monter les gens en compétence, les réorienter, leur permettre d'acquérir de nouveaux savoirs, leur permettre d'évoluer dans leur carrière, c'est sur 3 ou 4 ans, nous le savons et c'est ce qu'on va essayer de faire.

Ce qu'on a à gérer aussi aujourd'hui, c'est une Collectivité qui est faite par des femmes et des hommes. Donc je veux dire, on ne peut pas redistribuer sans l'adhésion individuelle et collective des personnels qui sont concernés. Je prends l'exemple, il n'y a pas que la question de la formation, il n'y a pas que la question de la volonté d'adhérer à une formation et évoluer, il y a aussi, par exemple, la contrainte géographique. Hier François disait : comment ça se fait, alors qu'il y a des postes intéressants, on ne trouve pas de gens qui veulent aller dans le Cap. C'est un vrai problème. Si demain on a quelqu'un qui est originaire du Cap et qui pour une raison x, y ou z est prêt à aller dans le Cap sur un poste intéressant, vous pensez qu'on le prend en interne, y compris en allant chercher dans les organismes satellites. Mais si demain, vous avez des gens qui ont la formation qui correspond et le profil, mais qui disent : moi, je suis bien à Porto-Vecchio ou je suis à Ajaccio, etc., et je ne veux pas bouger, vous êtes vraiment coincés.

Donc, il faut l'intégrer dans nos contraintes.

Ensuite, de façon générale, on gère et on est en train de construire la prospective sur les départs à la retraite, et, bien évidemment, l'idée ça doit être d'arriver, à un moment donné, à diminuer les postes sans diminuer la qualité du service public et sans accroître la charge de travail des uns et des autres. Donc, ce sont aussi des processus de moyen terme.

On a quand même aussi, je vous l'ai dit, sans vouloir stigmatiser qui que ce soit, on a des secteurs entiers aujourd'hui où on a un déficit de compétences. La structure et le rapport entre les cadres A, B et C n'était pas le même dans les trois collectivités. On fusionne à un moment donné, on se retrouve avec un besoin qui est augmenté en termes par exemple de cadres A, si dans un secteur en additionnant on n'arrive pas, parce qu'il y avait un déficit au départ de cadres A qui s'est construit, pas sur les deux dernières années, qui s'est construit à travers l'histoire de l'institution, s'il vous manque 3 cadres A, vous ne pouvez pas forcément par la promotion interne réussir à pourvoir ces besoins. Je prends un exemple.

Donc, si on prend le détail, Jean-Charles, peut-être qu'il y a un problème de pédagogie, de présentation et d'explication. Moi je respecte vos craintes et vos interrogations. Ce que je peux vous dire, et je le répète, c'est que quand on fait des arbitrages on a plutôt tendance, mes Conseillers exécutifs ou les DGA et directeurs avec lesquels je discute, à me dire : on a besoin de postes, et vous ne nous les créez pas et on est en déficit d'efficacité à cause de cela.

Si on prend par exemple le tarificateur ou la tarificatrice, enfin le poste d'instructeur de tarification d'établissements sociaux et médicosociaux, il faut une double formation comptable et une expérience des organismes type médicosociaux que l'on n'avait pas en interne. Et, le problème est qu'on a relancé, on a sollicité et on ne trouve pas, et si vous n'avez personne c'est que ça bloque les remboursements, etc., et vous engorgez le service et la fonction.

Après, on pourrait les prendre les uns après les autres, mais par exemple : 4 postes de professeurs d'enseignement artistique, c'est ce qu'il faut pour faire fonctionner le CAP. On a un CAP qui aujourd'hui, vous le savez, n'a pas fonctionné, Josepha a construit un projet pédagogique, etc., il y a une demande forte sur place, il y a la commune qui dit : nous on a ce centre, il ne vit pas, vous le savez, on est interpellé par les acteurs, à un moment donné, on fait le choix de le faire avancer. Le poste de médiateur FRAC, on a essayé en interne, on n'a pas trouvé, c'est une petite structure, on a une grosse collection, on a un travail de médiation à faire vis-à-vis des scolaires. Donc vraiment, je pourrais les justifier.

Les gens qu'on va aller chercher sur des postes de handicaps, on a signé une convention, à un moment donné, avec un organisme national pour intégrer les personnes en situation de handicap, on a des objectifs chiffrés à tenir, et on n'arrive pas à le faire en interne. À un moment donné, on est obligé, pour honorer nos engagements, de recruter en externe.

Donc voilà, je pourrais vraiment vous le justifier poste par poste. Vous savez, si demain j'ai envie de faire plaisir à quelqu'un, je ne vais pas créer un poste de jardinier, si je veux recruter quelqu'un, à un moment donné, dans le cadre d'une relation de proximité, je n'ai pas besoin de venir devant l'Assemblée pour dire je vais créer un poste de jardinier. Si, à un moment donné, on a créé ce poste, et d'ailleurs le créer ça ne veut pas forcément dire qu'il va être pourvu, vous le savez aussi, parce que ça veut dire qu'on a identifié un besoin spécifique, que j'essaye de faire une balance entre l'externalisation d'un certain nombre de prestations, combien elles nous coûtent à l'année, mais est-ce qu'il ne vaudrait mieux pas faire des choses en interne en régie directe et est-ce que l'on la compétence pour le faire. Vous pensez bien que si je trouve des gens, y compris des gens qui aujourd'hui sont en souffrance parce qu'ils ne sont pas utilisés et qu'ils peuvent faire ça, je ne vais pas aller recruter quelqu'un à l'extérieur.

Donc voilà, j'espère avoir commencé à vous répondre, moi je prends acte de vos réserves, de vos interrogations, je vous dis qu'elles sont légitimes, croyez bien que nous les avons en tête à chaque fois que nous

essayons de prendre des décisions. Et ce rapport, je le présente au vote de l'Assemblée de Corse en l'état et sur la méthode, je vous propose qu'à la rentrée, on s'organise pour que vous ayez une vision plus claire de la stratégie d'ensemble.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Je mets ce rapport aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE.⁹

Nous allons passer au rapport suivant.

*** Rapport n° 233 : instauration du régime indemnitaire de la Collectivité de Corse.**

Vous avez la parole, M. le Président du Conseil exécutif, pour présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

J'avais prévu une intervention assez longue, d'environ une heure, M. le Président, je me contenterai de 5 minutes...

Le Président TALAMONI

Même une heure et demi, moi j'ai une obligation à 20 h, Mattea CASALTA me remplacera, mais je suis prêts à revenir à 23 h, 23 h 30, pas de problème.

Le Président SIMEONI

Non, je vous taquine. C'est un moment important, la présentation des régimes indemnitaires de la Collectivité de Corse. Sans doute aurions pu nous organiser pour que cela soit présenté à un moment où l'attention est plus forte.

⁹ Délibération N° 19/269 AC

Je vous rappelle quand même qu'on avait un impératif de délai, au 30 juin, prévu par l'ordonnance qui a organisé la fusion, qu'on l'a respecté à un mois près, que c'est une performance que beaucoup de régions qui ont fusionnées, de régions de droit commun n'ont pas pu respecter puisque certaines ont mis 24 mois, 36 mois, etc. Et qu'au-delà de la volonté de respecter le délai, c'est bien sûr important parce que l'harmonisation d'un régime indemnitaire ça concerne au premier chef, je dirai, les agents de notre Collectivité, et plus vite on harmonise et moins on laisse perdurer des situations de différence entre des gens qui travaillent ensemble, qui finissent par créer des tensions.

Lorsque vous avez trois personnes qui sont au même niveau de responsabilité, dans un même service et chacun des trois a un régime indemnitaire différent, c'est sûr que ça peut se comprendre pendant le délai initial, mais moins ça dure, mieux c'est et pour les personnes et pour l'institution.

Donc là-aussi, je voudrais rendre hommage au travail remarquable qui a été fait, accompli, par l'administration bien sûr, DGS, l'ensemble des DGA, particulièrement Matthieu VALENTINI. Je voudrais dire aussi que ce travail sur le RIFSEEP, il s'est fait de façon très soutenue, à travers plusieurs dizaines de réunions avec l'ensemble des organisations syndicales, globalement dans un très bon état d'esprit, me semble-t-il, de part et d'autre avec forcément des moments de tension, comme il peut y en avoir dans des négociations difficiles, mais avec globalement des syndicats qui, bien sûr, défendent ce qu'ils considèrent être les intérêts de leurs adhérents et, au-delà, des agents de la Collectivité de Corse. Mais une vraie écoute réciproque et qui est allée en s'améliorant au fil des discussions.

Je voudrais dire aussi, encore une fois, que nous avons la chance d'avoir une participation active et systématique des représentants des élus au CT, donc je salue mes collègues de la majorité et de l'opposition. On a la chance souvent de pouvoir compter aussi sur la présence du Président LUCIANI qui apporte aussi son regard d'ancien Président d'une collectivité, l'occasion aussi de discuter avec François ORLANDI, qui était Président du Conseil départemental. Donc, on a créé les conditions pour un travail qui a été un travail sérieux.

Alors, une fois que j'ai dit cela, aujourd'hui on a construit un RIFSEEP qui s'organise autour de quatre principes fondamentaux : un principe de parité qui renvoie à un parallélisme des régimes entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale ; un principe d'égalité de

traitement qui doit conduire à définir des règles applicables à l'ensemble des agents et donc un principe qui conduit à appliquer un traitement identique à des agents dont les conditions statutaires et professionnelles sont identiques, ça peut paraître une évidence, mais ça n'est pas toujours le cas ; un principe d'équité qui garantit une prise en compte différenciée des situations professionnelles des agents, mais également une progressivité sur la base de critères objectifs et partagés, pour tenir compte de la fameuse IFSE, indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise ; et enfin, un principe de transparence qui implique que les règles qui organisent le RIFSEEP soient portées à la connaissance de l'ensemble de ces agents.

Alors, comme vous le savez, le régime indemnitaire est composé de deux parties : l'IFSE, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise d'un côté et le CIA, le complément indemnitaire de l'autre, avec de la part, en général, des syndicats un principe de base qui est celui qu'ils souhaitent que le CIA soit, soit absent, soit le plus réduit possible puisqu'ils considèrent que c'est une, je reprends leur expression sans la faire mienne : « tantôt une prime à la docilité, tantôt une porte ouverte aux pressions ou à l'arbitraire, etc. ».

Donc, ils souhaitent un système qui soit, à titre principal, organisé autour de l'IFSE, mais reste encore à ce que cette indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise, elle soit perçue en fonction de critères qui soient des critères clairs et équitables.

Alors, ce qui a été fait au fil des travaux, ça été la mise en place d'un socle par grade pour tous les agents. Le socle, comment a-t-il été calculé : la garantie d'une valeur planchée minimale par grade et par agent et à côté de ces grades, la mise en place d'un système de cotation des emplois par groupes de fonctions et cadres d'emplois.

Alors, ça été un gros travail de typologie qui a été fait en concertation avec les organisations syndicales, pour faire émerger des groupes ou des groupes de métiers qui seraient traités de la même façon d'un point de vue du régime indemnitaire.

Une fois que l'on a défini cette architecture globale, on a décliné de façon opérationnelle et chiffrée en habillant, en quelque sorte, ce squelette. C'est-à-dire qu'on est parti du principe de l'égalité de traitement appliqué de façon générale et impersonnelle, avec un minimum commun garanti par grade, un minimum commun garanti par groupes de fonctions, la progressivité des RI entre grades et catégories, la progressivité au sein des groupes de fonction d'un même grade, la progressivité systématique et égalitaire d'une

filière à l'autre par catégories et groupes de fonctions et enfin l'équité dans la reconnaissance des fonctions, notamment d'encadrement.

Ce travail d'harmonisation à quoi a-t-il conduit ? Alors, il y avait aussi un objectif social, qui était de revaloriser ceux qui historiquement, pour des raisons différentes, se retrouvaient en situation qui était une situation inéquitable ou prenant insuffisamment en compte les sujétions ou le travail effectivement fait.

Donc concrètement, il y a eu une convergence puisqu'il y a eu une réduction des disparités entre régime indemnitaire autour du socle, il y a eu une revalorisation de l'ensemble des ATTE, les agents techniques dans les établissements d'enseignement qui sont historiquement éloignés des niveaux de rémunération de leurs collègues de la fonction publique territoriale. A titre d'exemple : l'application du régime indemnitaire va se traduire dès cette année par la revalorisation de 260 € en moyenne au socle, pour tous les ATTE, pour les 474 ATTE.

La revalorisation aussi d'un certain nombre de filières ou de fonctions qui étaient historiquement oubliées ou délaissées. Par exemple : les assistants sociaux éducatifs, les filières animation et culture qui ont été alignées sur la filière administrative, la revalorisation des médecins, la revalorisation des directeurs et encadrants en A2 et B1.

Sur le complément indemnitaire annuel, sur toute cette partie-là, on a eu, je dirai, un large consensus de la part des organisations syndicales puisque nous avons un seul vote contre, le SNT, et les autres organisations syndicales qui ont votées pour.

Par contre, on a eu une discussion sur le complément indemnitaire annuel, puisque dans la continuité de la délibération de l'Assemblée de Corse du 25 février 2016, j'ai proposé que le CIA soit versé sur un certain nombre d'emplois dans lesquels il y a un investissement qui est un investissement particulier et il y a la nécessité aussi d'encourager des fonctionnaires cadre supérieur, qui sont dans des postes fonctionnels mais pas seulement et qui ont un investissement qui est un investissement extrêmement important, qui doit être aussi valorisé à travers le CIA. Alors, ça concerne : le DGS, les DGA adjoints aux DGA délégués, l'inspecteur général, le secrétaire général de l'Assemblée de Corse, du Conseil exécutif, du CESEC, de la chambre des territoires, le médiateur et le déontologue.

L'absence de ce complément pour ces populations, c'est le terme employé, constituerait un frein à l'attractivité de la Collectivité en matière de recrutement dans un domaine particulièrement concurrentiel.

Calendrier de mise en œuvre : à compter du 1^{er} septembre 2019, pour ce qui est des montants socles par grade, pour les agents qui ont intérêt et à compter du 1^{er} janvier 2020, pour la mise en œuvre de la partie liée à la reconnaissance des fonctions et sujétions des postes.

Je crois qu'à travers ce régime indemnitaire harmonisé selon des valeurs médianes conformément à ce que nous nous étions engagés à faire, puisqu'il ne pouvait pas être question d'aligner tout le monde sur le plus haut parce que ça aurait des effets inflationnistes, nous avons décliné le troisième volet d'une politique qui est clairement, délibérément et, me semble-t-il, exceptionnellement sociale. Exceptionnellement sociale dans la mesure où il y a un choix politique clair, qui est celui de la transparence, de l'équité, de l'égalité, avec un régime indemnitaire qui a pratiquement, totalement supprimé le pouvoir discrétionnaire du Président dans la rémunération et avec un effort qui est un effort significatif puisqu'en termes budgétaires, si on devait aller sur l'hypothèse maximaliste, c'est-à-dire mettre tout le monde au plus haut niveau de la cotation, ce qui ne sera pas forcément le cas, on serait sur une augmentation qui représenterait près de 7 M€, 6,9 M€. On sur un pourcentage d'environ + 2,5 % et donc on est dans les fourchettes basses ou médianes de ce qu'a coûté l'harmonisation du régime indemnitaire dans les régions de droit commun qui ont fusionnées, pour celles qui ont réussies cette harmonisation.

Mais au-delà de l'aspect quantitatif qui est quand même très significatif, ce sur quoi je veux terminer pour clore cette présentation, c'est sur l'aspect qualitatif.

L'aspect qualitatif a permis d'organiser une répartition par groupe, par grade, etc., qui va donner d'abord, une sécurité d'un point de vue de l'équité et qui va garantir aussi une progression qui sera une progression en fonction des responsabilités prises, en fonction des concours passés, en fonction de l'investissement de l'agent, mais non pas par rapport à une notation qui peut être toujours subjective, mais par rapport à des éléments objectifs qui sont actés dans le régime indemnitaire.

Voilà ce je voulais vous dire à titre de présentation.

J'ai 2 amendements. Est-ce que je peux les présenter dans la foulée ?

Il y avait donc 2 amendements, un qui est largement symbolique mais important pour tout le monde, je crois, et l'autre qui est beaucoup plus concret avec des implications importantes.

Premier amendement, c'est que dans le système de valorisation, ce sont les pages 10, 11, 12 de votre rapport. Vous avez les critères pondérés pour les catégories A, B et C qui permettent de bénéficier d'un certain nombre de points pour augmenter dans la cotation.

Dans la deuxième colonne qui est la technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaires à l'exercice des fonctions, vous avez 8 rubriques. Par exemple : entretien et développement des compétences ; niveau de technicité ; difficulté et complexité de la tâche, etc. Le fait de remplir chacune de ces rubriques ou pas donne accès à des points entre 2 et 5 points.

Sur la rubrique « pratique et maîtrise d'une langue étrangère ou de la langue corse », nous avons à égalité de points, la langue étrangère et la langue corse, 3 points. La semaine dernière, notre collègue Laura-Maria POLI qui a fait remarquer que, d'un point de vue symbolique et politique, c'était anormal de traiter de la même façon la langue corse et une langue étrangère. Ce matin, on a donc présenté lors d'un nouveau CT qui était à titre principal consacré au deuxième point que je vais aborder, un amendement mettant la corse à 4 points et la langue étrangère à 3 points. Cet amendement a fait l'objet d'un vote unanime, moins une abstention du Président LUCIANI du côté de l'administration, et d'un vote unanime moins 2 abstentions ou non-participations, non pas pour des raisons liées à l'amendement, mais parce que le SNT ayant voté contre le RIFSEP, il ne voulait pas voter un amendement qui venait modifier le RIFSEP et la CGT parce qu'elle n'avait pas pu s'entretenir et qu'elle n'avait pas mandat. Mais les organisations syndicales ont voté pour. Ça, c'est le premier amendement.

Le deuxième amendement est important. Il concerne les modalités de versement du régime indemnitaire en cas de maladie. Modalités de versement du régime indemnitaire en cas de maladie, sans être trop technique et trop complet, je vous compléterai par signe, mes collègues qui étaient là ce matin.

Il y avait 3 régimes différents. Il y avait le régime du conseil départemental de Haute-Corse qui était relativement hétérogène d'un point de vue du versement du régime indemnitaire et qui ne pouvait pas servir de base, en tout cas, il n'a pas servi de base dans les discussions, ni les syndicats ne le souhaitaient, ni l'administration parce qu'il y avait un certain nombre de difficultés techniques. Il y avait le régime de versement du régime indemnitaire en cas de maladie de la Collectivité de Corse et également, le régime de Corse-du-Sud qui était beaucoup plus restrictif, plus sévère. Pourquoi ? Parce qu'en gros, le gros de la difficulté se situe entre le onzième ou le quinzième jour et le trentième jour où il y a beaucoup d'arrêts de travail qui peuvent être possiblement non justifiés, non fondés et non causés, avec donc un absentéisme excessif qui coûte cher et qui entraîne une désorganisation des services.

La volonté initiale de l'administration que je soutenais et que je pouvais comprendre, c'était d'emprunter à la sévérité du régime du conseil général de Corse-du-Sud pour que les prestations servies entre le onzième jour et le trentième jour soient diminuées de façon significative, ce qui est dissuasif pour celles et ceux qui auraient la volonté de tricher, ce à quoi les syndicats ont répondu que le versement du régime indemnitaire en cas de maladie, c'est pour les gens qui sont malades et que c'est quand on est malade, qu'on a besoin de ne pas avoir du souci du côté de la rémunération. Donc, cette volonté de sanctionner alors même qu'on n'a pas de certitudes, aujourd'hui, au plan statistique de ce qu'est ou de ce que sera la situation dans la nouvelle Collectivité de Corse, était malvenu. Ils souhaitaient donc que soit maintenu le régime de la Collectivité de Corse qui était globalement plus favorable.

Après des discussions qui ont conduit à une forme de blocage, l'arbitrage que j'ai proposé, développé ce matin, lors du dernier CT où étaient présents l'ensemble des collègues, c'était de dire, on est dans une période transitoire, il y a 2 volets qui sont complémentaires et indissociables : d'un côté, en trouvant la logique de notre action sociale qui veut qu'on aide au maximum les gens qui sont malades et c'est normal, parce qu'ils sont en situation de difficulté, mais en même temps, qu'on se donne les moyens d'évaluer et de lutter fortement contre l'absentéisme injustifié.

Ce qui a été proposé, c'est que nous maintenions à titre transitoire le régime prévu dans l'ancienne Collectivité territoriale de Corse qui est le plus favorable et qui conduit notamment à un délai de carence de 15 jours. Donc les 15 premiers jours, pas de problèmes. Entre 15 et 30 jours, 85 % du régime indemnitaire est versé. Entre 30 et 90 jours, 70 % et ensuite, on tombe

en congés de longue maladie, etc. Ils étaient tout à fait d'accord là-dessus sur le principe et pour cause, c'est ce qu'ils demandaient, sauf que j'ai proposé, ça a été accepté, que ce soit à titre transitoire pour un an et que, pendant cette période d'un an, nous mettions en place une politique de contrôle à la fois statistique et individuelle. Statistique, pour voir quel sera le taux de maladie notamment sur la période qui peut donner lieu à des abus, est-ce que, oui ou non, il y a une augmentation et un taux de maladie qui est anormal et révélateur d'un indice d'abus ? Deuxièmement, des contrôles individuels qui seront systématisés et qui permettront d'avoir aussi une réalité, plus d'autres mesures à mettre en œuvre parce que c'est la même chose, l'absentéisme, il est aussi quelquefois corrélé à une souffrance au travail. Donc, on est tombé d'accord sur cette procédure, étant précisé et je termine, qu'il est prévu aussi que nous souscrivions une mutuelle. La négociation est en cours, ça se fera d'ici un an et les prestations servies par la mutuelle et la prime que sera amenée à verser la Collectivité de Corse, seront aussi corrélées à l'absentéisme.

Donc, ce qu'on a demandé aux syndicats, ce que j'ai demandé ce matin c'est qu'ils valident avec nous ces 2 facettes et que eux-mêmes fassent passer le message qu'il ne fallait pas qu'il y ait d'absentéisme injustifié.

Cette démarche a été validée et cet amendement qui vous est soumis a été voté à l'unanimité, ce matin, unanimité des syndicats et de l'administration.

Je termine en disant qu'on a rajouté un élément qui est un élément social. Il y aura des autorisations spéciales d'absence pour hospitalisation de l'agent pouvant aller jusqu'à 15 jours de la prise en charge du versement du régime indemnitaire intégral qui s'ajouteront au 15 jours du délai de carence.

Donc, on est vraiment dans un dispositif très protecteur que nous allons évaluer et que nous serions susceptibles de réaménager dans un sens moins favorable si demain, il devait y avoir des abus constatés, dans le cadre de la période d'un an qui va s'ouvrir avec une discussion permanente en CT sur l'évaluation.

Cet amendement a été voté à l'unanimité. Cette proposition est donc venue parachever un RIFSEP qui globalement est un pas extrêmement important pour la cohésion interne de notre Collectivité et pour la défense des droits des agents auxquels nous avons rappelé ce matin qu'il y a une dialectique qui est essentielle, c'est celle des droits et des devoirs. Etre agent de la Collectivité de Corse, ça donne droit incontestablement à des droits qui

sont très larges, et c'est tant mieux, mais en même temps, ça suscite des devoirs et j'ai dit aux agents que je comptais sur eux pour respecter pleinement et effectivement ces devoirs. Je ne doute pas que ce sera le cas.

Le Président TALAMONI

Merci, M. le Président du Conseil exécutif.

Il y a un rapport de la commission des finances. Nous sommes dans la même situation que tout à l'heure. Je vous donne lecture de l'avis de la commission.

Votre commission des finances et de la fiscalité a émis un avis favorable sur ce rapport. Non-participation des groupes « Andà pè dumane » et « Per l'avvene ».

Ensuite il y a un amendement du Conseil exécutif, amendement en 3 sections qui vous a été proposé et vous l'avez devant les yeux. Donc, la parole est à qui la demande. M. MONDOLONI. Je vais demander par ailleurs à Mattea CASALTA de venir me remplacer à cette place, mais bien entendu, je serai parmi vous à 23 h 30 pour poursuivre nos travaux !

Le Président SIMEONI

Bonnes vacances, M. le Président de l'Assemblée de Corse ! N'oubliez pas votre serviette de bain !

Le Président TALAMONI

Je ne vais pas l'oublier ! J'ai déjà pris un bain de mer depuis 4 ans. Depuis décembre 2015, j'en ai quand même pris un. Je vais essayer d'en prendre un second !

Bon travail. A tout à l'heure ou alors, à dans quelques semaines.

(Mme Mattea CASALTA assure la présidence de la séance.)

Mme Mattea CASALTA

Je pense que la parole est à Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Mme la Présidente.

Dans un propos contenu, compte tenu de cette heure tardive, avec la même conviction que tout à l'heure pour émettre des réserves, nous souhaiterions vous féliciter pour ce travail dont on ne mesure pas forcément la charge parce qu'elle est au coeur d'un défi multiple.

Le défi était juridique d'abord parce qu'il s'agit de respecter des droits dans un périmètre juridique, mais avec une latitude qui ouvre des discussions qu'il s'agit néanmoins de contenir. Un défi social en évitant les réflexes catégorielles, parfois les réflexes campanilistes des uns et des autres. Un défi temporel parce que vous avez réussi cet exercice dans un calendrier qui finalement est serré. Et puis, un défi humain parce qu'il s'agit de matière humaine.

Je voudrais donc saluer à la fois votre implication personnelle parce qu'on sent très bien que vous avez mouillé le maillot dans cette histoire, ça se sent, ça se voit. On n'est pas dans la résultante, on a un effort qui est surfait. L'autorité qui est celle du patron des services, on oublie souvent que le Président du Conseil exécutif, c'est le chef du personnel en qualité, ça se sent, on sent l'empreinte. Donc, tout cela se traduit par une qualité d'encadrement – et j'en profite pour saluer votre administration qui a su autour des vertus cardinales qui doivent commander ce type d'exercice, vous les avez rappelés, l'équité, la transparence, l'égalité, mais qui génèrent une qualité essentielle qui était la garantie de la réussite de ce travail pour tous les agents : c'est la visibilité.

Au terme de cette harmonisation réussie, les gens savent où ils vont, sur la base des droits et devoirs, mais ils savent où ils vont, ils savent où ils seront demain, ils savent ce qu'on peut attendre d'eux et ils savent ce que la puissance publique peut leur offrir en échange.

Vous n'avez donc compté ni votre temps, ni votre disponibilité, ni votre énergie, ni ce qu'il faut mettre d'intelligence collective dans ce travail.

Donc, on ne peut que se satisfaire et vous féliciter pour ce travail accompli, abouti qui ne peut que conduire à la pacification des esprits et travailler dans une collectivité pacifiée, croyez-nous, pour avoir exercé le fait majoritaire, ce n'était pas gagné parce qu'il y a toujours des trublions, des

gens pour pilonner des trajectoires difficiles à mettre en œuvre. Vous avez su surmonter avec talent, efficacité et intelligence.

Je m'arrête là, M. le Président. Vous avez dit tout à l'heure devant un parterre de jeunes...

Le Président SIMEONI

J'ai peur qu'on finisse en se baignant ensemble !

Merci en tout cas, merci beaucoup et merci aussi aux membres de votre groupe qui participent de façon assidue au CT.

Mme Mattea CASALTA

Alors, Jean-Charles ORSUCCI d'abord et ensuite, Pierre GHIONGA et Hyacinthe VANNI.

M. Jean-Charles ORSUCCI

J'ai envie de dire, nous qui avons pour habitude d'être taxés d'être trop complaisants et de ne pas être assez dans le combat, venir derrière Jean-Martin, qu'est-ce que vous voulez que je dise derrière ! Faire pire, je pense qu'on va se poser des questions, c'est comme tout à l'heure quand vous avez reçu le soutien de Pierre-Jean, c'est pareil, je ne sais pas comment on doit l'interpréter !

Pour être sérieux deux secondes, évidemment, ça tombe bien. Ça tombe bien que les 2 rapports se soient enchaînés parce que ce qui est démontré, c'est que lorsque nous ne sommes pas satisfaits, nous allons le dire et le matérialiser. Et puis, lorsque nous sommes heureux de voir que la Collectivité va dans le bon sens, on va aussi le dire et on l'a fait sur la quasi-totalité des rapports puisqu'il y a une exception.

Sur celui-ci, évidemment et Jean-Martin vient de le dire, on sent que le Président s'est personnellement investi sur cette question. C'est très bien, je dirai à Gilles, c'est normal parce qu'on sait que c'est une question sensible dans une collectivité aussi puissante que la nôtre. Mais évidemment, on le sait aussi, ça n'a pu être réussi qu'en s'appuyant, là encore une fois je le dis, sur une administration et sur des savoir-faire parce que sinon, seul, on ne réussit pas.

Malgré tout, je lis les 2 rapports qui se sont succédés. C'est aussi ça qui permettra de réussir sur ce qui peut être critiquable dans le précédent rapport. C'est aussi cela qui permettra de réussir sur ce qu'a aussi répondu le Président dans le précédent rapport sur la difficulté que nous avons. Je ne peux lui donner que raison sur ces difficultés, bien sûr qu'on ne rencontre pas dans une commune de 3 000 habitants. Evidemment, pour la Collectivité de Corse, ce n'est pas évident d'aller vers la mobilité, ce n'est pas évident de convaincre forcément telle ou telle personne de se former.

Malgré tout, la puissance de ce qu'on retrouve dans des indemnités, dans la valorisation salariale de nos collaborateurs peut permettre de pallier ce genre de difficulté.

Donc, aujourd'hui, premièrement, on observe que vous avez réussi à avoir, vous l'avez dit vous-même si j'ai bien compris, la quasi-unanimité des représentants du personnel derrière vous. Cela veut dire ce que ça veut dire, ça veut dire que vous avez réussi le tour de force de rassurer tout un chacun. Forcément, quand vous êtes dans cet hémicycle et que vous siégez, et que vous devez vous prononcer sur un rapport de ce type, ce signal-là, pour nous, c'est déjà quelque chose qui nous interpelle et sur lequel naturellement, on est obligé de vous soutenir et de voter parce que si ceux qui représentent les fonctionnaires sont derrière vous, pourquoi ceux qui exercent un contrôle sur votre action dans cet hémicycle iraient dans la défiance ?

Evidemment, nous allons voter ce rapport, évidemment nous vous invitons, malgré tout, toujours à la prudence. Là aussi, on a beau être attachés au service public, au pouvoir d'achat notamment des plus faibles dans cette collectivité, on sait aussi que la fusion des collectivités et l'harmonisation par le haut présentent un danger en termes financiers et qu'il faut faire la preuve d'ingénierie et être particulièrement performants pour pouvoir ne pas mettre en péril les finances de la Collectivité.

Vous nous avez rassurés, vous nous dites qu'on va dans le bon sens et là encore, on va vous donner quitus et soutenir cette action.

C'est important parce que là encore, sur les défis qui nous attendent, il faudra qu'on tire le meilleur des 4 500 agents qui sont à nos côtés. Si nous souhaitons la réussite de notre île parce que nous la souhaitons tous, elle ne pourra pas se faire sans des agents de la Collectivité de Corse. Là aussi, Jean-Martin a raison, pour que les gens se sentent impliqués, efficaces, il faut qu'ils soient reconnus dans leurs compétences, dans leur salaire, qu'ils

soient reconnus tout simplement parce que c'est comme ça qu'on tirera le meilleur d'eux et que donc, la Corse pourra aller de l'avant.

Je vous remercie.

Mme Mattea CASALTA

Merci. La parole à Pierre GHIONGA.

M. Pierre GHIONGA

M. le Président, je vais continuer par des félicitations pour louer votre équipe. C'est un travail ardu, un travail de bénédictin. Mais j'ai un petit bémol sur les arrêts de maladie parce que ça me touche. J'ai l'impression, malgré votre talent, que vous stigmatisez les patients et les médecins qui prescrivent les arrêts de maladie. Je vous parle d'expérience, j'ai 35 ans d'expérience, je ne pense pas qu'il y ait beaucoup de personnes qui trichent. Les gens qui sont en arrêt de maladie sont majoritairement des gens qui sont malades. Vous allez faire des contrôles, vous verrez, vous allez avoir peu de contrôleurs. J'ai un doute sur le contrôle de ces contrôleurs.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Moi, ça ne sera pas une surprise, bien entendu, mais c'est une grande satisfaction, à la fois personnelle, puisque le combat de l'équité, de la transparence, c'est un combat de toujours. Je pense que Francis GIUDICI peut en témoigner puisqu'il m'a supporté pendant des années dans certaines instances où nous avons quelquefois des échanges un petit peu houleux, mais son humanité, son intégrité et le respect que je lui portais ont toujours été là. Mais c'est un combat de toujours, un combat syndical et politique par la suite.

Un travail considérable a été fait par les services avec l'aide et j'ai envie de dire, travail en commun des représentants du personnel qui, eux aussi, se sont investis dans ce travail considérable, des dizaines et des dizaines de réunions et je sais que ce n'est pas facile quand on a en face de soi des représentants du personnel qui défendent les intérêts des agents et l'administration qui, à la fois, doit défendre le budget, l'équilibre et toutes ces problématiques qu'on connaît bien.

Réussir, aujourd'hui, un de dossier aussi lourd, je pense que même nous, au départ nous n'y croyons pas, et je parle au directeur général des services et au DGA qui sont présents. D'énormes difficultés, des journées et des nuits de discussion sous la houlette du Président du Conseil exécutif pour arriver à trouver un point d'équilibre.

Ces mots « équité » et « transparence », je pense qu'ils ont un sens. On ne peut pas construire une nouvelle collectivité sans qu'il y ait l'équité. Il n'y a rien de pire que l'injustice et les passe-droits. Je pense que si on règle ça, la dynamique derrière, comme le disaient Jean-Martin et Jean-Charles, la dynamique va se créer et c'est comme ça qu'on va réussir.

Si d'aventure certains fonctionnaires pensent que d'autres sont mieux traités dans un même poste, on a vu ce que ça a fait dans le passé et comme le rappelait Jean-Martin, quelquefois, même quand on est aux affaires, on est confronté quand il y a pas de règles à des choses pour lesquelles on est devant le fait accompli.

Aujourd'hui, il y a des règles. Je ne crois qu'aux règles, vous le savez, je vous ai beaucoup embêtés avec ça, il faut qu'elles soient appliquées pour tout le monde.

En tout cas, je vous félicite encore une fois, je félicite aussi la responsabilité des représentants du personnel et bien entendu le Président du Conseil exécutif pour ce travail considérable. Je pense que les autres collectivités nous envient parce que ce qu'on a réussi ici, il a fallu des années pour le réussir ailleurs. Il faut qu'on en soit conscients.

Avà ghjè fatta, è cusì sia.

Mme Mattea CASALTA

Merci, cher collègue. La parole est à Pierre POLI.

M. Pierre POLI

Merci, Mme la Présidente.

Je vais être bref. Je tenais moi aussi à féliciter le Président de l'exécutif, féliciter les membres du CT, féliciter les services, féliciter les représentants du personnel pour ce qu'on peut qualifier d'exploit parce que pour moi, c'est un exploit d'avoir réussi à harmoniser. N'oublions qu'il y avait trois collectivités qui étaient réunies et donc bravo à tous. Je suis,

comme Pierre GHIONGA, touché par l'approche des personnes et du personnel qui tombent malades malheureusement. C'est vrai que c'est important d'être à leur côté et d'éviter de rajouter à leurs problèmes des soucis financiers, des soucis au niveau de leur foyer.

En tout cas, encore bravo au Président et à tout le personnel. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Je pense que tout le monde est intervenu ? Ah, d'accord ! Pierre-Jean LUCIANI, nous vous écoutons.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Je dois avouer qu'avant les 2 CT et même avant, j'avais quelques craintes par rapport à la présentation de ce dossier et du fameux régime indemnitaire car, vous le savez très bien, j'avais mis en place au sein du conseil départemental 2A une structure pas rapport à ce sujet qui, d'après les échos que j'en avais, devait être attaquée, vilipendée, etc. Il n'en a rien été, fort heureusement.

Donc, je me dois aujourd'hui de dire que je n'ai pas découvert une humanité à travers le Président et son administration parce que je connais le Président et je sais que c'est un homme intègre qui œuvre, et il l'a prouvé à travers ces 2 CT et les 9 ou 10 séances avec les organisations syndicales, qu'il pouvait arriver à un consensus, non pas mou, mais très fort pour que les 4 500, peut-être pas tous, mais au moins une forte majorité puisse garder ce que vous avez appelé, fort bien vous-même, mais que je souligne moi-même, les acquis sociaux du personnel, aussi bien au niveau social qu'au niveau du régime indemnitaire.

Je ne m'allongerai pas sur cette affaire-là puisque c'est une affaire réglée. Elle a été votée à la quasi-unanimité, on peut dire, puisque les organisations syndicales ont voté en bloc le projet et ce que vous avez présenté.

Moi-même, je me réjouis de l'avoir voté et de l'avoir été à vos côtés pour cela. Je vous en félicite et je félicite en même temps le personnel et l'administration qui ont fait un travail extraordinaire parce que, comme l'ont dit mes collègues, ce n'est pas une sinécure, ni une mince affaire que d'arriver à avoir toutes les organisations syndicales avec soi, peut-être moins une, mais

bon, on sait pourquoi. Il y avait un paragraphe à la page 5 qui amenait à des discussions, mais bon, on ne va pas s'attarder là-dessus.

Et puis il y a eu la discussion sur le CIA. Vous avez pris une décision qui est la vôtre, c'est-à-dire de maintenir le CIA (complément indemnitaire annuel) je le souligne, ce n'est pas comme le régime indemnitaire, mais c'est un complément indemnitaire annuel pour les cadres. J'aurais souhaité que ce soit étendu à plusieurs personnes, mais enfin, on en a discuté, vous allez peut-être approfondir la question et on reverra ça plus tard.

Je voudrais terminer sur le problème des absences pour raison de santé. C'est vrai qu'en CT, on a reconnu qu'il y avait des abus, moi le premier, je les ai dénoncés parce qu'il y a des absences abusives dans le personnel. Il faut essayer, non pas de faire la chasse aux sorcières là-dessus, mais d'essayer de trouver les moyens administratifs et médicaux pour remédier à cela de façon à ce qu'il y ait un suivi très important de contrôle de ces personnes, en dehors de ce que vous avez expliqué qui était fort bien formulé. Mais c'est vrai qu'il y a des agents qui exagèrent, même si Pierre GHIONGA, mon collègue, dit qu'il dénonce le fait qu'on puisse mettre l'accent sur ... Allez, je ne donnerai pas le nom parce que comme ça, ça ne va pas le vexer !

M. Pierre GHIONGA

Combien on en a de gens qui abusent ? C'est ça que je voudrais savoir.

M. Pierre-Jean LUCIANI

Il y en a hélas ! Sache que malheureusement, il y en a, je le déplore, je l'ai déploré, j'ai fait la chasse, mais je n'y suis pas arrivé, je m'en suis expliqué en CT, je ne suis pas arrivé à régler le problème parce qu'il est très épineux. Mais je sais que le Président SIMEONI veillera avec son administration à cela, aussi bien administrativement que socialement, puisqu'ils en ont besoin. Mais il faut faire la chasse à ceux-là aussi car, à cause de ceux-là, d'autres sont obligés de travailler beaucoup plus pour les remplacer sur le terrain.

Je reviens à mon propos initial. Je ne peux que nous féliciter de ce bon travail et vous remercier de votre attitude très sociale, vous est votre équipe administrative, pour avoir réussi cet accord très important, comme il a été l'autre jour au sein des chemins de fer et aujourd'hui, au sein de cette

Assemblée. Je pense que tout le monde pourra voter à l'unanimité ce projet et ce document. Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci. S'il n'y a plus d'intervention, la parole est au Président du Conseil exécutif.

Le Président SIMEONI

Je vais être très bref, mais en même temps, je tiens quand même à prononcer les quelques mots que je vais dire.

D'abord, je voudrais vous remercier sincèrement à toutes et à tous. Je suis très touché par ce qui a été dit. Je suis heureux ce soir, je pense que nous sommes heureux. Je voudrais remercier très chaleureusement mon administration ici présente, je voudrais remercier très chaleureusement les collègues qui siègent de façon régulière et soutenue dans le comité technique, collègues de la majorité et collègues de l'opposition. Je voudrais dire que ce soir, c'est un pas extrêmement important pour notre institution.

Nous avons passé 18 mois très difficiles. Nous savions qu'ils seraient difficiles, ils ne pouvaient qu'être difficiles. Ça a été extrêmement pénible avec des moments de doute, avec des moments de tension, avec des situations de souffrance ou en tout cas de frustration qui se nourrissaient entre elles.

Je crois qu'à travers le vote que nous nous apprêtons à former, nous allons, à la fois, clore un chapitre et poser un socle qui est un socle très important.

Je ne reviens pas sur ce qui a été dit et qui est profond, y compris dans les réserves, dans les interrogations, dans les remises en perspective globales et qui est partagé de façon unanime. Je voudrais dire quand même que le fait que nous nous apprêtons à voter de façon unanime, c'est quand même aussi un signe, encore une fois, il y en a eu beaucoup dans cette session, il y en a peut-être plus que nous ne savons le dire ou le ressentir, ça montre quand même qu'il y a à la fois, une volonté politique et une large zone de points fondamentaux sur lesquels nous pouvons être d'accord. Je crois quand même que c'est un message d'espoir important.

Ceci étant, je ne veux pas terminer sans remettre en perspective ce vote sur le régime indemnitaire avec les 2 autres que nous avons déjà actés et que nous avons actés à l'unanimité, sur le temps de travail et l'action sociale.

Le temps de travail, l'action sociale et le régime indemnitaire, ce sont les 3 volets d'une vision globale de l'organisation des rapports au sein de cette institution qui fait honneur à l'institution, à celles et ceux qui y sont élus et à celles et ceux qui y travaillent, dans la méthode et dans le résultat.

Sur le temps de travail, un instant s'il vous plait. Je vous rappelle qu'on est parti là encore d'une situation extrêmement hétérogène et pour cause, 3 collectivités, 3 trajectoires différentes, etc. On avait un objectif de revenir sur l'application du temps de travail légal qui était critiqué par principe par certaines organisations syndicales. Nous avons dit qu'il fallait atteindre cet objectif, mais qu'en même temps, nous allions construire une fois encore sur des bases claires, lisibles, transparentes, impersonnelles et équitables, une prise en compte des suggestions et de la pénibilité du travail qui allait permettre de compenser la sortie des anciens systèmes hétérogènes à travers un système nouveau, cohérent et validé ensemble.

Ça a conduit à définir plus de 190 groupes d'emplois. Aujourd'hui, le temps de travail de base de la Collectivité de Corse, c'est 4 régimes différents entre lesquels l'agent peut choisir en fonction de sa vie personnelle, de son organisation, etc. A côté de ces 4 modalités du régime de base, il y a également le retour à l'application des textes relatifs à la durée annuelle du temps de travail, mais en même temps, un aménagement spécifique lié à la reconnaissance des suggestions particulières qui concerne 20 % des agents de la Collectivité de Corse, mais non pas comme des cadeaux, par rapport à des critères qui ont été définis, qui sont validés et qui sont incontestables d'un point de vue juridique.

A côté de cette organisation particulière due à des situations particulières par groupe de fonctions, on a également défini des régimes qui répondent aux contraintes spécifiques de certaines catégories d'emplois concernés.

Cette nouvelle organisation du temps de travail permet de satisfaire à l'objectif d'être dans la règle et de faire que tout le monde, au moins théoriquement aujourd'hui, travaille le même nombre d'heures, dès lors que les personnes sont dans le même type d'emploi. La loi est strictement respectée tout en prenant en compte, et les choix individuels et personnels de

l'agent, et les suggestions liées au poste qu'il exerce. Ça, c'est pour le temps de travail.

Deuxièmement, le régime indemnitaire, on vient d'en parler.

Troisièmement, l'action sociale de la Collectivité de Corse.

Il y a eu des retards, (les chèques cadeaux, les marchés qui étaient différés, un certain nombre de blocages, la question des tickets restaurant qui n'est pas encore tout à fait purgée). Il fallait, là aussi, harmoniser des dispositifs qui étaient hétérogènes.

Le choix qu'on a fait, c'est de prendre le meilleur de chacun des régimes des 3 collectivités. On arrive aujourd'hui, à un régime d'aides sociales qui, me semble t-il, est sans doute le plus protecteur et le plus social de toutes les collectivités de France. Aujourd'hui, si vous êtes agent de la Collectivité de Corse, vous donne droit à 4 grandes familles de prestations : les aides à la famille, les aides attribuées à l'agent dans le cadre de sa vie professionnelle, les soutiens sociaux à travers le travail remarquable des assistantes sociales, les prêts à caractère social et les secours exceptionnels, et enfin, les loisirs avec les chèques-vacances.

Nous l'avons fait selon une logique aussi du quotient familial qui permet de prendre en compte une progressivité de l'aide en fonction de la situation sociale de l'agent, étant précisé que chacun de ces dispositifs est à évaluer conjointement avec les syndicats et à améliorer chaque fois que de besoin.

Je termine en disant qu'on a aussi identifié les carences puisqu'aujourd'hui, dans cette Collectivité de Corse qui est quand même une collectivité de proximité, vous avez quand même près de 500 agents catégorie C qui n'exercent pas leurs droits à l'action sociale, qui sont disponible alors que ce sont ceux qui en ont le plus besoin, qui ont une palette d'aides qui sont disponibles et qui ne viennent pas les mettre en œuvre.

Un des chantiers sur lesquels l'administration est très engagée, c'est précisément de mettre en œuvre des actions de médiation et de sensibilisation pour que ces agents puissent venir jouir de leurs droits.

Je termine en disant que ce soir, on complète le troisième volet, (temps de travail, action sociale, régime indemnitaire), que nous avons construit un système d'ensemble qui n'est pas démagogique, on n'a pas lâché

du lest d'un point de vue budgétaire et on est resté dans des épures que nous nous étions fixées. On a eu la chance aussi d'avoir des interlocuteurs syndicaux, quelquefois véhéments, quelquefois, sans doute de mon point de vue, excessifs, c'est aussi la règle du dialogue social, mais qui ont toujours été aussi in fine dans des attitudes qui n'étaient pas des attitudes de surenchère et des attitudes qui ont démontré leur attachement à l'institution.

Ce soir, je crois que c'est vraiment un pas très important pour cette institution. Je me réjouis que nous le fassions tous ensemble. Je vous remercie encore une fois très sincèrement.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous avons 3 amendements présentés par le Conseil exécutif que nous allons voter.

Pour le premier, il s'agit donc des bénéficiaires du régime indemnitaire. On ne va pas relire tous les amendements, bien entendu, ils vous ont été brillamment présentés et vous les avez sous les yeux.

Je vous demande pour le premier amendement, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le premier amendement est adopté à l'unanimité.

Le deuxième amendement, les modalités de versement. Vous l'avez sous les yeux. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le deuxième amendement est adopté à l'unanimité.

Le troisième amendement, ce sont les critères de cotation des emplois. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le troisième amendement est adopté à l'unanimité.

Les amendements précisait donc les 3 sections qui ont été présentées par le Président de l'exécutif.

Maintenant, je vous demanderai s'il vous plaît de voter le rapport ainsi amendé. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport ainsi amendé est ADOPTE à l'unanimité.¹⁰

(Applaudissements).

Rapport suivant n° 236. Là, nous avons à voter le délai abrégé. Je ne sais pas si on va demander la raison, on va peut-être le voter directement, on gagnera du temps, vous voulez bien ?

Donc, qui est pour le délai abrégé ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le délai abrégé est adopté.

Contre : « Per L'Avvene », « Andà per dumane », + pouvoir
NPPV : M. Pierre GHIONGA

On notera que le Président du SIS 2A est sorti de l'hémicycle. Qui présente ce rapport ? M. le Président du Conseil exécutif.

*** Rapport n° 236 : Mise à disposition auprès du Service d'Incendie et de Secours 2A**

Le Président SIMEONI

Il s'agit du renouvellement de la mise à disposition d'un agent auprès du SIS 2A.

Mme Mattea CASALTA

Rapide, efficace.

Nous avons un rapport de la commission finance qui a émis un avis favorable, là aussi, avec l'absence volontaire de Pierre POLI et la non-participation du groupe « Andà per dumane ». Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Non.

¹⁰ Délibération N° 19/270 AC

Nous le mettons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹¹

M. Joseph PUCCI est absent.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION
GENERALE**

Rapport n° 211. M. le Président, nous vous écoutons.

*** Rapport n° 211 : Versement de subventions à l'association
« Prévoyance des conseillers généraux de Corse-du-Sud »**

Le Président SIMEONI

C'était un rapport qui était très attendu par un certain nombre de collègues du Conseil départemental de Corse-du-Sud avec un dispositif ancien qui avait été mis en œuvre et qui sert à verser des prestations au titre de la retraite.

Il y a donc une disposition du code général des collectivités territoriales qui prévoit que les charges correspondantes à ce type de dispositif sont couvertes par une subvention d'équilibre versée par les collectivités concernées. Donc, c'est la Collectivité de Corse qui vient au droit de l'ancien conseil départemental de Corse-du-Sud.

Je vous demande donc de verser une aide financière pour l'exercice 2018 et l'exercice 2019 à concurrence respectivement de 88 783 € et 80 326 €.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président.

Nous avons un avis oral de la commission des finances qui émet favorable. Demandes d'intervention sur ce rapport ? M. LUCIANI, nous vous écoutons.

¹¹ Délibération N° 19/271 AC

M. Pierre-Jean LUCIANI

Simplement, une petite précision. Il faut entendre par « conseillers généraux », les anciens conseillers généraux et non pas les conseillers départementaux qui ne bénéficient pas de cette aide parce qu'ils n'ont pas adhéré à l'ancienne association. Que ce soit clair entre nous, je n'ai rien à voir là-dedans.

Mme Mattea CASALTA

Je pense qu'effectivement, tout le monde avait bien noté qu'il s'agissait effectivement des conseillers généraux.

C'est parfaitement expliqué. Y a-t-il d'autres interventions ?

Nous le mettons au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹²

Rapport n° 212 : Mise à disposition à titre gratuit d'une emprise en terrain sise à I Bagni di Guagnu, commune d'U PIGHJOLU (Pumonte) par la Collectivité au profit de M. Jean-André CANAVELLI - Pouvoir donné au Président du Conseil exécutif de Corse de signer la convention correspondante

Mme Mattea CASALTA

On voudra bien noter que Mme Véronique ARRIGHI quitte l'hémicycle pour des raisons évidentes.

Le Président SIMEONI

Il s'agit effectivement d'un terrain d'une emprise de 1 000 m² qui est mis à la disposition gratuite de M. CANAVELLI dans le but d'y stocker le matériel d'entretien de la station d'épuration des Bagni de Guagno. Il est en charge de l'entretien de la station d'épuration, il doit pouvoir y entreposer le matériel servant à cet entretien, à proximité immédiate, sur un terrain de 1 000 m².

¹² Délibération N° 19/272 AC

Mme Mattea CASALTA

Je vous fais grace de toutes les interventions ; il n'y en a pas eu beaucoup d'ailleurs : la commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe Andà per Dumane.

Des interventions ? Aucune.

Nous passons donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité¹³

(Mme Véronique ARRIGHI absente).

Rapport n° 213 : Transfert en pleine propriété au profit de la Collectivité de Corse des biens immobiliers de l'Etat mis à la disposition du Centre du Sport et de la Jeunesse de Corse - Centru di u Sport è di a Ghjuventù Corsa (CSJC) sis à Aiacciu - Pouvoir donné au Président du Conseil Exécutif de Corse de signer l'acte authentique administratif constatant ce transfert de propriété

Mme Mattea CASALTA

On note le départ de Petr'Antone TOMASI (pour les raisons que vous connaissez), Vannina ANGELINI-BURESI, Julien PAOLINI, Romain COLONNA et Christelle COMBETTE.

Nous avons le quorum, nous pouvons continuer.

Le Président de l'Exécutif va nous présenter ce rapport.

Le Président SIMEONI

Ghjè una stonda impurtante per u Centru di u Sportu è di a Giuventù corsa, postu chì si tratta di u trasferimentu di i batimenti chì ghjovanu à l'attività d'issu centru, chì ghjè, a sapete, un attrazzu impurtante di a nostra pulitica spurtiva è à prò di a giuventù.

¹³ Délibération N° 19/273 AC

Dunque, un patrimoniù chì, sin'à oghje, sin'à u mumentu di a signatura di l'attu apparteniva à u Statu è chì hà da esse avà pruprietà di a Cullettività di Corsica.

Ghjè un prezzu impurtante, postu chì u valore di sti bastimenti hè estimatu à 10 300 000 € ; bastimenti chì avà anu da esse nostri.

Mme Mattea CASALTA

Parfait. Là-aussi, nous avons un rapport de la commission des finances qui nous donne un avis favorable ; à noter la non-participation du groupe Andà per Dumane et de l'absence volontaire de Petr'Antone TOMASI, bien entendu ;

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

M. Jean-Charles ORSUCCI

Juste, parce que j'ai eu la chance de pouvoir présider cette structure, je crois que c'est un moment important, comme vient de l'expliquer le Président, c'était une demande forte et je crois que c'est une demande qui permet d'avoir une clarification et peut-être une ambition supérieure vis-à-vis de cet outil qui doit exister et qui doit monter en puissance si on veut être performant vis-à-vis de notre jeunesse.

Merci.

Mme Rosa PROSPERI

Un mot pour dire que ce rapport permet finalement de clore de façon intéressante et vertueuse le passage du CREPS au CSJC et le cycle qui a été entamé. Etant rappelé que ce bien, initialement propriété du Département de la Corse-du-Sud, avait été cédé gratuitement à l'Etat. Ce transfert ayant été annoncé depuis la fermeture du CREPS par l'Etat et la création du CSJC.

Ce transfert était également conditionné par l'approbation d'un nouveau projet d'établissement. Celui-ci a débuté. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui, on peut se féliciter évidemment que ces biens reviennent dans le patrimoine, permettant ainsi également le plan d'investissement prévu au projet d'établissement puisque l'Etat n'avait plus injecté d'argent depuis un certain temps depuis la fermeture du CREPS.

Aujourd'hui, ce projet d'établissement sera de nouveau engagé et débattu ; tout le monde ne peut que s'en féliciter.

Mme Mattea CASALTA

Je vous remercie. D'autres interventions ? Non.

M. le Président, vous n'intervenez plus ?

Le Président SIMEONI

Non, non ! Très heureux.

Nous passons donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.¹⁴

(M. Petr'Antone TOMASI, Mme Vannina ANGELINI-BURESI, M. Julien PAOLINI, Mme Christelle COMBETTE et M. Romain COLONNA ABSENTS)

Rapport n° 214 : Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la réalisation d'une étude sur le rapprochement des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat de Corse auprès de la Collectivité de Corse en application de l'article 46 de la loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi PACTE

Le Président SIMEONI

Vous le savez certainement, le Gouvernement a pour projet de réduire de façon drastique le périmètre des ressources et des activités des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers, en les incitant notamment à fonctionner pratiquement sur un modèle où leurs seules ressources seraient celles versées par les entreprises privées du ressort territorial de leurs compétences.

Cette évolution est considérée avec inquiétude par les chambres de commerce et de métiers de Corse-du-Sud et de Haute-Corse et leurs expressions régionales. Et elles ont fait connaître par des votes unanimes de

¹⁴ Délibération N° 19/274 AC

leurs assemblées générales respectives leur volonté d'être à court ou moyen terme rattachées à la Collectivité de Corse, puisque vous le savez, actuellement, les chambres de commerce sont des établissements publics rattachés à l'Etat.

Donc, ce principe est bien sûr conforme à notre vision politique globale, puisque nous considérons que tous les organismes ou institutions qui interviennent dans le champ de l'action politique, économique, social et culturelle ont vocation à être rattachés plutôt à la CdC qu'à l'Etat, notamment dans la logique d'accroissement de nos compétences dans une perspective d'une véritable autonomie de plein droit et de plein exercice.

Mais il n'en reste pas moins que cette perspective de rattachement soulève des problèmes délicats, a fortiori dans le contexte de fusion puisque nous aurions à gérer en même temps la poursuite de la fusion et éventuellement le rattachement des CCI et des chambres de métiers.

Donc, il a été convenu, entre toutes les parties concernées, c'est-à-dire les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, l'Etat et la CdC d'une étude préalable qui aura pour mission de dresser un diagnostic complet de la situation, d'évaluer les éventuels chevauchements de compétences, de réfléchir à l'impact d'un éventuel rattachement d'un point de vue également des ressources humaines, la forme juridique, l'impact financier et budgétaire... Tout cela pour avoir une vision aussi claire et précise que possible afin que nous puissions former nos choix et nos décisions en parfaite connaissance de cause.

Et donc, ce rapport vous propose d'autoriser l'adhésion au groupement de commandes qui a été prévu en vue de la réalisation de cette étude sur l'évolution institutionnelle et statutaire des CCI et des chambres de métiers, de m'autoriser à signer les conventions constitutives dudit groupement et de signer tous les actes pouvant y afférer.

Mme Mattea CASALTA

Merci, M. le Président

Nous avons deux avis. Le premier de la commission de développement économique.

M. Paulu Santu PARIGGI

Signora Presidente, dunque ùn c'hè nisuna osservazione da a parte di a cummissione di u sviluppu economicu, è un avisu favurevule.

Micca partecipazione di i gruppi Per l'Avvene è Andà per Dumane.

Mme Mattea CASALTA

La commission des finances a également un avis favorable sur ce rapport. Donc y a-t-il des demandes de prises de parole, sachant que le secrétariat général notera aussi le départ de Mme RIERA.

Qui voudrait intervenir ?

Paul LEONETTI a aussi quitté la salle.

Christelle COMBETTE, nous vous écoutons.

Mme Christelle COMBETTE

Merci.

M. le Président, ce rapport quelque part me rassure, au moins sur un point.

J'avais bien compris, contrairement à ce que vous m'aviez répondu lors de ma question orale du mois d'octobre dernier, que se dessinait une sorte de tutelle des chambres consulaires par la Collectivité de Corse.

Vous avez l'air étonné, mais au mois d'octobre je vous avais posé une question et vous m'aviez répondu que je n'avais rien compris. Oui, oui, oui !

Mais là, ça me rassure, il n'y a pas de souci. Ca me rassure.

En revanche, notre région n'échappe pas à la tendance nationale, vous l'avez rappelé, qui est au rapprochement des régions et des chambres consulaires consécutif du désengagement financier de l'État, mais en Corse cette tutelle a une portée différente avec la Collectivité unique que nous sommes.

Sur le fonds de ce rapport, nous réitérons donc nos réserves sur la concentration de la politique économique de la région sur une seule collectivité.

Originellement confiée à des chefs d'entreprises, elle va être exercée par des hommes et des femmes politiques dont les réalités ne correspondent pas nécessairement à leur quotidien, ni à leur formation.

D'autre part, quel impact aura cette fusion en termes de ressources humaines et financiers, puisque l'État, comme on vient de le dire, se désengage petit à petit ?

Cette réserve exprimée, M. le Président, ne nous empêchera pas de voter ce rapport.

Merci.

Mme Mattea CASALTA

Merci, Chère collègue. Y a-t-il d'autres demandes ? Non.

M. le Président, vous souhaitez rajouter...

Le Président SIMEONI

Je ne me rappelle plus ce que j'ai dit exactement en réponse à votre question orale, mais je pense, peut-être en m'exprimant mal, avoir répondu en cohérence avec ce qui est présenté aujourd'hui.

C'est-à-dire qu'il y a une demande forte de rattachement de la part des CCI et des chambres de métier, unanime, premièrement. Parce que s'il n'y a pas ce rattachement, il y a un risque avéré de disparition de ces institutions qui ont des salariés et qui ont un vrai savoir-faire, premièrement.

Deuxièmement, il me semble que la dynamique institutionnelle de la Corse conduit à envisager ce rattachement comme participant de façon naturelle de ce mouvement d'ensemble.

Troisièmement, il n'empêche que cette perspective de rattachement pose des problèmes qui sont des problèmes délicats en termes d'organisation, de RH, de finances, d'impact, de chevauchement des compétences. Et que pour pouvoir prendre une décision, il faut avoir un diagnostic le plus précis possible et c'est ce que propose de faire cette étude. Étant précisé que, ce sera

dans un deuxième temps, mais je n'imagine pas que l'on remplace des élus consulaires par des élus politiques, etc. Je crois qu'au contraire, ce que souhaitent les élus consulaires, c'est pouvoir continuer à avoir une instance consulaire pour défendre les ressortissants et que ce qu'il leur promet aujourd'hui, c'est la disparition.

Moi, vous savez, je vais vers ce dossier à partir des principes que je vous ai énoncés, mais je crois que ce qui va nous aider là-encore à y voir plus clair et à essayer de faire le meilleur choix, ce sera le résultat de l'étude et des différents scénarii qu'on va envisager dans le cadre de l'étude en mettant toutes les cartes sur la table. Cela me paraît la bonne façon d'aborder cette problématique.

Mme Mattea CASALTA

Merci. Nous pouvons donc passer au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à L'UNANIMITÉ¹⁵

M. Paul LEONETTI et Mme Catherine RIERA, absents

Avant dernier rapport :

Rapport n° 215 : Convention et accord-entreprises « CdC-UGAP-MICROSOFT » pour la fourniture de licences et d'achat de services

Mme Mattea CASALTA

M. le Président, à nouveau !

Le Président SIMEONI

Il s'agit de l'harmonisation, la convergence et le développement du système d'information de la Collectivité en suite de la fusion.

Avec 3 axes qui vous sont présentés dans le rapport.

¹⁵ Délibération N° 19/275 AC

Il y a un nouveau modèle qui est à construire et c'est dans ce cadre-là que s'inscrit ce projet de convention et d'accord-cadre entreprise CdC/UGAP et MICROSOFT.

Mme Mattea CASALTA

Très bien. Nous avons là un rapport de la commission des finances. Je pense que tout le monde l'a lu et donc je passerai sur ce rapport en vous disant que cette commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe Andà per Dumane.

Des demandes d'intervention sur ce rapport ?

Petr'Antò TOMASI, oui, volontiers.

M. Petr'Antone TOMASI

Très rapidement.

Si le rapport de la commission des finances avait été lu, je ne serais pas intervenu. Mais puisqu'on l'a synthétisé, simplement deux mots.

Hier matin, en réponse à une question orale de Jeanne STROMBONI, le Président du Conseil exécutif a insisté sur les enjeux pour les collectivités de maîtrise de la donnée et des systèmes d'information.

C'est vrai qu'en commission des finances, nous avons posé un certain nombre de questions sur les implications de cette convention avec MICROSOFT, notamment dans le cadre du respect du RGDP (Règlement général de la protection des données) et plus largement, au plan philosophique, sur la façon dont on pouvait s'inscrire dans un refus de la dépendance des collectivités publiques à ce que l'on appelle aujourd'hui les GAFAs, qui est une tendance mondiale, en tout cas européenne.

De la même façon, on s'était interrogé sur le partenariat avec l'UGAP et sur les implications que cela pouvait avoir sur le tissu économique local.

Ce sont des questions que l'on réitère. On comprend bien aujourd'hui la nécessité pour les services de se doter de systèmes de gestion des données rapidement et de répondre aux besoins des agents, mais nous pensons que sur une perspective de court ou moyen termes, il y a là un enjeu stratégique pour notre collectivité et qu'il y a un chantier à ouvrir.

Mme Mattea CASALTA

Merci. D'autres interventions ? Non.

M. le Président, vous revenez vers nous ou pas ?

Le Président SIMEONI

Bien sûr, je souscris à ce qui a été dit.

Mme Mattea CASALTA

Très bien, nous sommes tous d'accord. Nous passons au vote.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Non-participation ?

Le RAPPORT est ADOPTE à L'UNANIMITÉ.¹⁶

Le Président SIMEONI

Il y a un dernier rapport qui était prévu, mais on me dit que la niche parlementaire pour l'examen du rapport du Sénateur PANUNZI, sur le mode de scrutin, serait en octobre.

Si c'est abordé en octobre, je pense qu'il est plus opportun d'examiner ce dossier en septembre, tranquillement, plutôt qu'à cette heure-ci.

Je me tourne vers le cabinet, vous me confirmez que c'est en octobre ? Vous n'avez pas de certitude...

Par courtoisie, j'avais informé le Sénateur PANUNZI que son rapport passerait normalement aujourd'hui, on l'appellera pour...

Il ne faudrait pas que ça passe en septembre sans qu'on ait pu statuer, car il n'y aura pas de session en août et nous on revient quand en septembre ? Fin septembre. Il ne faudrait pas que ça soit inscrit en septembre...

¹⁶ Délibération N° 19/276 AC

Mme Mattea CASALTA

Si je puis me permettre, M. le Président, Mme Chantal PERETTI, a insisté tout à l'heure lourdement pour que nous passions ce rapport ce soir.

Alors, avait-elle des raisons ? Ça, je ne sais pas. Mais elle a quand même insisté fortement.

M. Jean-François CASALTA

Mme le Président, si je peux me permettre, Mme PERETTI a insisté parce qu'elle avait la même interrogation que le Conseil exécutif, elle n'est pas certaine que le rapport sera examiné à l'Assemblée nationale en octobre. C'est la raison pour laquelle elle était un peu préoccupée.

Brouhaha.

Le Président SIMEONI

C'est en octobre ? Donc on le retire, on est d'accord ?

Brouhaha.

Mme Mattea CASALTA

Si vous voulez bien attendre 5 petites minutes que le Président nous donne malgré tout notre départ en vacances...

Le Président SIMEONI

Donc, on a eu le Sénateur PANUNZI au téléphone, pas de problème pour qu'on l'examine en septembre. Ce sera mieux.

Mme Mattea CASALTA

Merci d'avoir attendu.

Je vous souhaite une très très belle soirée à tous.

Bonne route à ceux qui prennent la route.

Et bien sûr, bonnes vacances pour ceux qui en prennent aussi.

Le Président SIMEONI

Bonnes vacances à toutes et à tous !

La séance est levée à 20 h 50

ANNEXES

AMENDEMENTS

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**IMBASCIATRICE È IMBASCIATORI
SPURTIVI DI CORSICA**

Rapport CE N° 2019/E3/234

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE.

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 3 du rapport :

Après le titre « **SELECTION DES AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS SPORTIFS** » :

Paragraphe 3 – REMPLACER « dans les deux mois » **PAR** « dans un délai d'un mois »

« Dans le cadre de l'appel à candidatures lancé par la Collectivité de Corse, les sportifs devront envoyer une lettre de motivation (lettre bilingue français/corse appréciée), **dans un délai d'un mois** à compter de la date de publication, à l'attention du Président du Conseil Exécutif de Corse, courrier dans lequel ils pourront expliciter les raisons de leur candidature ».

LE RESTE SANS CHANGEMENT

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTÉ
À L'UNANIMITÉ**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **L'Article 5 devient article 7.**

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 2

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après Purtivechju :

« Les compétences acquises durant le cursus de formation continue seront validées par le passage de la certification et de l'habilitation en langue corse. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans l'avenant n°3, article 5 :

« Tout enseignant engagé dans le « Grand plan de formation », s'engage à passer la certification et l'habilitation en langue corse ainsi qu'à suivre l'évolution de ses compétences linguistiques via un portfolio. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 4

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin d'optimiser l'effet du GPF, de soutenir l'enseignement bilingue et l'enseignement immersif qui souffrent d'un nombre important de postes vacants nuisant à leur continuité ainsi qu'à leur expansion, il sera nécessaire d'affecter de façon prioritaire les enseignants habilités en langue corse sur des postes fléchés. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 5

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans avenant n°3, article 5 :

« Tout enseignant titulaire de l'habilitation en langue corse sera affecté de façon prioritaire sur des postes fléchés bilingues. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 6

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans le rapport page 5, après le dernier ajout :

« Afin de reconnaître la langue corse comme une compétence professionnelle par l'Education nationale, institution formant ses agents comme ses usagers à celle-ci, la mise en place d'une bonification indiciaire pour les agents bilingues devra être l'objet d'une discussion entre la Collectivité de Corse et le Ministère de l'Education nationale. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOpte A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 7

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

AJOUTER dans avenant n°3, article 5 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministre de l'Education de mettre en place une bonification indiciaire pour tout professeur des écoles habilité affecté sur un poste bilingue. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE
Rapport n° 237**

AMENDEMENT N° 8

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans rapport page 5, après le dernier ajout :

« En 2019, l'Education nationale a recruté 21 enseignants bilingues et habilité 44 enseignants pendant qu'elle recrutait 39 enseignants monolingues. A ce rythme-là, il faudrait plus de 30 ans pour que l'ensemble du corps des professeurs des écoles devienne corsophone. L'objectif du « Grand plan de formation » serait donc atteint, toutes choses égales par ailleurs en 2050. »

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389
646	672	698	724	750	776	802	828	854	880	906	932	958	984	1010

2033	2034	2035	2036	2037	2038	2039	2040	2041	2042	2043	2044	2045	2046	2047	2048	2049
1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389	1389
1036	1062	1088	1114	1140	1166	1192	1218	1244	1270	1296	1322	1348	1374	1400	1426	1452

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 9

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans avenant n°3, article 6 :

« L'Assemblée de Corse demande à l'Education nationale de mettre en place dès la session 2020 un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 10

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- **AJOUTER** dans rapport page 5, après le dernier ajout :

« Etant donnée l'impact du recrutement des professeurs des écoles monolingues sur le vivier du GPF, il est nécessaire d'agir en amont afin de tarir les besoins en formation continue en langue corse. Pour cela, l'Assemblée de Corse avait demandé dès 2015, dans le Pianu Lingua 2020, la mise en place d'un concours unique et bilingue de recrutement des professeurs des écoles. Cela apparaît aujourd'hui encore comme la seule voie conduisant à la construction d'un corps des professeurs des écoles bi/plurilingues en Corse et demande la mise en place d'un cursus renforcé de corsophonisation des étudiants de licence de l'UCPP et de master de l'ESPE di Corsica. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**GRAND PLAN DE FORMATION
LANGUE CORSE DES ENSEIGNANTS
DU PREMIER DEGRE 2019-2020
AVENANTS AUX CONVENTIONS
ACADEMIE DE CORSE / LE GIPACOR /
COLLECTIVITE DE CORSE**

Rapport n° 237

AMENDEMENT N° 11

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **AJOUTER** dans avenant n°3, article 6 :

« L'Assemblée de Corse demande au Ministère de l'Education nationale et à l'Université de Corse de mettre en place un cursus de corsophonisation à destination des étudiants de l'UCPP et de l'ESPE di Corsica souhaitant présenter le concours de recrutement des professeurs des écoles. »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE A L'UNANIMITE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET**

**AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 1

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- A la page 3 du rapport, au troisième tiret « **A piccula mela** » :

Après « adapté », **AJOUTER** : «, *ouvrages qui pourraient être également proposés aux crèches.*»

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET**

**AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 2

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- A la page 3 du rapport, au troisième tiret « **A piccula mela** » :

Part CdC/DLC : REMPLACER 11 200,00 € par « 25 000,00 € »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET**

**AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PEDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 3

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT

- A la page 6 du rapport, dans le tableau récapitulatif des financements demandés à la ligne « **A piccula mela** » :

REPLACER : 13 440,00 € par « 27 240,00 € »
REPLACER : 11 200,00 € par « 25 000,00 € »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

COLLECTIVITÉ DE CORSE

ASSEMBLÉE DE CORSE

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET**

**AIDE A LA PRODUCTION D'OUTILS PÉDAGOGIQUES
POUR L'ENSEIGNEMENT
DE LA LANGUE CORSE
CONVENTION CANOPE-CDC PROGRAMME 2019**

Rapport n° 2019/E3/208

AMENDEMENT N° 4

DÉPOSE PAR : LE GROUPE CORSICA LIBERA

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- A la page 4 du rapport, tiret 2 « **Animation « o Chjù !** » :

REEMPLACER la phrase : « Une formation en présentiel sera dispensée pour les formateurs des CFA et des lycées professionnels ainsi que dans les IFSI. »

Par la phrase :

«Une formation en présentiel sera dispensée pour les formateurs des CFA et des lycées professionnels, dans les IFSI ainsi que dans les crèches.»

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE PAR LE SENATEUR M. Jean-
Jacques PANUNZI**

Rapport CE N° 2019/E3/238

AMENDEMENT N° 1

**DEPOSE PAR : M. Jean-Martin MONDOLONI AU NOM DU GROUPE « PER
L'AVVENE »**

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Les articles 1^{er} et 2 sont supprimés et remplacés par un nouvel article ainsi rédigé :

« *EMET un avis favorable à la proposition de loi du Sénateur Panunzi visant à territorialiser le mode de scrutin de l'Assemblée de Corse.* »

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE PAR LE SENATEUR M. Jean-
Jacques PANUNZI**

Rapport CE N° 2019/E3/238

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 8 - Paragraphe 6

APRES “après au terme duquel jusqu'à l'érosion cotière...” **REPLACER** par
L'Assemblée de Corse constate que la Chambre des territoires est inopérante.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**AVIS SUR LA PROPOSITION DE LOI
DEPOSEE PAR LE SENATEUR M. Jean-
Jacques PANUNZI**

Rapport CE N° 2019/E3/238

AMENDEMENT N° 3

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 9 - Paragraphe 2

APRES “groupe de travail relatif à l'évolution statutaire de la Chambre installé en juin dernier.”

SUPPRIMER “et qui rendra ses conclusions d'ici à l'automne de cette année” **et AJOUTER** “ Afin d'assurer une représentativité de tous les territoires insulaires, le groupe de travail mènera également une réflexion sur :

- l'instauration d'un fonctionnement bicaméral de la Collectivité de Corse
et
- la modification du scrutin visant à intégrer au sein de l'Assemblée de Corse des représentants de chaque territoire.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**INSTAURATION DU REGIME
INDEMNITAIRE DE LA COLLECTIVITE
DE CORSE**

Rapport n° 233

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : LE CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

- **Page 4 du rapport :**

avant le titre « LES BENEFICIAIRES DU REGIME INDEMNITAIRE »

Supprimer les paragraphes :

« Ainsi, à l'avenir, le principe » jusqu'à : « les commissions administratives paritaires ».

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE
A L'UNANIMITE**

- **Page 5 : LES MODALITES DE VERSEMENT**

Le paragraphe est ainsi modifié :

Le régime indemnitaire est versé mensuellement.

Il fait l'objet d'une proratisation en fonction de la quotité de temps de travail.

Pour ce qui concerne le CIA, celui-ci est versé en année n+1 en un versement unique, eu égard au bilan de l'entretien professionnel qui porte sur les résultats réalisés lors de l'année n.

Pour ce qui concerne le versement du régime indemnitaire en cas d'absence pour indisponibilité physique, il est proposé d'adopter un régime de ponctions en cas d'absences pour raisons médicales tel que défini ci-après :

A compter du 1^{er} janvier 2020 et de façon transitoire, le régime indemnitaire sera versé aux agents comme suit en matière de congé de maladie ordinaire :

- versement intégral du 1^{er} au 15^{ème} jour d'absence (année civile de référence) ;
- versement de 85 % du régime indemnitaire du 16^{ème} jour jusqu'au 30^{ème} jour d'absence ;
- versement de 70 % du régime indemnitaire du 31^{ème} jour jusqu'au 90^{ème} jour d'absence ;
- versement de 50 % du régime indemnitaire au-delà du 90^{ème} jour d'absence.

Le régime indemnitaire est versé intégralement lorsque l'agent est placé en congé de maternité paternité adoption ainsi qu'en cas de congé pour accident de service ou maladie professionnelle. Pour ce qui concerne les autres congés pour indisponibilités physiques assimilés à de l'activité le régime indemnitaire suit le sort du traitement jusqu'à épuisement des droits statutaires.

Par ailleurs, une autorisation spéciale d'absence de 15 jours par an pour hospitalisation de l'agent est instaurée.

Des mesures de lutte contre l'absentéisme seront mises en œuvre avec notamment instauration de contrôles médicaux individuels.

Les indicateurs de suivi et de pilotage des données en matière d'absentéisme seront renforcés et présentés en Comité Technique afin de permettre l'évaluation, dès sa première année de mise en œuvre, du dispositif proposé ci-dessus et si nécessaire de procéder à sa modification eu égard à cette analyse. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOpte
A L'UNANIMITE**

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

25 ET 26 JUILLET

**CADRE D'EXPLOITATION
DES EAUX MINERALES DE LA
SOURCE TERRITORIALE D'OREZZA**
Rapport n° 235

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Ajouter à la délibération l'article suivant :

« ARTICLE 3 :

***AUTORISE** le Président du Conseil Exécutif de Corse à effectuer toutes modifications ou adaptations légères utiles à la mise au point du contrat, et sous réserve que les dites modifications ou adaptations ne modifient pas de façon substantielle la nature dudit contrat et son économie générale ».*

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**ADOPTE
A L'UNANIMITE**

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

**ASSEMBLEA DI
CORSICA**

**3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019**

**RAPPORT D'INFORMATION
SUR LES MARCHES FONCIERS
ET IMMOBILIERS DE CORSE**

Rapport CE N° 2019/E3/241

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : Mme Muriel FAGNI au nom du groupe « FEMU A CORSICA »

PROPOSITION D'AMENDEMENT : Projet de délibération.

Les deux parties de cet amendement étant liées il nous a paru nécessaire de les présenter sous la forme d'un seul amendement.

I. AJOUTER les CONSIDERANTS suivants à la délibération :

CONSIDERANT *la nécessité de lutter contre la spéculation foncière et immobilière en Corse ;*

CONSIDERANT *l'absolue nécessité de permettre au peuple Corse de vivre librement et dignement sur sa terre ;*

II. MODIFIER l'article 2 de la délibération comme suit :

DEMANDE au Conseil exécutif de Corse, à travers l'AUE :

- De poursuivre le travail d'analyse des marchés fonciers et immobiliers afin de mieux cerner les mécanismes de construction des prix et leurs impacts ;
- D'identifier les différents mécanismes ayant pu affecter le marché foncier et immobilier en Corse et ayant conduit à la situation aujourd'hui constatée ;
- D'étudier les différentes solutions permettant une meilleure maîtrise des marchés du foncier et de l'immobilier ;
- De présenter l'ensemble des travaux menés devant l'Assemblée de Corse.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

RETIRE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA**ASSEMBLEA DI
CORSICA****3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019****RAPPORT D'INFORMATION
SUR LES MARCHES FONCIERS
ET IMMOBILIERS DE CORSE***Rapport CE N° 2019/E3/241***AMENDEMENT N° 2****DEPOSE PAR : Mme Marie-Anne PIERI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :**

1. Après l'article 3, **INSERER** un nouvel article, numéroté 4, ainsi rédigé :

« **REITERE** les termes de la délibération 18/176 portant adoption d'une motion relative à la mise en œuvre d'une opération expérimentale de Bail Réel Solidaire sur le territoire insulaire dont l'article unique chargeait les commissions du développement économique et des compétences législatives de réaliser une étude en synergie avec le conseil exécutif sur les conditions de mise en œuvre du Bail Réel Solidaire en Corse et d'autres dispositifs visant à favoriser l'accession à la propriété et à lutter contre les mécanismes de spéculation. »

2. Après l'article 3, **INSERER** un nouvel article, numéroté 5, ainsi rédigé :

« **DEMANDE** la révision du PPI de l'Office Foncier afin de concentrer les opérations et investissements de l'établissement sur les 42 communes considérées comme non accessibles dans le présent rapport ». »

3. En conséquence, l'article 4 devient l'article 6.

*** AVIS DE LA COMMISSION**

--

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

RETIRE

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

3^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019
25 ET 26 JUILLET 2019

POLITIQUE DE MAITRISE DE L'ENERGIE ET
DES ENERGIES RENOUVELABLES
DE L'A.U.E

Rapport CE N° 2019/E3/207

AMENDEMENT N° 1

DEPOSE PAR : M. Jean-Martin MONDOLONI AU NOM DU GROUPE « PER L'AVVENE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Après l'article 1^{er}, est rajouté un nouvel article, numéroté 2, ainsi rédigé :

« **RAPPELLE** que la délibération n°19/108 AC du 29 mars 2019 portant adoption d'une motion relative à l'usage de la ressource solaire pour le recharge des véhicules électriques avait validé le principe d'une étude visant à doter la Corse d'infrastructures de recharge à partir d'énergies photovoltaïques connectées ou autonomes ; et **SOUHAITE** que le rendu de cette étude soit porté à sa connaissance dans les meilleurs délais dans la perspective d'élaboration de mesures opérationnelles. »

En conséquence, l'article 2 devient l'article 3.

* AVIS DE LA COMMISSION

* DECISION DE L'ASSEMBLEE :

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019

27 ET 28 JUIN 2019

**EXPERIMENTATION
DE LA CONSIGNE EN CORSE**

(motion n° 51)

AMENDEMENT N° 2

DEPOSE PAR : LE GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »

PROPOSITION D'AMENDEMENT :

Page 4

Au sein de « MANDATE le Président...dispositifs en Corse » SUPPRIMER « avec prise en charge par l'Etat des coûts directs et indirects relatifs au déploiement des dispositifs en Corse »

ET REMPLACER PAR « dans le cadre et aux conditions du dispositif tel qu'il sera établi. »

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

**APOTE
SOUS-AMENDE*
A L'UNANIMITE**

*** RAJOUTER après « tel qu'il sera établi par la Collectivité de Corse et l'Etat et en concertation avec les acteurs locaux ».**

COLLECTIVITE DE CORSE**ASSEMBLEE DE CORSE****2^{EME} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2019****27 ET 28 JUIN 2019****PRODUCTION ET GESTION DES
EMBALLAGES PLASTIQUES DE/PAR
LA GRANDE DISTRIBUTION***(motion n° 52)***AMENDEMENT N° 1****DEPOSE PAR : LE GROUPE « PER L'AVVENE »****PROPOSITION D'AMENDEMENT :****1. INSERER** un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ;

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux

utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon.

*** DECISION DE L'ASSEMBLEE :**

<p>ADOPTE À L'UNANIMITE</p>
--

MOTION 52 – AMENDEMENT DU GROUPE PER L'AVVENE

1. INSERER un nouveau considérant ainsi rédigé :

Considérant que l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement impose « *à tout établissement de vente au détail de plus de 2.500 mètres carrés proposant en libre-service des produits alimentaires et de grande consommation se dote, à la sortie des caisses, d'un point de reprise des déchets d'emballages issus des produits achetés dans cet établissement* », sachant que dans les faits, peu de grandes surfaces se sont conformées à cette disposition législative pourtant utile, d'une part pour récupérer en amont des emballages superflus et d'autre part, pour permettre aux consommateurs de ne pas payer une seconde fois un packaging inutile via la taxe d'enlèvement des ordures ménagères,

2. INSERER dans le dispositif deux nouveaux alinéas ainsi rédigés :

DEMANDE aux grandes surfaces insulaires de respecter l'article 199 de la loi 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, dit Grenelle 2, par l'implantation généralisée de plateformes de déballage sur site.

PROPOSE l'établissement d'un partenariat avec un supermarché insulaire pour expérimenter un mécanisme de bons d'achats au profit des consommateurs vertueux utilisant des bornes de tri installées sur le parking, expérimentation dans un temps limité donnant lieu à un bilan avant généralisation ou abandon,